
PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

SÉANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2005

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	5
<i>Absences motivées</i>	5
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	5
<i>Communications</i>	5
<i>Vérification des pouvoirs de M. Alain Onkelinx, premier suppléant de M. Demeyer, démissionnaire</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Fourny, M. Onkelinx	6
<i>Propositions de décret</i>	
<i>Prises en considération</i>	7
<i>Projets de décret</i>	
<i>Dépôt</i>	7

<i>Interpellations</i>	7
<i>Interpellation de M. Kubla à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la dégradation du climat au sein du Gouvernement autour de l’octroi des licences d’armes et la remise en cause de sa politique à travers la proposition d’un plan Marshall par le président du PS»</i>	
<i>Interpellation de M. Miller à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, et à Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique, sur «la décision du Gouvernement wallon relative à la licence d’exportation d’une ligne de production d’armement en Tanzanie»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Kubla, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Miller, Mme Cornet	7
<i>Projets de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l’Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une constitution pour l’Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2 et Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: M. le Président, M. Gennen, M. Ficherouille, M. Miller, Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique, M. Bayenet, M. Thissen, Mme Simonis, M. Borbouse, M. Devin, M. Collignon, M. Pire, Mme la Présidente, M. Furlan	19
<i>Proposition de résolution visant à faire inscrire dans la Constitution le droit à la médiation, déposée par Mme Tillieux et Consorts (Doc. 102 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: Mme la Présidente, M. Mathen, Mme Tillieux	34
<i>Proposition de résolution relative aux négociations de l’Accord général sur le commerce des services au sein de l’OMC, déposée par MM. Furlan et Consorts (Doc. 111 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)</i>	
<i>Proposition de résolution pour le maintien des services publics: la Région wallonne hors accord général sur le commerce des services, déposée par M. Wesphael (Doc. 106 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Discussion générale.</i> – Orateurs: Mme la Présidente, M. Furlan, M. Pire	36
<i>Reprise de la séance</i>	38
<i>Questions d’actualité</i>	38
<i>Question d’actualité de Mme Colicis à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la possibilité d’octroyer un soutien financier important au Centre coordonné de l’Enfance de Charleroi dans le cadre du Fonds social européen»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Colicis, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon	38
<i>Question d’actualité de Mme Defraigne à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l’absence de représentation ministérielle au Salon du Bourget»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Defraigne, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon	39
<i>Question d’actualité de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les sanctions en matière d’urbanisme»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	40

<i>Question d'actualité de M. de Lamotte à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'avant-projet de loi relatif à l'implantation d'éoliennes off-shore en discussion ce jeudi à la Chambre»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. de Lamotte, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	41
<i>Question d'actualité de M. Fourny à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la modification de l'arrêté du 15 juillet 2004 fixant les normes auxquelles les programmes de soins «pathologies cardiaques» doivent répondre pour être agréés»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Fourny, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	43
<i>Question d'actualité de Mme Tillieux à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le Fonds social du mazout»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	44
<i>Question d'actualité de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les travaux de sécurisation de la N27 dans la traversée de Seneffe»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine	45
<i>Question d'actualité de M. Kubla à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la participation de la Région wallonne au groupe de travail sur l'évaluation du plan Anciaux-Landuyt de dispersion des vols autour de Zaventem»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Kubla, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	46
<i>Proposition de décret</i>	
<i>Prise en considération</i>	48
<i>Interpellations (Suite)</i>	48
<i>Interpellation de Mme Cornet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'étude d'incidences réalisée dans le cadre du dossier de la E420 et l'avis de la CRAC à ce propos»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Cornet, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial	48
<i>Interpellation de M. Bayenet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la politique de promotion des produits agricoles wallons»</i>	
<i>Interpellation de M. Etienne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'APAQ-W»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Bayenet, M. Étienne, M. Fontaine, M. Marchal, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, Mme Corbisier-Hagon, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon	50

<i>Projets de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2 et Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Reprise de la discussion générale. – Orateurs: M. le Président, Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique, M. Kubla, M. Wesphael, M. Walry, M. de Lamotte, M. Furlan, M. Bayenet</i>	60
<i>Examen de l'article unique</i>	69
<i>Examen des articles</i>	69
 <i>Projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Vote nominatif</i>	70
 <i>Projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)</i>	
<i>Vote nominatif</i>	70
 <i>Proposition de résolution visant à faire inscrire dans la Constitution le droit à la médiation, déposée par Mme Tillieux et Consorts (Doc. 102 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)</i>	
<i>Vote nominatif</i>	71
 <i>Proposition de résolution relative aux négociations de l'Accord général sur le commerce des services au sein de l'OMC, déposée par MM. Furlan et Consorts (Doc. 111 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)</i>	
<i>Vote nominatif. – Orateurs: M. le Président, M. Wesphael</i>	71
 <i>Interpellations (Suite)</i>	72
 <i>Interpellation de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la Fondation rurale de Wallonie»</i>	
<i>Orateurs: M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Bayenet</i>	72
 <i>Liste des abréviations courantes</i>	76

Présidence de M. José HAPPART, Président

La séance est ouverte à 09 heures 03 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mmes Cassart-Mailleux, Pary-Mille, MM. Taminiaux, Petitjean, Jeholet, retenus par d'autres devoirs; M. Huygens, pour raisons de santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret instituant le «budget d'assistance personnalisée», par M. Huygens (Doc. 184 (2004-2005) - N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Ministre Daerden m'a transmis les treize arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01, 03, 05 et 09 des divisions orga-

niques 13 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 01 des divisions organiques 30 et 52 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 01 à 07 et 13 des divisions organiques 10 à 16,19 et 40 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 05 et 01 des divisions organiques 30 et 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 06 et 03 des divisions organiques 15 et 30 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 et 01 des divisions organiques 30 et 52 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 13 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 07 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 07 de la division organique 40 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

La Cour d'arbitrage m'a transmis les six notifications d'arrêt suivantes :

- la notification de l'arrêt n° 106 du rôle 3054 concernant la question préjudicielle relative à l'article 285 bis, alinéa 3, du Code judiciaire posée par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 107 du rôle 3003 relatif au recours en annulation du décret de la Région wallonne du 22 octobre 2003 modifiant les articles 48 et 54 du Code des droits de succession, introduit par R. Renkin (Doc. 182 (2004-2005) - N° 1) ;
- la notification de l'arrêt n° 108 des rôles 3052 et 3060 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 44 de la loi du 17 juillet 1997 relatives au concordat judiciaire, posées par les Tribunaux de commerce d'Ypres et de Furnes ;
- la notification de l'arrêt n° 109 du rôle 3089 concernant la question préjudicielle relative à l'article 65 du Code pénal et à l'article 21 du titre préliminaire du Code de procédure pénale, posée par le Tribunal correctionnel de Bruges ;
- la notification de l'arrêt n° 110 du rôle 3174 relatif au recours en annulation de l'article 9, alinéa 1^{er}, du décret de la Région wallonne du 1er avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail, introduit par l'asbl Association libre des entreprises d'apprentissage professionnel et autres (Doc. 183 (2004-2005) - N° 1) ;
- la notification de l'arrêt n° 111 du rôle 3080 relatif au recours en annulation du décret de la Communauté française du 19 mai 2004 relatif aux membres du personnel exerçant une fonction de promotion ou de sélection à titre temporaire sans interruption depuis le 1er janvier 2004 dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française, introduit par M. Frelon.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE M. ALAIN ONKELINX, PREMIER SUPPLÉANT DE M. WILLY DEMEYER, DÉMISSIONNAIRE

M. le Président. – Ce 22 juin, j'ai reçu la lettre de démission de M. Demeyer, en tant que Membre du Parlement wallon, démission effective au 22 juin 2005.

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de M. Alain Onkelinx, premier suppléant en ordre utile de M. Demeyer, élu de l'Arrondissement de Liège, démissionnaire.

M. Onkelinx, premier suppléant en ordre utile, est appelé à remplacer M. Demeyer.

Conformément au point 2 de l'article 2 du Règlement d'ordre intérieur, la parole est à M. Fourny, rapporteur, pour donner lecture du rapport des travaux de la Commission de vérification des pouvoirs.

M. Fourny, rapporteur. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, M. Willy Demeyer, élu de l'Arrondissement de Liège, a remis sa démission en date du 22 juin 2005 avec effet immédiat.

Il appartenait à votre commission, en application de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 et de l'article 2 du Règlement d'ordre intérieur du Parlement, de procéder à la vérification des pouvoirs de M. Alain Onkelinx, premier suppléant sur la liste n° 7 de l'Arrondissement de Liège, appelé à succéder à M. Demeyer.

M. Onkelinx avait été proclamé premier suppléant par votre Assemblée le 29 juin 2004.

Après vérification complémentaire, la commission ayant constaté que l'élu a justifié des conditions d'éligibilité exigées par l'article 24bis de la loi spéciale du 8 août 1980, estime qu'il y a lieu de valider les pouvoirs de M. Alain Onkelinx en qualité de membre effectif du Parlement wallon.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président. – Je propose à l'Assemblée d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs. (*Assentiment.*)

En conséquence, je proclame M. Alain Onkelinx, membre effectif du Parlement wallon et l'invite à prêter le serment prévu par l'article 31bis nouveau de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

M. Onkelinx (PS). – Je jure d’observer la Constitution.

M. le Président. – Monsieur Onkelinx, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. le Président. – L’ordre du jour, en application de l’article 47 du Règlement d’ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération de :

- la proposition de décret tendant à modifier l’article 120 bis de la Nouvelle loi communale en portant création d’un conseil consultatif communal des seniors, déposée par Mme Bertouille (Doc. 179 (2004-2005) - N° 1);
- la proposition de décret en vue d’un engagement afin d’assurer un service minimum des bus TEC, déposée par M. Petitjean (Doc. 180 (2004-2005) - N° 1);
- la proposition de décret modifiant le décret du 6 avril 1995 relatif à l’intégration des personnes handicapées, déposée par Mme Defraigne (Doc. 181 (2004-2005) - N° 1);
- et la proposition de décret instituant le «budget d’assistance personnalisée», déposée par M. Huygens (Doc. 184 (2004-2005) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. La proposition de décret n° 179 sera envoyée à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique, la proposition de décret n° 180 à la Commission de l’Aménagement du Territoire, du Patrimoine, des Transports, de l’Équipement et de l’Énergie et les propositions de décret n°s 181 et 184 à la Commission de l’Action sociale, de la Santé et du Logement.

PROJETS DE DÉCRET

Dépôt

M. le Président. – J’ai été saisi du dépôt des projets de décret suivants :

- le projet de décret contenant le premier feuillet d’ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2005 (Doc. 5-II a (2004-2005) - N° 1);
- et le projet de décret contenant le premier feuillet d’ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2005 (Doc. 5-II bcd (2004-2005) - N° 1).

Ils ont été imprimés, distribués et envoyés à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION

**DE M. KUBLA À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR**

**«LA DÉGRADATION DU CLIMAT
AU SEIN DU GOUVERNEMENT
AUTOUR DE L’OCTROI
DES LICENCES D’ARMES
ET LA REMISE EN CAUSE DE SA POLITIQUE
À TRAVERS LA PROPOSITION
D’UN PLAN MARSHALL
PAR LE PRÉSIDENT DU PS»**

INTERPELLATION

**DE M. MILLER À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
ET À Mme SIMONET,
MINISTRE DE LA RECHERCHE,
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
SUR**

**«LA DÉCISION
DU GOUVERNEMENT WALLON
RELATIVE À LA LICENCE D’EXPORTATION
D’UNE LIGNE DE PRODUCTION
D’ARMEMENT EN TANZANIE»**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’interpellation de M. Kubla à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la dégradation du climat au sein du Gouvernement autour de l’octroi des licences d’armes et la remise en cause de sa politique à travers la proposition d’un plan Marshall par le président du PS», et l’interpellation de M. Miller à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, et à Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche

scientifique, sur «la décision du Gouvernement wallon relative à la licence d'exportation d'une ligne de production d'armement en Tanzanie».

La parole est à M. Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, chers Collègues, depuis quelques semaines, vous avez enfin reconnu que la situation de la Wallonie était largement préoccupante et vous avez abandonné ce que vous aviez vous-même qualifié de méthode «Van Coué» qui consistait à nier le soleil en plein jour et à affirmer que la Wallonie était sur le chemin du redressement, même si quelques petits signes et frémissements ont pu être actés au fil du temps. Cela n'a pas été simple. Vous avez descendu en flammes M. Destexhe, à l'époque, l'accusant de tous les maux mais, par la suite, M. Capron...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Quel exercice d'amnésie totale!

M. Kubla (MR). – Non, pas du tout. Vous recommencez exactement la même méthode: essayer de faire croire que ce sont les interpellants qui ont tort parce qu'ils osent vous dire des vérités. Le débat avec M. Destexhe a été très clair. J'ai estimé qu'il avait exagéré le tableau, qu'il l'avait noirci et que certaines choses avaient été faites durant les années écoulées...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Les premières flèches étaient assassines!

M. Kubla (MR). – Écoutez, si cela vous amuse d'opposer Destexhe à Kubla et que vous croyez que, comme cela, vous allez vous en sortir par rapport aux questions de fond que j'ai à vous poser, on peut faire un petit tour, un entrechat puis s'en aller. Je crois objectivement que le malaise est bien plus profond que de savoir si un sénateur MR bruxellois et moi-même avons des sources de divergence. Je crois fondamentalement que ce qui compte, ce sont aussi les économistes, dont M. Capron, qui, par la suite, sont venus avec des constats qui n'étaient pas agréables à entendre, ce sont les chiffres qu'on n'arrête pas de nous répéter aujourd'hui, le nombre de chômeurs qui atteint un record absolu, le climat de morosité du monde entrepreneurial, les différents indices à la baisse et puis, cerise sur le gâteau, que vous le vouliez ou non, mais ce qui me paraît un élément déterminant dans l'analyse de la situation, c'est le fait que votre

propre président de parti qui avait porté ce Gouvernement sur les fonts baptismaux, l'a littéralement assassiné. Car en fait, quand il dit qu'il faut un véritable plan Marshall pour la Wallonie, cela revient à dire: tout ce qu'on a fait depuis un an, c'est de la «bibine». On n'a rien fait. Depuis un an, les six plans accumulés, ce sont en réalité, des bonnes intentions, c'est la Déclaration de politique régionale pourtant précédée de cette fameuse rencontre patrons-syndicats dont on était si fier: voilà enfin un Gouvernement qui, avant de démarrer, a réuni – ce qui ne s'était jamais fait – des interlocuteurs sociaux, la voie est tracée! On a vu ce que cela a donné. La DPR est déjà oubliée, le Contrat d'Avenir qu'on a remis au Roi, ce n'est que le troisième qu'il reçoit, il commence à se faire une bibliothèque. Ce Contrat d'Avenir, objectivement, il n'y avait rien de bien «saignant» dedans.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Le deuxième, vous en étiez très fier, vous vous poussiez pour être sur la photo!

M. Kubla (MR). – Je n'avais pas besoin de me pousser parce que vous me laissez d'office une place, donc, cela allait très bien. Si vous voulez tout le temps revenir là-dessus, je vous dirai simplement que j'ai été, avec mon parti, un partenaire loyal d'une coalition avec les écolos et avec vous. On a travaillé ensemble en faisant ce qu'on pouvait, on a apporté nos idées et dans le Contrat d'Avenir initial, le tout premier qu'on a lancé en 1999, il y avait ce qu'il me fallait. Il y avait la décision qu'aujourd'hui, M. Marcourt, dans *La Voix de l'Union* annonce en grand titre: «*Le Gouvernement va s'occuper de l'entreprise.*». C'était cela la décision majeure de 1999, c'était de mettre l'entreprise au cœur de tous les débats, de toutes les politiques et cela, pour moi, c'était vraiment l'acte fondateur des cinq années. Sauf que, pendant ces cinq ans M. Di Rupo avait un langage plutôt positif sur ce que nous faisons. Aujourd'hui, il vous dit froidement: «*Il faut un plan Marshall pour la Wallonie parce que* – traduisons les faits – *le Gouvernement n'a pas été capable jusqu'ici de l'imaginer.*». Je poursuis l'énumération de vos plans successifs. Après le Contrat d'Avenir qui comprend 175 partenariats – on imagine la forêt que cela représente en gestion – vient ce qui devait être déterminant, c'est-à-dire le fameux décret de relance économique. Vous avez vous-même reconnu que ce décret, c'était avant tout de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et qu'on aurait pu dire plus modestement: «*éléments de relance.*». Quelques éléments: il y avait en tout et pour tout quatre articles consacrés à l'économie sur les 150 et quelques que le décret comportait.

C'est donc un pétard mouillé là aussi. Et puis, vient l'étude McKinsey. C'est assez virulent parce qu'elle

débouche sur 10 propositions. On se dit qu'on va les mettre en œuvre, ce sont des propositions à caractère fort et cette étude insiste sur le fait qu'il ne faut pas se disperser, qu'il faut vraiment aller vers l'essentiel et choisir une hiérarchie des priorités. Qu'est-ce qu'on fait? On enterre cette étude puisqu'il en ressort un cinquième élément, le Plan stratégique n° 1: 88 mesures sans hiérarchie, au point qu'aujourd'hui, M. Marcourt lui-même dit: «*Je vais le revoir et le structurer.*».

Enfin, hier, vous finissez par reconnaître dans les journaux qu'il faut recommencer la tâche à zéro. Il faut recommencer la tâche à zéro, on a perdu un an. Pourquoi et comment? C'est très simple, vous le dites: «*Fini le temps des petits arrangements entre amis.*». Il faut déjà penser qu'ils avaient existé. Maintenant, on va voir ce qu'on va voir. On va vraiment aller chercher les moyens là où ils sont ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Sous le Gouvernement précédent notamment.

M. Kubla (MR). – Entre amis socialistes, je crois.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Non, même entre amis libéraux.

M. Kubla (MR). – Je voudrais bien faire un catalogue. Vous dites que l'on va changer tout cela, que l'on repart sur de nouvelles bases et on va, tiens – voilà une idée que j'avais déjà entendue – vendre les actions Arcelor parce qu'il faut quand même des moyens. J'avais cessé de vous dire que c'était une des pistes à suivre et de le faire au meilleur moment, il est déjà passé ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – À contretemps!

M. Kubla (MR). – Pas du tout. J'ai dit à ce moment-là que les actions ne nous donneraient aucun droit et cela a été démontré par Arcelor qui a anticipé de trois mois la fermeture de son haut-fourneau, malgré vos actions qui font de vous le deuxième porteur du groupe. Vous n'avez eu aucun poids pour empêcher que cela ferme plus tôt que prévu, au grand désarroi des Liégeois et des syndicalistes.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Heureusement qu'on les a eues dans la première négociation.

M. Kubla (MR). – Cela n'a rien changé. Moi, j'ai l'intime conviction que ...

M. le Président. – Monsieur le Ministre-Président, laissez parler l'intervenant, sinon ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je pensais qu'on souhaitait un débat interactif.

M. Kubla (MR). – Je n'ai que 12 minutes. Chaque fois que vous en prenez une partie, mon intervention en souffre ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – J'arrête vos souffrances.

M. Kubla (MR). – Très bien, c'est parfait!

Six plans, nouvelle méthode, on recommence à zéro, c'est ma première affirmation, Monsieur le Ministre-Président. Votre Gouvernement vient d'être sanctionné par ceux qui l'ont littéralement fondé. Mais dans la foulée, vous dites: «*On va aller chercher l'argent dans les invests, à la SRIW, chez Arcelor.*». Moi, je vous pose une question: quel est le sens de l'ajustement budgétaire dont nous allons discuter ce matin? Cela n'a plus aucun intérêt. Nous sommes devant un travail surréaliste, à la Magritte. Pourquoi discuter de choses que vous contestez vous-même? Je voudrais une réponse de votre part à cette question: quand allez-vous prendre les décisions budgétaires qui s'imposent pour mettre en œuvre ce plan que vous annoncez tous azimuts? Est-ce dans le budget 2006 ou allez-vous faire un deuxième ajustement budgétaire dès la rentrée? Ou allez-vous postposer celui qui est en cours en reconnaissant qu'il est strictement inutile? D'ailleurs, si la situation est si grave, pourquoi dire: «*On va d'abord prendre calmement nos vacances.*» et puis s'y atteler? Je pense qu'à situation d'urgence, il faut une réponse d'urgence.

Par ailleurs, votre Gouvernement est divisé. Vous avez beau faire semblant de vivre une grande histoire d'amour, permettez-moi de vous dire que j'ai rarement entendu – en tout cas, je n'en ai pas entendu dans les cinq ans que vous n'arrêtez pas d'évoquer – de commentaires aussi durs que ceux de M. Antoine à votre égard: «*Ce n'est pas depuis le Japon qu'on dirige le Gouvernement, c'est ici. Je n'y étais pas, c'est donc nul et non avenu.*». Si j'avais reçu ce communiqué à votre place, je pense que je n'aurais pas aimé.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il a raison.

M. Kubla (MR). – Si vous lui donnez raison, c’est parfait, c’est vraiment la courbe rentrante totale, je suis d’accord.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On ne dirige pas de Tokyo le Gouvernement, mais ce n’est pas parce qu’on est à Tokyo qu’on a les cellules grises neutralisées. Je continue à réfléchir même à Tokyo !

M. Kubla (MR). – C’est magnifique mais votre réflexion nipponne n’a pas été suivie de grands effets puisque là, vous annonciez que c’était l’emploi qui allait primer et quand vous êtes revenu ici, tout a basculé et vous avez repris la compétence des licences d’armes alors que, obstacle majeur pour vous, à l’époque, il était tout à fait impensable qu’un Ministre du Commerce extérieur s’occupe aussi des armes parce qu’il y avait une contradiction...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ce qui était surtout impensable, c’est que le Ministre de l’Économie, qui est le patron de l’entreprise, se décerne lui-même les licences...

M. Kubla (MR). – Vous auriez pu faire une grande carrière comme danseur en tutu aux ballets de Paris. Je vous imagine faire des entrechats parce que, objectivement, vous esquivez toutes les réponses, par des petites plaisanteries, je vous assure que, fondamentalement, vu de l’extérieur, il y a...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, mais en faisant des entrechats, j’écrase le porteur en retombant. (*Rires.*)

M. Kubla (MR). – Dans ce cas-ci, c’est effectivement une possibilité.

Mais permettez-moi de vous dire que, après le désaveu sur votre politique – parce que c’est vrai qu’on quitte peut-être le badinage pour parler sérieusement – pendant un an, on a perdu du temps, les plans n’ont servi à rien. Vous devez recommencer à zéro.

Vous êtes divisé sur la stratégie des armes, M. Miller va en parler dans un instant, et un Gouvernement divisé est un Gouvernement qui n’a plus la confiance de l’opinion. Vous devez le percevoir, ne fût-ce que déjà dans le désaveu progressif qui s’installe dans les différents sondages, qui montrent que la confiance au Gouvernement wallon devient une des plus faibles qu’il ait jamais reçues.

Vous vivez sous l’ère des belles-mères. Les présidents de parti, Mme Milquet en tête et M. Di Rupo,

sont ceux qui dirigent vraiment Namur. On le lit et on le voit, c’est à partir de leurs décisions que vous devez écrire la partition.

Moi, je dis simplement que ce n’est pas convenable ; le Gouvernement a obtenu la confiance devant le Parlement et ne l’a pas obtenue et devant les présidents de parti. C’est un autre débat, je ne souhaite que, ici, nous devions, vous interposé, essayer en quelque sorte d’interpeller M. Di Rupo qui se gardera bien de répondre ou Mme Milquet qui dira : «*Sur quoi m’interroge-t-on ?*». Cela ne va pas.

Nous voulons avoir en face de nous les décideurs qui ont la vision de leur projet et qui ont la confiance de l’Assemblée. Et dans ce contexte, Monsieur le Ministre-Président, j’estime que, sur le Plan stratégique n° 1 que vous allez redéposer, vous devez demander la confiance. Vous devez demander la confiance de l’Assemblée, elle sera sans doute accordée parce qu’il y a caporalisation des groupes mais, fondamentalement, vous devez marquer par un acte fort le fait que vous vous tournez vers les Wallons et que, malgré toutes les faiblesses et tous les attermolements que je viens d’évoquer, vous avez encore au Parlement des gens qui vous soutiennent sur un projet, cette fois-ci, clair, avec des priorités, des moyens budgétaires et un programme qui s’appuie sur un calendrier serré, où peut-être on ferait l’impasse sur les vacances.

Voilà ce que nous attendons de vous, Monsieur le Ministre-Président. J’ignorais qu’on allait grouper mon interpellation avec celle de M. Miller, j’espère que je n’ai pas trop empiété sur ses propres propos mais l’élément dont il va vous parler, à savoir la crise des armes, a été certainement une source d’éclairage supplémentaire de la dégradation de la force de votre Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – La parole est à M. Miller pour développer son interpellation.

M. Miller (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames, Messieurs les Ministres, chers Collègues, notre chef de groupe, Serge Kubla, vient d’énoncer l’appréciation générale que nous portons sur la situation et l’état dans lequel se trouvent aujourd’hui le Gouvernement et la coalition PS-cdH. Je vais donc, pour ma part, pointer quelques éléments plus précis de ce qui a été un révélateur de l’état d’esprit dans lequel travaille ce Gouvernement, au sein duquel les tensions, les oppositions s’affichent de plus en plus au grand jour.

Par rapport à l’octroi et puis au retrait de cette licence d’exportation d’armes, depuis le début, l’impression que nous avons, consiste à regretter que vous

n'ayez pas, Monsieur le Ministre-Président, veillé à tenir parole. Dans un communiqué de presse, publié le 26 août 2003, au moment donc de la régionalisation de la compétence, vous vous êtes engagé, publiquement, solennellement même, dirais-je, à veiller à ce qu'un contrôle parlementaire puisse se faire. Dans le cas qui nous occupe et qui a abouti au retrait de la licence, on peut dire que ce contrôle parlementaire n'a pratiquement pas pu exister.

Nous sommes confrontés à une absence de règlement. Il y a eu, de la part de la majorité, une volonté de contourner la commission qui était chargée de veiller à l'octroi de ces licences. C'est fin décembre, début janvier que Mme la Ministre cdH, Mme Simonet, toute seule et profitant – si j'ai bien compris les informations qui ont été rendues publiques par la présidente du cdH elle-même – de l'absence de Mme Milquet qui prenait un repos bien mérité, a décidé d'octroyer la licence.

Il se fait que cette date concordait plus ou moins avec le repos de Mme Milquet mais en plus, cette décision a été prise – et c'est cela qui a finalement attiré l'attention des parlementaires que nous sommes – au cours de la période la plus propice pour éviter le contrôle parlementaire. En effet, la Commission venait de se réunir pour débattre des licences octroyées ou non octroyées durant les six mois précédant la fin de l'année 2004. La décision ayant été prise en janvier, il eût fallu, Monsieur le Ministre-Président, attendre encore six mois pour que le Parlement ait la possibilité de poser l'une ou l'autre question sur l'octroi de cette licence.

Il y a eu ensuite plusieurs réactions et décisions de votre Gouvernement. Les questions des parlementaires ont pu être développées après avoir été triées et renvoyées en commission à huis clos. Il y a eu vos déclarations très viriles, je l'ai déjà dit, lorsque vous étiez au Japon – M. Kubla vient de les évoquer – et il y a eu le rappel très sec de la part de votre partenaire André Antoine déclarant que la ministre avait signé et rappelant les raisons éthiques pour lesquelles elle avait signé. Et il a ajouté que seul l'argument de l'emploi ne devait pas prévaloir.

Tout cela pour aboutir aujourd'hui au refus de la licence. Cela aurait pu être fait il y a six mois; le mal que vous avez causé à l'industrie wallonne de l'armement eût été beaucoup moindre et on aurait pu prendre les mesures d'accompagnement à ce moment-là.

C'est pour des raisons soi-disant de politique étrangère, des raisons soi-disant éthiques et démocratiques que vous avez pris la décision de ne pas accorder la licence. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des aspects éthico-démocratiques ou géostratégiques qui devaient être pris en compte dans ce dossier, mais je dis que ce

que vous avez fait, c'est les utiliser pour cacher, pour occulter les tensions internes à d'un Gouvernement wallon qui a été rappelé à l'ordre par ses présidents de parti, qui a ramassé dans les lattes la demande d'un plan Marshall de la part de M. Di Rupo, d'un Gouvernement wallon qui n'a pas cessé depuis plusieurs mois de se déchirer sur un dossier.

Vous, Gouvernement wallon, pour essayer de surmonter un peu tout ce qui vous déchirait, vous n'avez pas hésité à mettre en cause une licence d'armes dans un secteur économique qui concerne, vous le savez bien, toute l'industrie wallonne et qui concerne, en particulier, certaines zones de Wallonie.

Sincèrement, je pense que ce n'est vraiment pas glorieux et la façon dont vous avez géré le dossier est vraiment dommageable pour ce secteur de l'industrie. De plus, le sérieux de la Région wallonne est mis à mal par votre attitude. Parce qu'il y a aussi cet aspect: c'est une compétence nouvellement régionalisée. Cette compétence vient d'être octroyée à la Région et des études du GRIP mettaient en question le sérieux avec lequel les Régions allaient pouvoir gérer cette compétence en indiquant clairement – je cite -: «*Les déclarations du Ministre-Président sont rassurantes*» – je parle d'août 2003 – «*mais elles n'engagent que politiquement un Gouvernement en place pour encore moins d'un an.*». L'auteur de ses lignes est Nicolas Crutzen dans un rapport du GRIP sur la régionalisation de l'octroi des licences d'armes. C'est dire très clairement qu'au moment où il y a eu cette régionalisation, vous vous trouviez, Monsieur le Ministre-Président, à la tête d'un Gouvernement qui héritait d'un dossier très important mais qui était capable de le maîtriser.

Et aujourd'hui, par la constitution même de ce Gouvernement PS-cdH, par le fait qu'une ministre cdH a décidé toute seule d'octroyer une licence et a déclaré ensuite: «*Mais non, j'avais mis des conditions.*», etc., vous avez fait un tort considérable, je le répète, à l'industrie de l'armement, à la réputation de ce secteur et vous avez mis en doute, dans l'esprit des gens, la capacité de la Région wallonne à maîtriser une compétence aussi importante.

Ma conviction – mais je suppose que vous allez me démontrer le contraire –, est qu'à un certain moment, vous avez utilisé les arguments éthico-démocratiques pour pallier – j'allais dire «pallier à», je sais bien qu'un membre de notre Assemblée a fait un jour un correctif à ce sujet, mais les deux possibilités sont acceptées par la grammaire, je tenais à le dire, car quand on en appelle à une langue pure, on en arrive vite à en appeler à une pureté de la race; cela, ceci dit pour le FN – les tensions internes de votre Gouvernement.

Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais vraiment que tous les éléments qui vous ont permis

d'aboutir à la décision que vous avez prise soient communiqués au Parlement et que l'on puisse, nous aussi, avoir accès au rapport de la commission que j'appellerais «Commission Suinen». Je ne vous demande pas de révéler ou de découvrir la couronne, mais je vous demande de nous communiquer tous les documents qui vous ont amené à retirer la licence qui avait été accordée par la Ministre Mme Simonet.

D'autre part, nous allons bientôt débattre – vous allez dire que cela concerne le Parlement mais cela vous concerne aussi très directement –, en Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité, d'une réglementation pour les travaux de la Commission de contrôle de l'octroi des licences d'armes. Je pense que nous avons vraiment intérêt, tous ensemble, à essayer de mettre au point un processus par lequel la commission parlementaire joue pleinement son rôle de contrôle.

Faut-il aller jusqu'à anticiper un peu ce contrôle? C'est-à-dire, doit-il y avoir, à un certain moment, un accompagnement, une déclaration, en commission, de la ministre sur certaines demandes de licences, etc.? On peut en débattre. Mais le principal, pour la Région wallonne et pour ce secteur extrêmement important, c'est que cela ne se reproduise plus.

J'espère que cela ne sera plus le cas, c'est la raison pour laquelle je ne marque pas de confiance dans votre Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe.

Je sais que l'exercice est un peu spécial, je ne serai pas trop sévère sur le temps de parole, puisque le Ministre-Président répond en son nom et au nom de Mme la Ministre Simonet.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Madame la Ministre, mes chers Collègues, ces deux beaux débats vont nous permettre de clarifier un certain nombre de points au demeurant largement débattus médiatiquement, mais parfois, l'agenda du Parlement est en retard sur les interventions médiatiques. En tout cas, le débat permet de faire le point et peut-être le bilan de deux problématiques qui ont été, effectivement, largement débattues ces derniers temps.

La première question, celle du chef de l'opposition, est sous-tendue par la question lancinante sur la situation réelle de la Wallonie. M. Kubla la connaît aussi bien que moi et je pense que ni lui, ni moi, n'avons jamais prétendu sous la législature précédente, même si on nous disait parfois le contraire, que tout allait

bien. Nous avons toujours tenu, je pense, des propos nuancés à la différence du bon docteur Destexhe qui, revenant du Rwanda, a découvert une population dont il devait se préoccuper. Sous le Gouvernement précédent, comme aujourd'hui, le portrait de la Wallonie est contrasté. Il est contrasté selon qu'on l'examine de façon dynamique sur le temps, ou de façon statique sur les paramètres d'aujourd'hui. Il est contrasté si on l'examine par province ou par arrondissement. En fait, et cela transcende toutes les coalitions qui se sont succédé, depuis 1996, l'économie wallonne a évolué en dents de scie.

À partir de 1996, le PIB wallon a connu trois années d'assez bonne croissance: 1997, 1998 et 1999. C'était sous le Gouvernement Collignon-Lebrun. Puis est arrivé le Gouvernement Di Rupo-Van Cauwenberghe avec – on pourrait le dire en étant prétentieux si on pensait qu'on a une action déterminante sur le résultat – une année exceptionnelle en 2000: 3,8 % de croissance, quasiment la croissance belge et plus que la croissance européenne! Après les attentats du 11 septembre, sous notre coalition Van Cauwenberghe-Kubla, nous avons connu trois années médiocres – 2001, 2002 et 2003 – avec une croissance de 1 %, voire de moins de 1 %, suivies d'un rebondissement en 2004 – j'espère que M. Antoine ne dira pas c'est le résultat de sa présence –, avec une hausse de 2,6 %, plus que la moyenne européenne, très près de la moyenne belge. Et de nouveau, en 2005, la situation se dégrade: notre institut de statistiques régional estime la croissance à 1,3 %.

C'est dire que tout cela évolue, c'est dire aussi le poids de l'environnement international sur notre propre situation et c'est dire aussi – cela, c'est un élément intéressant – notre capacité à performer, à certains moments; j'y vois là, en tout cas, quelque chose de rassurant.

D'un point de vue évolutif, prenons acte que nous avons réduit l'écart de croissance avec la Flandre qui est une des Régions les plus riches d'Europe. Le différentiel était de 1,7 % entre 1955 et 1975. Il n'est plus que de 0,37 % entre 1999 et 2003. Il y a donc encore un différentiel mais il est en train de se réduire lentement mais sûrement.

Certes, de grands indicateurs économiques restent aujourd'hui préoccupants et ce n'est pas l'actuelle majorité qui en est responsable, pas plus que la précédente je pense, parce que si c'est comme cela qu'on devait schématiser les approches, ce sont ceux qui ont été là pendant cinq ans qui auraient plus de responsabilités que ceux qui ne sont là que depuis un an.

Aujourd'hui, la part wallonne dans le PIB belge a diminué de 0,5 % de 1998 à 2002. Par contre, le Produit régional brut, dont on parle peu, qui mesure la

richesse produite par les Wallons et pas seulement sur le territoire de la Wallonie, lui, a progressé de 0,2 %. Il intègre évidemment les navetteurs sur Bruxelles.

Le taux de chômage était en mai 2005 de 17,8 % contre 12,2 % au niveau belge, ce qui est évidemment, socialement inacceptable et économiquement intenable. Pourtant, et vous l'avez combien de fois assené à la tribune, le taux d'emploi wallon augmente : il a augmenté de 0,5 % de 2002 à 2003 et de 1992 à 2002, en dix ans, il s'est créé 75 nouveaux postes de travail en Wallonie, soit une croissance de 9 %.

M. Kubla (MR). – 75.000.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – 75.000, merci d'être l'élément multiplicateur. Malheureusement, ce n'était pas assez pour éponger les entrées d'actifs sur le marché de l'emploi.

Le taux de création d'entreprises reste important. C'est un élément encourageant à côté de ceux que je viens d'indiquer. Il s'est accru de 14,6 % de 2003 à 2004. Par contre, il y a encore eu beaucoup de faillites, si bien que le taux de création nette d'entreprises était de 2,1 % en 2004, taux désormais rigoureusement équivalent à celui de la Flandre.

Il faut également considérer la bonne évolution des dépenses en recherche et développement, à la fois dans les entreprises, avec une augmentation de 54 % entre 1996 à 2002, et au niveau régional où les budgets wallons ont été multipliés par 2,25 de 1996 à 2004. Vous en avez été sûrement un des instigateurs, mais nous avons poursuivi l'effort.

Au fond, nous avons aujourd'hui la confirmation de ce que je n'ai cessé de répéter depuis des années, à savoir qu'à l'inverse de ce qui s'était passé pendant 40 ans, nous nous sommes strictement réinscrits dans les cycles économiques des Régions belges et de nos partenaires européens, comme la France, l'Allemagne ou les Pays-Bas, mais que nous n'avons pas encore rattrapé le retard accumulé qui pèse sur nous comme une chape et réduit sensiblement notre marge de manœuvre.

Si l'on veut dépasser le stade du constat qui, selon la nature des interlocuteurs ou leur intérêt, permettra toujours de considérer l'économie wallonne comme une bouteille à moitié vide ou à moitié pleine, on voit qu'il existe en Wallonie, lorsqu'un certain nombre d'éléments seront réunis, des conditions de redémarrage et de rebond.

Évidemment, il y a des modes médiatiques ou politiques. Pour l'instant, incontestablement, nous sommes dans une mode à la critique et au catastrophisme et on

nous fait l'éloge des mérites de «l'électrochoc salubre». Nous en avons pris acte mais je pense qu'il faut arrêter cette débauche d'électricité si on ne veut pas tuer le malade. De façon moins imagée, il faut qu'on arrête ce flot de critiques si on ne veut pas saper davantage la confiance des ménages ou rendre tout à fait frileux nos investisseurs.

Ce qu'il nous faut, c'est un message fort, basé sur un véritable plan de bataille économique que nous devons exécuter en rangs serrés. C'est cela le message de M. Di Rupo : un plan de bataille économique que nous devons exécuter en rangs serrés.

Et donc, prenant vos désirs pour des réalités, vous interprétez les propos de M. Di Rupo comme un désaveu du Gouvernement, mais ne vous en déplaît, M. Di Rupo a le propos plus large et plus élevé que quelqu'un qui voudrait marquer un but contre son camp.

Il a un message positif parce que c'est un appel à la mobilisation et à la concentration des énergies.

Certes, j'entends bien votre remarque formelle sur le fait que le plan Marshall n'est pas le terme le plus indiqué puisque nous ne demandons pas un afflux massif d'argent supplémentaire de l'extérieur, mais nous demandons simplement à l'État belge, le maintien des mécanismes de solidarité. Et nous demandons à l'Europe, de bénéficier d'une nouvelle programmation des Fonds structurels.

Je reconnais aussi que le terme «plan» pouvait laisser présager la sortie d'un nouveau document, complémentaire au Contrat d'Avenir et aux plans stratégiques.

Nous avons rassuré la Flandre en disant qu'on ne lui demanderait pas de porter de nouveau la main au portefeuille, je vous rassure sur le risque d'inflation littéraire. Il n'y aura pas de plan complémentaire. Ne galvaudons pas le fond du message pour des questions de sémantique.

Pour répondre à une de vos interrogations, je dirai que le Gouvernement actuel n'entend pas faire table rase du passé et notamment du travail que vous avez accompli au ministère de l'Économie.

Vous êtes, je le conçois, dans une position difficile puisque vous nous dites en même temps que nous avons repris toutes vos bonnes idées et que, en les appliquant, nous ne faisons rien de bon.

Je laisse à l'Assemblée le soin de tirer la conclusion de ce syllogisme politique et je pense sincèrement, me référant à ce que vous disiez il y a quelques instants, sur les Ballets de Paris, que nous devons, les uns comme les autres, laisser le grand écart à plus gracieux que nous.

Je n'ai jamais nié que nous avons fait du bon travail sous la précédente législature et j'ai toujours été plus positif à votre égard que M. Destexhe. Mais reconnaissons qu'en conjuguant modestie et relativité, on ne peut pas faire croire, de façon sérieuse, à l'opinion publique que parce que vous n'êtes plus là, rien ne va en Wallonie.

Je l'avais dit *in tempore non suspecto*, à M. Antoine: le Contrat d'Avenir a créé un sillon stratégique qui oriente positivement l'action de tous les interlocuteurs, politiques, économiques, syndicaux, associatifs et de façon prémonitoire, j'avais dit qu'il s'imposerait à tous, quelles que soient les coalitions. On a bien vu que c'était la réalité.

Mais ce sursaut que l'on attend en Wallonie, ne pourra se faire sans une mobilisation forte de tous les acteurs wallons. Il n'y a plus de places au balcon pour les attentistes traditionnels, il n'y a plus de places pour les conseillers non payeurs, il n'y a plus de places, comme on dit en wallon, pour les «r'wetants».

Il faut mobiliser les acteurs du renouveau wallon et d'abord, reconnaître que le redéploiement de la Wallonie nécessite des évolutions positives à d'autres niveaux de pouvoir.

Au niveau de l'Europe, qui pense un seul instant sérieusement que nous ne devons pas espérer une croissance européenne qui se relance, que l'Europe doit rompre avec cette morosité, cette apathie? Qui croit sincèrement que nous ne devons pas espérer continuer, via les fonds structurels, à pouvoir maintenir toute une série de politiques? C'est un contexte de relance indispensable pour nous. Faire croire ici que d'un point de vue microéconomique, nous pouvons seuls en Wallonie, contre l'avis de l'Europe et contre les positions de la Belgique, faire redémarrer notre Région, est un pur effet d'illusion d'optique.

Nous devons intervenir auprès du fédéral. Non pas pour qu'il nous donne de l'argent en plus mais pour qu'il actionne les leviers macroéconomiques qui relèvent de ses compétences et qui sont indispensables pour le redéploiement des Régions, davantage dotées de compétences méso ou microéconomiques.

Je pense bien sûr au rôle que le Gouvernement fédéral doit accomplir en agissant sur le coût du travail, via les cotisations patronales et la fiscalité, dans le but de concourir substantiellement à la définition d'un cadre attractif et propice à l'activité.

Je pense aussi à des mesures imaginatives et audacieuses, comme les zones franches ou des dispositifs du même ordre, même si je suis conscient que cela implique l'obtention de l'accord des instances européennes que j'évoquais il y a un instant.

La Communauté française, elle aussi doit nous aider par sa participation au plan stratégique n° 2, enseignement et recherche, parce que le projet wallon ne sera réalisable que si la Communauté contribue à mieux former les jeunes Wallons et à réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans de nombreux secteurs.

Je pense que nous pouvons essayer de travailler encore mieux, de concert avec Bruxelles.

Ceci dit, la mobilisation doit aussi et même surtout, être interne.

Tel est le sens de l'appel au plan Marshall, version Di Rupo.

Un appel dont vous aurez noté qu'il ne s'adresse pas qu'au Gouvernement: il s'adresse aussi au monde de l'entreprise, aux syndicats, aux associations, aux pouvoirs intermédiaires. Un appel qui, selon les termes de M. Di Rupo, s'adresse au monde de l'entreprise qui se trouve au cœur de la relance publique, c'est-à-dire de la création d'activités privées. Des entreprises qui doivent bénéficier d'un cadre toujours plus propice à leur création et à leur développement. Mais des entreprises qui, en retour, doivent aussi s'investir pleinement dans le mouvement, en remplissant leur vocation à créer de l'activité mais aussi en s'impliquant dans la formation et en investissant dans un processus d'innovation et de recherche qui est la clef de notre développement futur.

Un appel qui s'adresse aussi au monde syndical qui doit s'affirmer toujours plus comme partenaire et dont le positionnement est observé avec attention par les investisseurs potentiels aux yeux desquels il est indispensable d'accroître notre attractivité, notamment par le renforcement d'un climat social constructif.

L'appel d'Elio Di Rupo n'oubliait pas le monde académique, les formateurs, les enseignants, les responsables locaux et provinciaux et finalement, l'ensemble des Wallonnes et des Wallons qui doivent garder ou prendre conscience de notre situation, savoir que nous sommes à un moment charnière qui imposera des choix à tous, sinon des sacrifices, en tout cas des options qui nous remettront sur la voie du redressement qui n'a rien d'impossible.

Bien sûr, cet appel s'adresse aussi au Gouvernement et je ne l'ai pas ressenti comme un élément vexatoire ou une sanction. Le Gouvernement ne va pas changer de cap. Le Gouvernement a pas mal travaillé cette année, je veux bien qu'on compare ce que ce Gouvernement a fait en un an avec ce que le précédent avait fait: ici, on entendait des pleurnicheries sur le fait qu'on n'avait alimenté d'aucun texte, pendant la première année, le travail parlementaire ou législatif.

Nous avons réactualisé le Contrat d'Avenir, formalisé les plans stratégiques transversaux, fait voter ici un décret-programme de simplification administrative, lancé l'e-gouvernement ou encore la réforme fiscale sur les investissements et les donations.

Un Gouvernement qui a, par ce travail préparatoire, identifié les mesures potentielles à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs et qui pour la première fois maintenant, après l'avis tout à fait intéressant rendu hier par le CESRW, sélectionne vraiment des priorités sur lesquelles il va «mettre le paquet» au travers de mesures structurantes donnant une efficacité maximale.

Et pour la première fois de notre existence en tant qu'institution, nous allons nous trouver devant un budget qui n'offrira quasiment pas d'accroissement de recettes. C'est une approche à laquelle nous n'avons guère été confrontés comme ministres, nous qui avons toujours préféré les budgets «lasagnes» aux couches supplémentaires, aux budgets base zéro avec leurs obligations de réorientations.

Le Gouvernement se propose donc, à la rentrée, de présenter quelques mesures fortes puisées dans nos plans stratégiques, des mesures qui cibleront notamment la création d'activités, d'entreprises et d'emplois, l'innovation technologique et la recherche, l'attractivité régionale et la formation.

Cela signifiera la fin du saupoudrage confortable mais stérile. Cela signifiera des choix, c'est-à-dire des renoncements. Cela signifiera aussi la mobilisation de toutes nos ressources dormantes et la mobilisation de nos réserves, notamment à travers la SRIW, les invests ou la valorisation de certaines participations. Bref, nous donner des moyens exceptionnels pour mettre en œuvre un nombre restreint de mesures fortes, ciblées sur les priorités que nous retiendrons et que nous présenterons en septembre.

Voilà ce que signifie le plan Marshall: mettre le pied au plancher pour doper certaines politiques de relance. Voilà ce que le Gouvernement wallon va faire sur base de travail accompli depuis le lancement du Contrat d'Avenir, ce «business plan pour la Wallonie», pour reprendre l'expression de Jean-Jacques Verdikt en 2000, qui a été récemment reprise par Joëlle Milquet.

Je ne partage donc pas votre analyse, Monsieur Kubla. Il ne s'agit pas de relancer les bonnes politiques d'hier, elles continuent à être appliquées et j'ai la faiblesse de penser que le nouveau Gouvernement a, lui aussi, quelques bonnes idées pour relancer le mouvement. Nous ne comptons ni fléchir, ni infléchir la politique du Gouvernement mais au contraire, amplifier, dans des dimensions jamais atteintes, les

politiques les plus ciblées et les plus porteuses de développement.

Pour conclure, je reviendrai sur l'ouverture de votre interpellation. Vous affirmez que la question de l'état de santé de la Wallonie est sur toutes les lèvres. Eh bien, je m'en réjouis. Cela fait des années qu'elle constitue ma principale préoccupation et la motivation de mon engagement politique.

Je sais qu'il en est de même pour vous.

Les moments de crise ou de crainte ont un intérêt: ils sont toujours propices à un courage décuplé, même en politique.

Félicitons-nous de cette prise de conscience, du moment que ce soit pour servir la Wallonie et sa population et non pour saper, par une critique stérile et des manœuvres partisanes à courte vue, la confiance qui nourrit la détermination et un consensus fort dont nous avons besoin comme de pain.

Et puisque c'est là votre question, j'espère vous avoir rassuré sur le bon état d'esprit et la cohésion qui règnent dans le Gouvernement et c'est sans problème que nous demanderons au Parlement la confiance à la rentrée, sur le plan que nous allons préparer. Mais j'attends également que vous me rassuriez sur la volonté du MR de demeurer une force au service d'un redressement wallon qui transcende largement, aujourd'hui encore plus qu'hier, le clivage majorité-opposition.

S'agissant de l'interpellation de M. Miller, je l'en remercie parce qu'elle va me permettre de rassurer le Parlement sur nos motivations et nos intentions. Elle n'a malheureusement pas mis fin au suspense intenable quant à la question de la position du MR sur le fond du dossier.

Le MR est-il pour ou contre l'octroi de la licence? C'est le grand mystère de la Chambre bleue.

Ce que l'on sait par contre, c'est que vous êtes contre le Gouvernement mais cela, ce n'était pas une révélation et il ne fallait pas tant d'acrobaties intellectuelles pour nous le répéter.

M. Kubla (MR). – Ce que nous savons aussi, c'est que vous avez changé d'avis à trois reprises en six mois.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vais vous expliquer la situation, en tenant devant vous le discours de la méthode.

Premier acte. J'ai refusé la licence à une époque où le Gouvernement – les deux partis associés – préférerait, dans ce domaine, ne rien entendre, ne rien voir et ne rien savoir. Sans livrer ici les propos qui se

tenaient à l'époque, on se disait, Écolo compris, que le ministre devait gérer la compétence et prendre ses responsabilités, le Gouvernement en vivrait d'autant plus sereinement. C'est ce que j'ai fait.

J'ai refusé la licence à un moment où il n'y avait rien dans le dossier parce que je n'estime pas que la Wallonie est un distributeur automatique de licences et que ce n'est pas simplement parce qu'une demande de licence est déposée qu'on la retient. Quand on voit le dossier de l'époque qui faisait quelques millimètres et le dossier d'aujourd'hui, avec des rapports, des précisions, des engagements de l'État tanzanien et ses réponses à 20 questions, on mesure le chemin qui a été parcouru. J'assume le fait de ne pas avoir donné la licence parce que je n'avais pas les éléments suffisants en ma possession et au Parlement, j'ai dit: *«Dans les conditions actuelles – parce que je savais qu'ils reviendraient avec la demande de licence –, je ne peux pas accorder la licence.»*

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre-Président, comment voulez-vous que le MR, qui n'a aucun de ces documents, ait une position? Vous ironisez sur notre incertitude à cet égard-là mais nous n'avons pas les documents kilométriques ni les rapports dont vous parlez et donc, nous sommes encore beaucoup moins formés à prendre une décision que vous ne l'êtes. Vous nous reprochez de ne pas aller au feu et de ne pas choisir un camp ou l'autre. Je dis simplement que nous n'avons pas les documents...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il ne s'agit pas d'aller au feu parce que les journaux ont publié *in extenso* les documents, mais je peux comprendre cette pudeur dans la situation où vous êtes.

Deuxième acte. Mme Simonet, en vertu de ses pouvoirs propres de compétence a accordé la licence avec des conditions très sérieuses de mise en œuvre et de contrôle.

Acte trois. Nous avons assisté aux mises en garde publiques et tardives du Ministre des Affaires étrangères qui nous ont conduit à évoquer la situation devant le Gouvernement, à suspendre la licence pour trois mois et à décider d'une instruction minutieuse du dossier.

Loin des simplifications manichéennes que j'entends aujourd'hui, si on lit...

M. Miller (MR). – Pas seulement M. De Gucht. Vous oubliez au passage, dans ce moment important, les réactions des présidents de parti et notamment de Mme Milquet.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – C'est vrai, par charité chrétienne, j'avais oublié Mme Milquet mais autant M. De Gucht, lui, a attiré l'attention sur l'intérêt pour la position géopolitique de la Belgique, autant Mme Milquet a fait état d'une sensibilité personnelle. Elle pense que ce n'est pas de bon de délivrer des licences d'armes, que c'est un secteur qu'il faudrait reconvertir. C'est une autre approche, je la respecte mais ce qui a provoqué un débat public, c'était davantage, je pense, la position du Ministre des Affaires étrangères que celle de la présidente du cdH.

Aujourd'hui, on se trouve devant un dossier extrêmement fourni, qui aurait permis d'octroyer la licence s'il n'y avait pas eu un certain nombre d'impossibilités de vérifications, et s'il n'y avait pas eu toute cette pression internationale.

Le rapport de la mission a conclu *«en confirmant, en tout état de cause l'extrême pertinence des conditions formulées dans la licence suspendue et qui ont trait à la capacité de la ligne, à la seule couverture des besoins tanzaniens, à la non-réexportation de l'équipement et des productions qui en découlent, au marquage et à la supervision de la production et du démantèlement»*. Le rapport précise que toutes ces conditions sont pertinentes mais pour les contrôler la mise en œuvre rapide du protocole de Nairobi par la Tanzanie est nécessaire. Il faut un dispositif de protocole international entre la Région et la Tanzanie qui organise finalement le contrôle.

Voilà le dossier tel qu'il était.

Qu'est-ce que j'ai dit depuis le Japon? Ce n'est pas à mon âge que quelqu'un m'interdira de m'exprimer. Je n'ai pas dit que je ne tiendrais compte que de l'aspect de l'emploi. J'ai dit – je préfère citer moi-même mes propres paroles –: *«Si rien ne fait pencher la balance de façon décisive pour l'octroi ou le rejet de la licence, c'est l'emploi qui devra primer.»*

Finalement, quand on examine le dossier dont a dû délibérer le Gouvernement, on se rend compte que la balance a penché vers le retrait par les éléments intrinsèques du dossier, par l'incapacité que nous aurions de mettre en œuvre des procédures de contrôle des conditions dont nous assortissions la licence. Je ne cache pas que la dernière semaine précédant la date de délibération du Gouvernement, le faisceau convergent de contacts, de pressions et de mises en garde émanant du fédéral, de partenaires européens comme d'instances internationales, a fait pencher la balance.

Parce que ces éléments dépassaient très largement l'opposition flamande qui, reconnaissons-le, n'est pas toujours vierge d'arrière-pensées communautaires. Parce qu'ils renforçaient les appréhensions éthiques que nous avons essayé d'encadrer et parce que les

ignorer sciemment aurait placé la Wallonie dans une position d'isolement et de polémique dans notre propre pays mais aussi en Europe, voire au plan mondial.

Et cela, nous ne l'avons pas voulu. Et *a contrario* de ce que dit M. Miller, je pense que si nous avions pris une position d'octroi, cela aurait été négatif pour l'image de la Région, pour les entreprises du secteur qui, demain, doivent continuer à exercer une activité qui reste majeure en Wallonie.

La valse en trois temps du Gouvernement sur ce dossier est une exception, je rappelle qu'on a délivré, depuis le 1^{er} septembre 2003, un millier de licences pour seulement 13 refus. Nous avons donc eu des problèmes avec 1 % des licences et seul ce dossier-ci a été, depuis deux ans et demi, au centre d'une polémique.

Mais le Gouvernement agissant en trois temps, n'a pas donné un bon signal et la gestion de ce dossier n'a pas été – je ne vais pas dire l'inverse à la tribune – la plus exemplaire.

L'instruction que nous avons faite *a posteriori* a été extrêmement importante puisque nous sommes les seuls à avoir visité l'usine en question, dont tout le monde parlait sans en avoir rien vu. D'après les premières mises en garde du Ministre des Affaires étrangères et qui nous avaient un peu fragilisés au moment de la suspension, c'était la privatisation. On est rassuré, l'avant-projet de loi est devant le Parlement tanzanien, c'est un secteur qui n'est pas privatisable et donc, on nous a là-bas raconté des «babuzes».

La vente dans des magasins de quartier des munitions ne s'est pas révélée exacte. Dorénavant, et c'est en cela que je pense que le Gouvernement, sur proposition de Mme Simonet, a voulu que je reprenne la compétence, je pense que tout cela doit se faire en liaison avec le Fédéral et doit en tout cas se faire avant et pas après. C'est sûrement la faute que nous avons commise. Toute l'instruction d'un dossier doit être préalable et pas se faire *a posteriori*.

Je ne suis pas persuadé, Monsieur Miller, que nous servirons la Wallonie en débattant de tout cela publiquement en commission parlementaire. Si on amène des licences avant que le Gouvernement les donne – c'est essentiellement son pouvoir exécutif –, je ne suis pas sûr qu'on servira nos entreprises, notre environnement et sachant la composition des commissions, cela m'étonnerait que tout cela reste finalement confidentiel.

Il faut gérer les choses de façon professionnelle. Il n'y aura pas de jurisprudence tanzanienne, nous continuerons à soutenir et à développer ce secteur et j'essaierai, comme je l'ai fait pendant une année, de gérer les choses efficacement, aussi soucieux de l'éthique que de l'intérêt économique, de manière confidentielle et en évitant les polémiques. C'est la

meilleure façon de servir notre industrie de la défense. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre-Président, nous n'avons pas la même lecture – vous allez me dire que c'est inévitable vu nos rôles respectifs – de la déclaration de M. Di Rupo. Moi, je trouve que votre ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – L'avantage, c'est que je le fréquente.

M. Kubla (MR). – Cela m'est arrivé aussi.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il vous a fait des confidences sur le plan Marshall ?

M. Kubla (MR). – Cessez de l'appeler plan Marshall, je crois que vous lui rendrez un premier service. Ceci étant, je constate que tous ceux qui ont dû analyser la situation et qui ont un rôle d'observateur – journalistes, éditorialistes, hommes politiques, patrons de grandes organisations – ont pris cette déclaration comme véritablement un coup de canon pour dire: «*Réveillez-vous au Gouvernement, vos six plans, sans hiérarchie, sans priorité budgétaire, ce n'est pas avec cela qu'on va redresser la Wallonie. La situation est plus préoccupante et plus grave, il faut vraiment une mobilisation de tous!*». Et la mobilisation de tous, par qui peut-elle être proclamée si ce n'est par le Ministre-Président d'un Gouvernement ? Est-ce qu'en Flandre, c'est M. Leterme qui va donner le tempo de la vie politique flamande ou est-ce que c'est le président du CD&V ? Moi, je n'ai, ici, entendu, pendant dix minutes, qu'un long plaidoyer pour l'initiative de M. Di Rupo qui, que je sache, est à la fois compétent pour le Fédéral et pour le PS, mais il y a un Gouvernement, né dans ce Parlement, avec une confiance que vous allez demander à nouveau et je crois que c'est une bonne démarche. Et c'est ce Gouvernement qui doit forcément être l'interlocuteur des Wallons, ce n'est pas occasionnellement une personnalité, quel qu'en soit le prestige.

Je continue à penser que dans ce jugement qu'il a porté, dans cet appel qu'il a lancé, il s'est en quelque sorte substitué à votre capacité d'action parce que vous ne l'avez pas mobilisée en temps opportun.

D'autre part, ne recourons pas trop facilement au shoot en touche qui consiste à dire: «*La faute à l'Europe, la faute à Verhofstadt.*». Je crois qu'un Gouvernement, fût-il ...

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Connaissez-vous un seul pays où le Fédéral, même dans un pays comme l'Allemagne, n'impulse pas la puissance politique macro-économique ou fiscale? Si vous pensez que la Belgique doit être l'exception parce que Reynders est aux finances, le jeu est un peu facile.

M. Kubla (MR). – Ce matin encore, le représentant de la FGFB le disait sur les ondes de notre radio publique: les entreprises ont reçu des aides à n'en plus finir – il parlait de 1.000 millions d'euros – et il n'y a pas d'emplois créés par les entreprises. Il reconnaissait donc que ces politiques fiscales au niveau fédéral ont été impulsées largement en faveur du monde de l'entreprise. L'autre volet était la diminution de l'impôt des personnes physiques pour donner un pouvoir d'achat et d'ailleurs, les recettes TVA rentrent bien.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Cela n'a pas agi, il faut faire autre chose.

M. Kubla (MR). – Non, cela a agi.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pas sur l'emploi.

M. Kubla (MR). – Peut-être pas sur l'emploi mais si vous continuez tout le temps à dire: «*C'est à l'Europe, c'est à Barroso, c'est à Verhofstadt et à Reynders de créer les conditions...*» (*Réaction de M. Van Cauwenberghe*). Moi, je dis qu'en ce qui concerne le Gouvernement fédéral dans lequel vous êtes aussi associé, une série de mesures ont été prises qui garantissent la sécurité sociale mais aussi des diminutions fiscales et donc des moyens.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ils sont en train de préparer un grand plan de rentrée.

M. Kubla (MR). – Mais on ne va pas faire ici le procès du Gouvernement fédéral, moi, je fais le vôtre et je considère que vous avez des responsabilités. On s'est assez battu pour cela, la Région a d'immenses moyens d'action, politiques, fiscaux, réglementaires, décrets, d'interventions... Je voudrais que vous fassiez votre part et c'est cela que je réclame.

Enfin, vous ne m'avez jamais entendu dire que lorsque j'y étais, tout allait bien et que depuis que je n'y suis plus, tout va mal, mais je suis quand même interloqué quand je lis cette déclaration de M. Mar-

court à la une de *La Voix de l'Union*: «*Une première historique: l'entreprise au cœur du projet wallon*». Ce n'est pas parce qu'il n'a jamais été parlementaire qu'il doit abuser de son passé, reconnaissons que cela manque cruellement de nuances et que par rapport aux reproches que vous m'adressiez dans votre discours, on pourrait commencer par tirer les oreilles de M. Marcourt en lui disant: «*Un peu de modestie, jeune homme, vous n'avez rien inventé*».

M. le Président. – Monsieur Kubla, vous pouvez conclure?

M. Kubla (MR). – Écoutez, cela a duré une demi-heure, moi, j'ai trois minutes, ...

Mme Cornet (MR). – Il a été interrompu.

M. le Président. – J'ai arrêté le chrono chaque fois qu'il était interrompu.

M. Kubla (MR). – C'est vrai? Je ne vous ai pas vu le faire. Soit, je ne vais pas faire de procès sur la procédure. Je dirais simplement que le débat sur le futur dossier du contrat stratégique, puisque vous dites que c'est celui-là, aura lieu à la rentrée. En effet, vous préférez interrompre la démarche par des vacances de deux mois avant qu'on ne puisse en débattre. C'est du temps perdu, je ne sais pas quand le budget suivra, ce sera pour 2006, cela fait six mois de plus. Il y a là de nouveau une indolence coupable. Je vous donne rendez-vous pour en débattre. Dans l'état actuel des choses et si rien ne change fondamentalement, nous ne voterons pas la confiance au Gouvernement.

M. le Président. – Merci, Monsieur Kubla. À toutes fins utiles, je vous signale que vous avez disposé de 5 minutes 30.

La parole est à M. Miller pour 3 minutes.

M. Miller (MR). – Je tire plusieurs enseignements de la réponse du Ministre-Président.

Tout d'abord, le Ministre-Président reconnaît sans difficulté que ce dossier a fait l'objet d'un cafouillage. Il le qualifie de «valse à trois temps». Moi, je trouve que c'est un fameux «rock and roll». C'est une impression personnelle. Je regrette la décision – et j'en ai donné les raisons – pour le secteur industriel concerné.

Cela étant, pour l'avenir, j'ai bien entendu ce que le Ministre-Président a répondu à ma réflexion sur la manière d'organiser le contrôle de la commission parlementaire. J'ai bien compris qu'un contrôle parlementaire, *a priori*, n'est pas une bonne chose à vos

yeux, Monsieur le Ministre-Président. Je partage votre avis. La proposition de modification du Règlement que j'ai déposée – avec l'un ou l'autre amendement cosigné par M. Fontaine – va en ce sens. Mais ce n'est pas parce qu'un contrôle parlementaire *a priori* n'est pas une bonne chose que le contrôle parlementaire *a posteriori*, c'est-à-dire après la décision prise par le Gouvernement, ne doit pas avoir lieu et ne doit pas s'effectuer dans les meilleures conditions possibles. Nous en débattons au sein de la commission qui se charge de ce type de dossiers. Je réitère ma demande – et je la reformulerai encore – d'entrer en possession, via la commission parlementaire, des documents qui ont abouti à la décision prise par le Gouvernement.

Enfin, par rapport au débat plus large concernant le plan Marshall, je vais reprendre la formule que vous avez utilisée, Monsieur le Ministre-Président: je sais, comme vous, que M. Di Rupo a le propos plus large que quelqu'un qui voudrait tirer un but contre son propre camp. La réflexion que l'on est en droit de mener et que vous devriez mener, est plutôt celle-ci: c'est précisément parce que les propos de M. Di Rupo étaient plus larges, plus élevés, qu'il a été amené à tirer un but contre son propre camp, en tout cas contre le Gouvernement wallon.

M. le Président. – L'incident est clos.

**PROJETS DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ
ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION
POUR L'EUROPE,
AUX PROTOCOLES ANNEXÉS AU TRAITÉ
ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION
POUR L'EUROPE, À SES ANNEXES
ET ACTE FINAL,
FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004
(Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2
et Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des projets de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004.

Ces projets de décret ayant fait l'objet d'un rapport commun, je vous propose de les examiner conjointement.

Pour le projet de décret n° 163, je souhaite rappeler aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2

de la Loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Gennen, rapporteur.

M. Gennen, rapporteur. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, chers Collègues, je voudrais tout d'abord saluer, ici, la qualité des débats qui se sont tenus lors de la réunion conjointe du Comité d'avis chargé des questions européennes et de la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et des Fonds européens.

Les débats ont donc porté sur les projets de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004.

Mme la Ministre a proposé un exposé rappelant l'importance de la poursuite du processus de ratification dans tous les pays de l'Union avant de souligner les principales avancées contenues dans ce Traité constitutionnel et d'évaluer enfin ses implications pour la Région wallonne. Mme la Ministre a remarqué que si le Traité constitutionnel était encore capable de recueillir une large adhésion parmi les vingt-cinq, cela n'aurait certes pas d'effets immédiats mais aurait certainement le mérite de rendre un redémarrage plus aisé.

Concernant les avancées essentielles, Mme la Ministre en identifie trois:

- la simplification: le Traité rassemble des documents épars en un texte unique plus lisible. Il propose une meilleure répartition des compétences entre, premièrement, les institutions de l'Union et, deuxièmement, entre ces institutions et les États membres;
- la démocratie: Mme la Ministre évoque l'intégration de la Charte des droits fondamentaux, dans laquelle, à côté des droits classiques, on retrouve des droits absents de nombreuses Constitutions nationales. Exemples: le droit au travail, l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris en matière d'emploi et rémunération, les droits de l'enfant et de la personne âgée, l'accès aux services publics, etc.;
- l'efficacité: la Constitution apporte des modifications profondes à l'architecture institutionnelle de l'Union afin d'adapter les institutions aux défis de l'élargissement et de leur conférer davantage de légitimité. Mme la Ministre a alors passé en revue, institution par institution les changements impor-

tants qui sont introduits. Parmi ces changements, nous pouvons noter le renforcement des pouvoirs du Parlement européen, la création d'un poste de Ministre des Affaires étrangères ou l'application de la majorité qualifiée à 54 nouveaux domaines.

Pour terminer, Mme la Ministre, a passé en revue les implications essentielles de la Constitution pour la Région wallonne. Elle remarque que le Parlement wallon sera davantage associé à la construction européenne en étant systématiquement informé des propositions déposées, ainsi qu'à travers l'application du principe de subsidiarité, en fonction duquel l'Union ne fera que ce qu'elle peut mieux faire qu'un État, une Région ou une Communauté. De manière plus générale, Mme la Ministre a salué la plus-value apportée par le Traité sur les matières relevant des compétences de la Région wallonne comme l'emploi, l'agriculture, les transports, le tourisme ou encore la recherche.

La discussion générale fut l'occasion d'un échange de vues, animé mais fructueux entre les différents groupes politiques démocratiques.

M. Wesphael s'est d'abord interrogé sur l'opportunité de poursuivre le processus de ratification de la Constitution et a plaidé pour une suspension de ce processus en Région wallonne.

MM. Miller, de Lamotte et Bayenet n'ont pas partagé cette idée, plaidant qu'il serait absurde que la Belgique reste au milieu d'un processus au lieu de le conduire à son terme. M. de Lamotte a par ailleurs rappelé que si la France et les Pays-Bas ont effectivement dit «non», plus de la moitié de la population européenne s'est prononcée, par ratification parlementaire ou par référendum, et a déjà adopté le Traité. M. Bayenet a estimé qu'il était nécessaire de garder une attitude cohérente par rapport à la Chambre et au Sénat qui, comme vous le savez, se sont prononcés positivement. M. Brotcorne s'est joint à l'avis de M. Bayenet avant de proposer au Parlement d'ouvrir une véritable réflexion sur l'organisation et la mise en œuvre du principe de subsidiarité consacré dans le Traité constitutionnel.

Ouvrant le débat de fond, M. Kubla s'est ensuite réjoui des avancées multiples que propose le Traité constitutionnel. Selon lui, ce texte n'est plus le résumé d'une vision économique de l'Europe car les dimensions sociales et politiques y sont intégrées. Parmi ces avancées, il met en avant l'intégration de la Charte des droits fondamentaux, la reconnaissance des syndicats ainsi que la protection des services publics. Il a ensuite salué l'extension du vote à la majorité qualifiée avant de se prononcer pour la ratification franche et sincère du Traité constitutionnel.

M. Bayenet a ensuite pris la parole pour rappeler que si le texte que nous votons est imparfait, c'est

avant tout parce qu'il est le résultat de nombreux compromis.

Or, malgré ces imperfections, ce Traité comporte de nombreuses avancées. Il est un pas de plus en avant pour une Europe qui a, depuis ses débuts, toujours été un gage de paix et de prospérité. M. Bayenet a, pour conclure, plaidé pour la mise en place de services publics européens afin d'éviter toute concurrence malsaine entre services publics.

M. de Lamotte a, lui, mis en exergue les valeurs consacrées par le Traité, comme par exemple le respect de la dignité humaine, la démocratie, l'égalité, l'État de droit, les Droits de l'homme, mais aussi les idées de développement durable, de plein-emploi, de justice, de protection sociale ou de cohésion économique et territoriale. Pour lui, la Constitution est avant tout un cadre, un contenant, et la responsabilité de chacun est d'en définir le contenu en fonction de rapports de force politique à un moment donné.

M. Wesphael a estimé que personne ne pouvait être contre le principe de libre concurrence, déplorant avant tout l'absence d'instance de régulation au niveau européen. Il a ensuite plaidé pour la mise en place d'un mécanisme d'harmonisation sociale et fiscale en soulignant le fait qu'en l'absence d'un tel mécanisme, il existait des risques importants d'accentuation des phénomènes de délocalisation. M. Wesphael s'est ensuite déclaré très inquiet quant au sort qui est réservé dans ce Traité aux services publics. Il a enfin ouvert un débat relativement animé avec M. Ficherouille sur l'avenir des Fonds structurels et a conclu son intervention en disant que la troisième partie du Traité avait créé une Europe antilibérale, anti-sociale et éloignée des citoyens

Votre serviteur a tenu à concentrer son intervention sur la problématique des services publics, en soulignant qu'il faut se garder de trop d'angélisme mais aussi d'un catastrophisme excessif.

Tout en étant favorable à l'approbation du Traité, j'ai souhaité attirer l'attention des commissaires sur la nécessité de veiller à la manière dont cette Constitution sera appliquée en ce qui concerne les services d'intérêt général et les services d'intérêt économique général. La vigilance s'impose à cet égard.

M. Tarabella, député européen et invité de la Commission, nous a ensuite proposé une analyse du «non» français en constatant que si certains arguments étaient bel et bien recevables, il est incontestable que le débat a été pollué par toute une série d'autres sujets. Il a, pour finir, affirmé que ce texte comporte plus d'avancées que de reculs et qu'il doit être ratifié. Selon lui, seuls des extra-Européens, comme les États-Unis, ou des nationalistes ou des extrémistes pourraient se réjouir de sa non-ratification.

Le débat s'est poursuivi par une discussion technique au cours de laquelle M. Ficherouille et M. Wesphael ont confirmé leur désaccord quant à la question des Fonds structurels. Mme la Ministre a conclu en soulignant que, concernant les services publics, des protections existaient mais que cela n'excluait pas d'être vigilant pour l'avenir.

Les échanges et prises de parole terminés, la Commission a pu passer au vote. En ce qui concerne le projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2), l'article unique ainsi que l'ensemble du projet de décret ont été adoptés à l'unanimité des membres votants.

Concernant le projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004 (Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2), les articles 1^{er} et 2 ainsi que l'ensemble du projet de décret ont été adoptés à l'unanimité des membres votants.

M. le Président. – La parole est à M. Ficherouille.

M. Ficherouille (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, chers Collègues, dans cette brève contribution au débat sur la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe, je me limiterai aux enjeux relatifs à l'économie.

On se plaint communément de la dictature des marchés, en premier lieu les marchés internationaux, ceux de la finance, de l'agriculture ou de l'énergie par exemple. Pas un jour ne se passe sans que l'on évoque tantôt le cours du dollar, tantôt les quotas de production ou d'importation de blé, de sucre, de viande tantôt le prix du pétrole. Et comme si les nombreux conflits, parfois sanglants, qui continuent à éclater ici et là dans le monde ne suffisaient pas, on nous parle sans arrêt de «guerres commerciales». Ces guerres-là ont aussi leurs morts et leurs ruines: le chômage, la famine, la maladie ou la dégradation de l'environnement touchent des millions d'êtres humains.

Il est de bon ton de regretter ou de critiquer la mondialisation. Nous partageons nombre d'analyses de certains altermondialistes. Mais le vrai débat commence quand il faut s'accorder sur des perspectives alternatives réelles, sur des stratégies concrètes, sur des mesures applicables. Comment faire prévaloir d'autres règles de gouvernance européenne et interna-

tionale que les seules lois du marché ou la maximisation du profit de quelques-uns ? Comment faire prévaloir l'intérêt du plus grand nombre de nos concitoyens et les mécanismes de solidarité entre les peuples, les régions et les pays ?

Il est clair que des mécanismes démocratiques de régulation sont nécessaires à l'échelle internationale. Oui, il faut réformer les grands instruments issus de la seconde guerre mondiale comme le FMI ou la Banque mondiale. Oui, il faut contrôler l'OMC et réorienter l'AGCS. Oui, il faut instaurer des mécanismes contre la spéculation du type de la fameuse taxe «Tobin». Oui, il faut appliquer et même dépasser les accords de Kyoto. La liste est longue et c'est évidemment plus facile à dire qu'à faire.

Nous sommes persuadés que les capacités de régulation État-nations sont devenues largement insuffisantes. En outre, les réalisations en termes de progrès social, à l'échelle internationale comme au travers de l'OIT ou à l'échelle des États comme les systèmes plus ou moins avancés de sécurité sociale, sont elles-mêmes menacées d'être emportées dans la tourmente de la globalisation.

Il faut donc inventer des leviers nouveaux. À notre portée, il n'existe, pour ce faire, que l'Union européenne. De son évolution dépend en grande partie notre destin. Nous pensons qu'il n'existe pas d'alternative crédible à l'Union européenne comme lieu de maîtrise de la mondialisation à l'échelle de notre continent. De plus, pour peser dans les négociations internationales ou modifier en profondeur les institutions internationales dans le sens que nous souhaitons, de plus de cohésion sociale et de respect de l'environnement, il faut une dimension que seule l'Europe peut nous donner.

L'enjeu est donc immense, à la fois intérieur, européen, et extérieur, mondial. C'est à la lumière de cet enjeu qu'il faut analyser le Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Et demain, quel que soit le chemin à emprunter pour sortir l'Union de la crise et quel que soit le texte qui permettra d'avancer par rapport aux Traités en vigueur aujourd'hui, les mêmes critères seront d'application. Ce qui fonde le «oui» raisonné et volontariste du PS, que nous avons qualifié de «oui de combat», c'est la conviction qu'il n'existe pas à court terme d'alternative quant au fond, aux travaux de la convention et au Traité constitutionnel. Il faut dorénavant négocier à 25 et il faudra la décision unanime des 25 États pour avancer et dépasser un jour le Traité de Nice.

Notre appréciation du texte lui-même est évidemment mitigée, particulièrement en matière économique: si le Traité constitue globalement un léger progrès par rapport à la situation actuelle, il est vrai

qu'en matière de gouvernement économique, la déception est grande. On a d'ailleurs abandonné l'expression «gouvernement économique», qui fait peur à d'aucuns, pour la remplacer par celle de «gouvernance économique». Sur le fond, la plupart des dispositions de nature économique sont la reprise de celles existant dans les traités antérieurs. La politique monétaire est complètement unifiée, mais les instruments permettant de renforcer la coordination des politiques économiques, sociales et environnementales, ne sont que très peu renforcés, voire pas du tout pour la fiscalité.

De façon plus précise, nous regrettons l'absence de référence à l'Union économique et monétaire au début du Traité, parmi les objectifs de l'Union. Et peu de progrès – si pas un certain recul – apparaissent pour ce qui concerne la coordination des politiques économiques. On épinglera quelques innovations en matière de surveillance multilatérale et une certaine clarification du statut de la Banque centrale européenne.

Il faut également remarquer les éléments relatifs à la spécificité de la zone euro, à ses perspectives de coopération renforcée et de représentation externe, même si on doit s'interroger sur la portée de l'institutionnalisation de l'Eurogroupe.

À l'heure actuelle, la spécificité de la zone euro n'est pas clairement reconnue dans les procédures de décision du Conseil. L'Eurogroupe est une instance informelle sans réel pouvoir. À tel point que des États qui ne sont pas membres de la zone euro, comme par exemple la Grande-Bretagne, peuvent empêcher les membres de cette zone de prendre des décisions relatives à leurs intérêts spécifiques !

Le Traité constitutionnel améliore cette situation, dans la mesure où la possibilité est ménagée pour les États membres de l'Eurogroupe – qui reçoit une certaine reconnaissance tout en restant une instance informelle – de prendre à la majorité qualifiée des décisions visant à renforcer la coordination de leurs politiques économiques et budgétaires. Ils sont également en mesure d'adopter des positions communes en vue de réunions d'organisations financières internationales, voire d'organiser en interne une représentation unique.

Une autre innovation importante réside dans le fait que les droits de vote des pays n'appartenant pas à la zone euro seront suspendus au Conseil Ecofin dans le cadre de prises de décisions relatives à l'usage de l'euro ou aux moyens de remédier à un déficit excessif d'un État.

Enfin, l'entrée d'un nouveau membre dans la zone euro ne peut être recommandée au Conseil que par les seuls membres de l'Eurogroupe. Ces changements sont positifs puisqu'ils permettent à l'Eurogroupe d'agir de façon un peu plus autonome.

Nous apprécions plus positivement les avancées quant à la prise en compte du fait régional, en particulier pour les Régions à pouvoir législatif comme la Wallonie. Le Comité des Régions voit ses compétences étendues et a obtenu un droit de recours devant la Cour de Justice lorsqu'il s'agit de préserver ses prérogatives ou de veiller au respect du principe de subsidiarité dans les actes législatifs pour lesquels il doit être consulté.

Par ailleurs, les dispositions relatives à la politique régionale sont également renforcées: la cohésion territoriale a été ajoutée, aux côtés de la cohésion économique et sociale, comme objectif de la politique de cohésion.

En fin de compte, il y a une véritable reconnaissance du niveau régional, comme du niveau local, comme véritable niveau de pouvoir ayant sa place dans l'articulation globale des compétences définies par l'Europe.

Un mot, enfin, sur les fonds européens, en particulier le Fonds de développement régional. Il me semble que la polémique qui a été initiée par certains quant à la signification du protocole 29 est tout à fait exagérée. Les articles 220 à 224 reprennent l'organisation traditionnelle des fonds. L'élément neuf est la définition de la future organisation et de la mise en œuvre des fonds par le nouvel instrument qu'est la loi européenne. Cela entre dans le champ d'une procédure de codécision donnant davantage de pouvoirs au Parlement européen et cela me semble donc positif. Le protocole 29 ne constitue donc qu'une déclaration d'intention, sans que l'on puisse interpréter *a priori* de façon catastrophique: les éléments de flexibilité évoqués peuvent aussi se révéler positifs pour des Régions comme la nôtre. En fin de compte, ce sont ici les décisions budgétaires et les rapports de force qui les sous-tendent qui seront déterminants, plus que les mécanismes décrits dans le texte.

Les résultats du dernier sommet européen, en particulier l'impasse sur le budget, me semblent fournir une démonstration éclatante de cette thèse. Le premier impact des «non» français et hollandais a été de renforcer les tendances centrifuges issues des égoïsmes nationaux. Et c'est plutôt l'absence de traité qui va handicaper les progrès plus que jamais nécessaires en matière de gouvernance économique européenne. Les faiblesses réelles du projet examiné, par exemple en matière fiscale, ne sauraient être surmontées dans le cadre de référence existant aujourd'hui. Traité ou pas traité, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier.

M. le Président. – La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). – Madame la Ministre, chers Collègues, je tiens à me réjouir, encore une fois publique-

ment, de l'organisation du débat qui a été retransmis en direct par les télévisions communautaires de Wallonie. Comme vous le savez, ce débat fut organisé par notre Parlement le 8 juin dernier.

Le fait de se réjouir n'est pas une simple formule en l'air, c'est un élément extrêmement important. Je continue à regretter qu'il n'y ait pas eu de consultation plus large de la population belge sur ce sujet. Aujourd'hui, peut-être que plusieurs de nos concitoyens ont le sentiment que ce sont les porte-parole français ou hollandais, du «non» qui ont un peu décidé pour eux.

Notre Parlement, le 8 juin, est allé plus loin que d'autres assemblées dans l'information aux citoyens, et je m'en réjouis. D'autant plus que ce débat était préparatoire aux travaux de ratification pour les matières qui concernent la Région wallonne, travaux qui ont été entamés en commission – je remercie le rapporteur – et qui se poursuivent aujourd'hui. Cela mérite également d'être souligné puisque plusieurs collègues d'une formation politique ont eu tendance à demander le report de ce débat et de la ratification.

Enfin, ce qui a été dit durant ce débat préparatoire du 8 juin était du plus haut intérêt. C'est donc avec le sentiment que le Parlement wallon a abordé ce sujet d'une exceptionnelle importance, avec toute l'attention requise, que je vais me référer à ce qui a été avancé lors de ce débat préparatoire.

Je commencerai en pointant une intervention, non pas pour le plaisir de mettre le doigt sur un avis qui serait opposé au mien, mais simplement parce que je le juge très symbolique, très symptomatique des raisons pour lesquelles le «non» l'a emporté, notamment en France ou en Hollande.

Les propos sont ceux tenus par le professeur Petrella. Il a prêché contre le projet de Traité constitutionnel en dénonçant, je cite, *«une logique de guerre»*. Le professeur aurait-il oublié que l'Union européenne a garanti la paix sur un territoire qui a connu, au cours de l'histoire, les conflits les plus dévastateurs qui soient? Dès la Déclaration de Laeken, qui a amené la rédaction de ce Traité constitutionnel, on a insisté sur cet aspect, que l'on retrouve dans le deuxième alinéa du préambule. Je me permets de vous le lire car il résume parfaitement la philosophie générale du Traité.

«Convaincus que l'Europe, désormais réunie, au terme d'expériences douloureuses, entend avancer sur la voie de la civilisation, du progrès et de la prospérité pour le bien de tous ses habitants, y compris les plus fragiles et les plus démunis, convaincus qu'elle veut demeurer un continent ouvert à la culture, au savoir et au progrès social et qu'elle souhaite approfondir le caractère démocratique et transparent de sa

vie publique et œuvrer pour la paix, la justice et la solidarité dans le monde.»

Cette philosophie est bien résumée dans l'extrait que je viens de rappeler.

L'ensemble du Traité permettrait de multiplier les exemples, lesquels ne peuvent être considérés, sauf à faire preuve vraiment de mauvaise foi, comme n'étant que des allégations, des formules générales, etc. Non, il s'agit bel et bien d'un Traité constitutionnel, d'une Charte fondamentale. Considérer que des hommes, des femmes aient pu rejeter un tel texte, avec des principes aussi essentiels pour les droits et libertés humains – je le dis vraiment avec la sincérité qui est la mienne –, fait frémir.

Dire «non» à cette Constitution, – et je sais que l'on va pointer certains aspects du Traité constitutionnel – c'est dire «non» aux valeurs universelles, aux droits inviolables et inaliénables, et donc, à l'inviolabilité et l'inaliénabilité des droits. C'est dire «non» à la personne humaine, c'est dire «non» à la liberté, c'est dire «non» à la démocratie, à l'égalité et à l'État de droit. C'est aussi dire «non» au respect des droits de chacun, et ce, je cite, *«dans la conscience de leurs responsabilités à l'égard des générations futures et de la planète»*. Je pourrais encore multiplier les exemples, mais vous avez compris que mon avis va radicalement dans le sens du «oui» à ce Traité constitutionnel.

Je maintiens donc ce que j'ai dit par rapport à ces professeurs «je sais tout et je connais la voie à suivre»: plaider contre ce Traité constitutionnel, cela revient, d'une certaine façon, «à hurler avec les loups».

Un autre professeur, italien aussi, Norberto Bobbio, décédé il y a peu, a remarquablement étudié ce phénomène, par lequel désormais, la ligne de rupture politique ne passe plus entre la gauche et la droite – lesquelles existent toujours et traduisent des sensibilités différentes – mais passe entre les démocrates, capables d'exprimer ces sensibilités de gauche, de droite et autres, et ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire les extrémistes. Or, pour moi, le trait distinctif fondamental entre démocrates et extrémistes est le rapport aux institutions parlementaires. Il est symptomatique que le professeur Petrella ait commencé son intervention lors de ces travaux – je ne me livre pas à une attaque ponctuelle contre le professeur, c'est l'état d'esprit qui est le sien que j'essaie de stigmatiser ici – par exprimer son opposition au Traité constitutionnel européen, en disant: *«Les institutions politiques ont un pouvoir insignifiant et votre Parlement a très peu de choses à dire.»* Face à des propos comme ceux-là, il ne faut pas être étonné de se retrouver – je me souviens d'ailleurs du mécontentement de notre collègue Écolo Bernard Wesphael à ce sujet – dans cette zone

indistincte, où se retrouvent, dans le dos des démocrates, toutes les nébuleuses extrémistes de tous poils.

Tout autre est la position de Bernard Wesphael, et je répondrai tout à l'heure aux interrogations qui ont été les siennes.

Mais je voudrais encore insister sur un point. Si je poursuis mon raisonnement sur la ligne de tension gauche-droite, et non pas ligne de rupture, sur laquelle nos démocraties européennes vivent aujourd'hui, c'est-à-dire depuis la fin des deux grands totalitarismes liberticides que l'Europe a connus durant le XX^e siècle, à savoir le nazisme et le communisme, le projet constitutionnel est la réponse des démocraties à ces totalitarismes liberticides. Une réponse qui a été construite au fil du temps, dans cet échange entre gauche, droite et centre. Mon chef de groupe, Serge Kubla, l'a bien indiqué lors des travaux du 8 juin. Il avait dit, il avait souhaité que l'on retienne de son intervention cet aspect-là des choses. Quel est cet élément ? C'est le rappel de ce que la «politique libérale de l'Europe» a aussi été décidée, durant des décennies, par des Gouvernements à participation socialiste et sociale-démocrate. Et c'est tant mieux ! Non pas qu'il y ait eu beaucoup de Gouvernements à participation socialiste, mais que l'Union européenne soit ainsi le reflet des différentes tendances démocratiques et que ce Traité aboutisse à ce sur quoi M. Petrella commence en aiguisant toute son ironie : l'économie sociale de marché.

Il a ironisé là-dessus. Ce concept, a-t-il déclaré, n'a rien d'innovant. Je le cite : «*La seule chose qui différencie désormais l'Europe de la Chine, c'est le «iste», dans la mesure où l'économie européenne est une économie sociale alors que l'économie chinoise repose sur un principe socialiste.*». M. Petrella oublie allégrement qu'il y a quelques mois à peine encore, des opposants politiques étaient fusillés en Chine, ce qui n'est pas le cas en Union européenne.

Trop, c'est trop ! Je trouve, pour ma part, qu'à force de trop déclarer que la démocratie libérale est responsable de tous les maux et que la liberté, elle-même, est une mauvaise chose, on court le risque de jeter le bébé avec l'eau du bain ou encore de se retrouver dans un autre type de régime politique. Et ce type de régime, je n'en veux pas, ni pour moi, ni pour mes enfants, ni d'ailleurs pour qui que ce soit au monde. J'ai donc un reproche à formuler à mes amis sociaux-démocrates : refuser, sans raison apparente, la parenté européenne qui est aussi la leur, en faisant de l'Union ce à quoi il faut dire «oui» mais en la combattant, est une erreur, dont je redoute qu'un jour, il nous faille tous nous en mordre les doigts.

Bernard Wesphael est un démocrate. Il argumente, avance des analyses, ne se retranche pas derrière des incantations et il a plaidé pour le «non», convaincu

qu'il fallait dire «non». C'est d'ailleurs le titre de son livre : «*Dire non pour sauver l'Europe*». À titre personnel, je ne partage pas son avis, je viens de le dire. Mais il s'inscrit dans le cadre de cet ensemble gauche-droite qui travaille à améliorer le bien commun. Je commencerai donc par lui répondre que ce n'est pas tant l'Europe qu'il faut sauver, mais la démocratie européenne, l'esprit européen tel qu'il s'est concrétisé, tel qu'il a pris forme dans la démocratie. De grands dictateurs ont déjà voulu, dans le passé, sauver l'Europe entière. L'enjeu, ce n'est pas le territoire. L'enjeu, ce sont les gens et le pouvoir de ceux-ci, tel qu'il s'exprime à travers la démocratie – «le pouvoir des gens, le pouvoir des peuples» – et tel que le projet de Constitution européenne l'institue prodigieusement.

J'ouvre une parenthèse pour dire que j'avais d'abord été déçu lorsque les chefs d'État ont supprimé la référence à la définition de la démocratie énoncée par Thucydide. Puis, en y réfléchissant, je me suis dit que c'était une bonne chose, parce que selon la définition qui était avancée par Thucydide quelques siècles avant notre ère, la démocratie était, dans les conditions sociales-historiques de l'époque, le pouvoir de quelques-uns. Je pense que ce n'était pas une bonne définition. Ce qui compte, c'est vraiment une démocratie qui prenne en compte l'ensemble des populations, l'ensemble des personnes qui vivent sur le territoire européen.

Quant au contenu de la Constitution, Mme Dony, professeur et directeur des recherches juridiques à l'ULB, a été particulièrement éclairante. Elle a insisté sur la différence entre les deux premières parties du Traité et la troisième. C'est principalement contre cette partie qu'ont été développées les attaques et les critiques, dont celles de Bernard Wesphael et de Jean-Maurice Dehousse, pour ce qui concerne les hommes politiques belges. Or, le Traité présente bien les propositions innovantes contenues dans la première partie et la définition juridique des droits fondamentaux, formulée dans la deuxième partie.

Quid alors de la troisième partie. La Déclaration de Laeken demandait, je cite, de «*simplifier les traités sans en changer le contenu*». C'est pourquoi, les traités ont été revus tout en conservant le corpus juridique édifié au cours du temps et déjà en application. La troisième partie assure donc la continuité et, affirme Valéry Giscard d'Estaing dans le journal *le Monde* du 15 juin, «*elle n'a fait l'objet d'aucune discussion fondamentale puisque le contenu ne pouvait pas être modifié*». C'est l'acquis communautaire dont je parlais tout à l'heure, qui s'est constitué au fil des Gouvernements successifs des différents États membres.

Sans entrer dans le détail, la critique principale faite au Traité constitutionnel consistait à dénoncer le

contenu ultralibéral de celui-ci et à réaliser un amalgame entre la Constitution, la concurrence, les élargissements, les délocalisations, le chômage, les craintes des services publics, etc. Comme si le fait que l'on ait supprimé des kilomètres et des kilomètres de rail en Wallonie était le seul fait de l'Europe. Je pense qu'il y avait d'autres éléments à prendre en considération.

Or, la seule référence à la concurrence que l'on trouve dans la partie proprement constitutionnelle figure à l'article 3: «Concurrence libre et non faussée». Définition qui figurait déjà à l'article 3 du Traité de Rome, ainsi que les quatre libertés fondamentales, à savoir la liberté de circulation des personnes, la liberté des biens, des services et des capitaux.

La seule innovation – et je remercie Mme la Ministre de l'avoir soulignée en commission – est de faire référence à une économie sociale de marché, visant le plein-emploi et le progrès social. C'est cela qui risque, malheureusement, aujourd'hui, d'être perdu.

Enfin, à tous ceux qui ont mis en avant le risque de perdre des protections déjà acquises au niveau des Constitutions nationales, je rappelle l'article 113 de la deuxième partie, qui prévoit qu'aucune disposition de la présente Charte ne peut être en deçà par rapport aux Constitutions nationales.

En conclusion, je crois, que Mme la Ministre s'était avancée à comparer le projet de Constitution européenne à Victor Hugo. «*Tout le monde s'y réfère et personne ne le lit.*» avait-elle dit. Comparaison osée et totalement fautive au demeurant et qui fait injure à l'intelligence de celles et ceux qui, en France et aux Pays-Bas, ont voté soit pour le «oui», soit pour le «non». C'est leur dire qu'ils n'auraient pas lu le Traité constitutionnel. Ce n'est pas très démocratique comme vision! Il est vrai que Mme la Ministre appartient à une formation politique qui a refusé aux Wallonnes et aux Wallons de pouvoir, eux, s'exprimer. Quoi qu'il en soit, même s'il est vrai que la question ne portait pas sur Victor Hugo, je ne résiste pas au plaisir de vous dire qu'il est toujours un des auteurs les plus lus et les plus traduits au monde. Et j'en profite pour rappeler un extrait qui nous concerne très directement puisqu'il a trait à la nécessité de maintenir, au sein de l'Europe, l'axe franco-allemand, qui vient malheureusement d'être mis à mal par les référendums français et hollandais. C'est l'extrait d'un discours prononcé à l'Assemblée nationale le 1^{er} mars 1871, donc à propos de la guerre opposant l'Allemagne à la France...

Mme Simonet, Ministre de la recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures – Vous dites tout et son contraire.

M. Miller (MR). – Non, je dis que le MR était favorable au référendum depuis le début et que vous, vous n'en avez pas voulu. Donc, c'est vous qui n'avez pas eu confiance dans la population. Je peux très bien estimer que la réponse qui a été formulée ne va pas dans le sens de ce que j'espérais. C'est démocratique. Les gens ont le droit de s'exprimer! Je viens défendre à cette tribune, le fait qu'il faille voter le Traité constitutionnel dans lequel il y a d'énormes avancées et je dis que ce qui se passe aujourd'hui est un moment critique de l'histoire de l'Union européenne...

M. Bayenet (PS). – Comment répondre «oui» ou «non» alors qu'il y a 20 minutes que tu nuances le problème?

M. Miller (MR). – Non, je ne le nuance pas. Je continue à plaider pour le «oui», de façon très forte et très volontariste, en disant que dans cette période de crise que nous traversons, le «oui» ronronnant doit se transformer en un «oui» très volontariste de la part des démocrates. Je plaide parce que nous traversons une période de crise. Ce n'est pas ma faute si les responsables européens n'ont pas réussi à faire partager par les populations le sentiment d'adhésion très forte à ce Traité constitutionnel. Mais sur le fond, je continue à dire qu'il fallait un référendum. Les gens ont le droit de s'exprimer sur une matière aussi fondamentale. Malheureusement, le résultat ne correspond pas à ce que j'espérais. Mais de là à dire que les gens n'ont pas lu le Traité, je trouve que ce n'est pas acceptable.

J'en reviens à ce que Victor Hugo déclarait en 1871: «*Plus de frontières! Soyons les États-Unis d'Europe, soyons la Fédération continentale, soyons la liberté européenne et soyons la paix.*». C'est dans cet esprit que le MR estime nécessaire de poursuivre le processus de ratification et que la nature du «oui» a évolué: il ne s'agit plus, comme je le disais à l'instant, d'un «oui» ronronnant mais d'un «oui» volontariste, d'un «oui» de combat, mais dans le bon sens. (*Applaudissements de Mme Cornet.*)

Mme Simonet, Ministre de la recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures – Je n'ai pas dit cela, Monsieur Miller. Revoyez mon texte et nuancez mes propos comme le débat sur la Constitution.

M. le Président. – Madame la Ministre, vous aurez la parole tout à l'heure.

La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Avant de commencer mon intervention, je voudrais dire à M. Miller que j'ai

écouté attentivement son intervention. S'il a été bon pendant 90 % du temps, il a eu une petite faiblesse à propos des déclarations de Mme la Ministre concernant Victor Hugo. Quand on utilise une image, Monsieur Miller, vous qui avez une grande culture, vous devriez savoir que l'on fait passer un message et qu'on ne doit pas reprendre au pied de la lettre les mots qui ont été prononcés. Ce qui est incontestable, si vous avez examiné les sondages qui ont suivi le référendum en France, c'est que plus de 70 % de la population – en disant 70 %, je suis extrêmement prudent – n'a effectivement pas lu la Constitution européenne. C'est tout à fait normal. Il s'agit d'un texte qui n'est pas du tout facile à lire, qui est long, etc. Les gens se sont donc informés autrement que par la lecture formelle du texte. Cela me paraît évident.

J'en viens maintenant à mon intervention qui concerne plus particulièrement les implications pour les pouvoirs régionaux et locaux de la nouvelle Constitution pour l'Europe. Notre chef de groupe interviendra tout à l'heure sur la matière plus générale.

Nous allons être amenés à nous prononcer tout à l'heure sur ce Traité établissant une Constitution pour l'Europe dont nous avons commencé à débattre, il y a déjà près d'un mois, le 8 juin. Nous avons eu l'opportunité d'écouter, d'interroger plusieurs experts de toutes tendances sur ce sujet vaste et complexe qu'est le projet de «Constitution européenne» qui nous est présenté.

Un des thèmes principaux qui avait alors été retenu était celui des implications du Traité pour les pouvoirs régionaux et locaux. C'est là un sujet qui me tient particulièrement à cœur et c'est sur cette question que je souhaite faire porter mon intervention de ce matin.

En effet, il s'agit là d'un thème incontournable pour une assemblée comme la nôtre. Bien évidemment, la Région wallonne, en tant qu'entité fédérée et Région à pouvoir législatif, est directement touchée par ces questions qui la concernent au plus haut point.

En effet, grâce à la Constitution, les pouvoirs régionaux ont vu leur rôle et leur importance dans le processus décisionnel européen s'accroître considérablement.

Il faut aussi constater que l'Union européenne s'est d'abord construite entre les États-nations et que le «fait régional» a mis bien du temps à s'imposer. Néanmoins, ce fait régional s'impose dorénavant de plus en plus en Europe et il n'est pour ainsi dire plus un seul pays qui ne mette l'accent sur l'importance des Régions dans la réussite de la construction européenne.

En effet, ce ne sont pas moins de 254 Régions ou collectivités locales qui font entendre leur voix dans le concert européen d'aujourd'hui. Et nous sommes nombreux à penser que les Régions sont ainsi la base de nos démocraties et permettent de rapprocher le

pouvoir du citoyen, ce qui est heureusement bien loin du «modèle» jacobin, témoin des conceptions d'un autre siècle.

Ce projet de Constitution nous propose de nombreuses avancées :

- le Traité reconnaît le rôle-clé que jouent les autorités régionales et locales en Europe, grâce à l'extension explicite du principe de subsidiarité à ces niveaux. Dorénavant, la subsidiarité ne s'exerce plus uniquement entre l'UE et les États mais bien entre l'UE, les États et les Régions ;
- le Traité inclut aussi la cohésion territoriale, aux côtés de la cohésion économique et sociale, en tant qu'objectif primordial de l'UE, la définissant comme le troisième pilier de l'intégration européenne ;
- il fait une référence explicite au respect de l'autonomie locale et régionale en tant que partie intégrante des identités nationales, soulignant par là même, la place importante de la diversité culturelle au sein de l'UE ;
- il intensifie la consultation des Régions dans la phase de procédure législative, en obligeant la Commission à consulter tous les acteurs potentiellement concernés par chaque loi dans sa phase de préparation ou de projet ;
- il donne le droit aux Régions, à travers le Comité des Régions, d'ester en justice auprès de la Cour européenne de Justice lorsqu'elles estiment que le principe de subsidiarité a été violé ;
- il oblige la Commission européenne, en cours de procédure législative, à considérer si les décisions à prendre devraient l'être plutôt au niveau national, régional ou local, et à élaborer un «mémoire explicatif» accompagnant chaque nouvelle proposition, qui prouve que celle-ci ne viole pas le principe de subsidiarité ;
- il introduit un «système d'alerte précoce» (*early-warning system*) obligeant la Commission à consulter les Parlements nationaux pour toute nouvelle législation. Ainsi, tout projet de la Commission doit être réexaminé, je cite : «dans le cas où les avis motivés sur le non-respect par ce projet d'acte législatif européen du principe de subsidiarité représentent au moins 1/3 de l'ensemble des voix attribuées aux Parlements nationaux» (2 voix par État, avec en Belgique, une implication des Parlements régionaux). De cette manière, le contrôle de l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité revient, en premier lieu, aux Parlements nationaux qui, pour ce faire, seront destinataires des projets législatifs de la Commission. Dans un pays comme la Belgique, il est bien prévu que les Assemblées régionales soient interrogées dans ce cadre par leurs collègues fédéraux ;

– le Comité des Régions pourra utiliser une procédure similaire. Ainsi, le double verrou pour l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité existe, mais il devra faire l'objet d'une particulière vigilance de la part des élus régionaux, d'autant plus que le délai de 6 mois pourrait être difficile à tenir dans un système institutionnel complexe comme le nôtre.

Néanmoins, les Régions n'ont pas obtenu satisfaction sur certains points. Je pense que c'est valable dans toutes les institutions.

Comme je l'ai fait remarquer, le droit d'appeler à la Cour de Justice ne leur est pas reconnu directement mais plutôt par l'intermédiaire du Comité des Régions.

Sur un autre plan, et bien que les entités fédérées y gagnent aussi, comme toutes les autres régions, il faut constater qu'il n'y a rien de spécifique qui est prévu à leur sujet dans le Traité. En effet, cette question des «Régions à pouvoir législatif» – comme la nôtre – n'est pas vraiment prise en compte dans ce texte, sinon par l'intermédiaire du Comité des Régions ou en les englobant dans l'ensemble des autres Régions.

Toutefois, il est clair que le Comité des Régions souffre depuis ses débuts, d'une lacune fondamentale : il réunit des Régions incroyablement diverses, aux pouvoirs et responsabilités très différents... Ainsi, qu'y a-t-il de commun entre une collectivité locale hollandaise ou française et le puissant Land de Bavière en Allemagne, ou même la Wallonie en Belgique ? C'est toute la problématique de la place des Régions à pouvoir législatif dans les processus décisionnels européens à laquelle il faudra bien un jour apporter une réponse plus satisfaisante.

Durant les travaux de la Convention, le député européen Alain Lamassoure avait d'ailleurs déposé un important rapport – le rapport Lamassoure – qui proposait que chaque État ayant de telles Régions à pouvoir législatif, les propose à l'Union qui les considérerait alors à titre de «Régions partenaires» avec une implication particulière dans les négociations et les décisions européennes. Cette possibilité est plutôt restée lettre morte dans le texte proposé aujourd'hui. Il faudra peut-être alors chercher à réaborder ce point dans de futures négociations.

Bien évidemment, au vu des importantes avancées pour les pouvoirs régionaux que je viens d'énumérer, je vous invite, chers Collègues, à approuver ce Traité.

En effet, cette «Constitution européenne» ouvre la voie à une Europe plus démocratique car elle renforce les droits des citoyens, elle crée un espace de droits et de valeurs qui protège la dignité et la liberté de chaque citoyen et elle reconnaît le rôle essentiel de

l'autonomie locale et régionale comme composante de l'identité nationale des États membres, ce qui contribue dès lors à indéniablement renforcer la proximité avec les citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, s'il y a bien un thème que nous avons peu abordé dans les différents débats relatifs, au Traité, c'est celui des femmes et de leurs droits. Elles représentent pourtant la moitié de l'Europe.

L'Europe apporte la garantie du respect de certaines valeurs communes et d'un modèle de société européen.

Mais plus encore, le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'État de droit et des Droits de l'homme.

Une société fondée sur le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis le Traité de Rome, l'Europe a eu une politique volontariste en faveur des femmes et de leurs droits. En effet, plusieurs directives ont été votées pour garantir l'égalité sur le marché du travail en matière d'accès à l'emploi, de lutte contre les discriminations, d'égalité des rémunérations, etc.

Plusieurs programmes communautaires d'action ont été mis en place tels que le cinquième programme d'action pour 2001-2005 sur l'égalité femme-homme et le programme Daphné, qui lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Enfin, le Traité consacre l'égalité entre les femmes et les hommes au plus haut niveau juridique.

En simplifiant, dire «oui» à ce Traité, c'est :

- donner une sécurité juridique absolue au principe d'égalité des sexes dans notre droit ;
- améliorer les dispositions existantes pour faire progresser l'égalité dans les faits ;
- souligner les efforts de l'Europe pour favoriser l'emploi des femmes et leur vie de famille ;
- combattre l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants ;
- lutter contre les violences domestiques ;
- affirmer aux yeux du reste du monde nos valeurs européennes de lutte contre les discriminations et pour le progrès auxquelles nous tenons.

Même si ces avancées sont bien réelles, il ne faut pas oublier, grâce à ce débat, qu'il reste énormément de travail à réaliser.

À cet égard, je prendrai l'exemple des interruptions volontaires de grossesse.

Une rapide comparaison des législations en vigueur dans les différents pays européens, montre que la situation en matière d'interruption volontaire de grossesse est loin d'être idéale. À l'heure actuelle, cinq pays européens n'ont pas encore le droit à l'IVG. On remarque d'ailleurs, à cet égard, toutes les limites des référendums et des consultations populaires. Dans certains autres pays, la prise en charge des coûts se fait, la plupart du temps, par la femme elle-même, sans intervention de la sécurité sociale. De plus, suite à la crise économique que vivent bon nombre de pays, les moyens contraceptifs sont hors de prix pour beaucoup de femmes. Simple exemple, en Lettonie, le coût d'une stérilisation équivaut à 3 mois de salaire et jusqu'il y a peu, une attitude négative vis-à-vis des méthodes contraceptives modernes était encore très répandue, même parmi les médecins.

Comme je l'ai dit plus haut, l'égalité entre femmes et hommes figure parmi les valeurs fondamentales de l'Union, mais également parmi les objectifs. Il faut donc absolument que ces principes consacrés donnent lieu, aujourd'hui et dans les années à venir, à une égalité de fait.

À ce sujet, – et je m'en réjouis – la Charte des droits fondamentaux prévoit un article rédigé ainsi : *«L'égalité entre les femmes et les hommes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération. (...)»*.

Jusqu'à présent, seule l'égalité économique était affirmée. L'extension du principe à tous les domaines ouvre de nouvelles voies, notamment en matière éthique.

Pour terminer, je dirai que ce nouveau chemin ne doit pas s'arrêter aux portes des femmes européennes. Chaque année, des milliers, voire des millions de femmes font l'objet de violence sous toutes les formes possibles et cela, partout dans le monde.

Je voudrais, une fois n'est pas coutume, faire référence à Miet Smet qui, en 2003, à la Commission «Femmes» du Parlement européen, avait présenté un rapport qui montrait comment l'Europe pouvait et devait être la caution des droits des femmes en considérant que le critère des violences faites aux femmes devait devenir en lui-même une des clauses suffisantes pour reconnaître le droit d'asile et leur accorder le statut de réfugié. J'imagine qu'aujourd'hui, nous ne voterons pas sur cet aspect, mais, de mon point de vue, ce Traité est une étape, et les féministes et les femmes, de par le monde, ont l'habitude de voir leurs progrès évoluer par étape. Nous sommes patientes. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

M. Miller (MR). – Je tiens, au nom du groupe MR, à saluer l'intervention de Mme Simonis. Je trouve qu'elle a tenu des propos vraiment très importants.

M. le Président. – La parole est à M. Borbouse.

M. Borbouse (FN) – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, nous serons quelques-uns, dans ce Parlement, à voter «non», mais vous savez très bien, Mesdames et Messieurs les représentants des partis traditionnels dits démocratiques, que ces quelques voix expriment en réalité une opinion probablement majoritaire en Wallonie, si vous aviez eu le courage politique et démocratique d'organiser un référendum et un grand débat préliminaire.

Le vote quasi unanime pour le «oui» que ce Parlement va bientôt exprimer ne fera que confirmer un formidable déni de démocratie et un énorme décalage entre le peuple wallon et ses dirigeants politiques.

En l'absence de notre collègue, Charles Petitjean, retenu par une obligation prévue de longue date et qui, au sein de ce Parlement, est le seul homme politique à avoir collaboré avec un des pères fondateurs de l'Europe, Jean Rey, dans diverses missions au service des pays en voie de développement – cause qu'il continue à servir –, il me revient d'introduire l'exposé de notre position. Il m'appartient également de reprendre une partie de l'intervention de notre collègue, Daniel Huygens, qui est souffrant et absent.

Le «non» des députés du Front national au Traité est raisonné et argumenté.

On peut lire, dans la littérature officielle de nos détracteurs, que le FN n'épouse pas les positions d'un grand nombre de partis nationalistes et souverainistes en matière de construction européenne. C'est vrai.

Mesdames et Messieurs les Députés, puisque vous feignez d'ignorer cette réalité, je me permettrai de décrire en quelques phrases notre vision institutionnelle :

- l'Union est chargée d'une série de compétences, plus larges qu'actuellement, notamment en matière de politiques sociale, écologique, étrangère et de sécurité ;
- pour ce faire, le pouvoir législatif complet est exercé par le Parlement qui comprend une première chambre, élue par les populations, et une seconde chambre dont les membres sont désignés par les États. C'est au niveau de cette deuxième chambre qu'on pourra admettre des majorités qualifiées. De toute manière, les citoyens détiennent le pouvoir suprême par le biais du référendum, organisé le même jour dans toute l'Union. Vous comprendrez

immédiatement que l'institution du référendum est le point capital qui nous distingue des partis traditionnels ;

- le Conseil et la Commission sont supprimés. Le pouvoir exécutif est exercé par un Gouvernement européen, nommé et contrôlé par le Parlement ;
- le Gouvernement s'appuie sur des services administratifs ;
- le pouvoir judiciaire est aux mains d'une Cour de Justice indépendante.

Il est bon de rappeler de l'article I paragraphe 30, que notre président, Daniel Feret, alors qu'il était député européen, a voté pour la création de la monnaie Euro.

Il faut évidemment être aussi intelligent et perspicace que le sénateur Dubié pour voir, dans le système que je viens de présenter, une manifestation de «nationalisme étroit».

Vu le temps qui m'est imparti, il est impossible de passer en revue les nombreux articles de caractère institutionnel du Traité. Je me limiterai donc à deux points importants qui justifient, même pris séparément, un «non».

J'en viens à l'article I paragraphe 41 qui traite de la politique de sécurité et de défense commune. Cet article prévoit, au point 2, que cette politique respecte les obligations des États engagés dans le Traité de l'Atlantique nord. Loin de moi l'idée de nier le rôle historique primordial de l'Alliance, mais les temps changent ainsi que les données stratégiques. Les intérêts et les objectifs des États-Unis et de l'Europe sont de plus en plus divergents. Dans ces conditions, il n'est ni sain, ni efficace, en plus des difficultés de décision que rencontrent les Européens entre eux, de lier la défense et la sécurité de l'Europe à un partenaire extérieur, renommé pour ses prétentions et ses actes hégémoniques, et cela encore pour des décennies. L'Union se veut autonome, influente et efficace. Elle doit organiser elle-même sa sécurité et sa défense.

L'article I paragraphe 58 traite de l'adhésion des États. Selon le Traité, il s'agit d'États européens. Pour nous, FN, la Turquie n'est pas un État européen. En effet, 94 % de son territoire et la quasi-totalité de sa population se situent hors d'Europe. Dans le toutes-boîtes FN, qui vient d'être distribué par la Poste et qui chagrine tant le pouvoir et quelques facteurs, nous détaillons dix bonnes raisons de nous opposer à l'entrée de la Turquie. Nous évoquons notamment le négationnisme de l'État turc à propos du génocide arménien. Nous parlons aussi de l'invasion du nord de Chypre et de l'oppression du peuple kurde.

En France et aux Pays-Bas, les gouvernants et les partisans du «oui» ont essayé d'expliquer à la popula-

tion que les questions de la Constitution et de l'adhésion de la Turquie étaient distinctes. Le Président Chirac a même promis un référendum sur l'adhésion de la Turquie. Les électeurs, eux, ont bien compris que, puisqu'il s'agissait de se prononcer sur la Constitution, il fallait également trancher la définition d'État européen. Dans le «non», il y a des millions de voix opposées à l'adhésion de la Turquie.

Heureusement, le peuple est plein de bon sens. Il se moque des consignes de ses dirigeants. Il a voté «non» en France et aux Pays-Bas. Il aurait certainement voté «non» en Wallonie. Je voterai «non». (*Applaudissements de M. Pire.*)

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, vu l'importance, à mes yeux, des services d'intérêt général et la relation de ceux-ci à la politique de logement social – enjeu essentiel en Région wallonne –, je traiterai dans mon intervention des références qui sont faites dans le Traité constitutionnel.

Les Traités originaires ne connaissent pour ainsi dire pas les services publics. À l'exception de l'article 77, permettant l'imposition de services publics dans le domaine des transports, on ne comptait que l'article 86 permettant qu'il soit dérogé aux règles de concurrence quand une entreprise est en charge d'un service d'intérêt économique général.

Au rythme où se poursuit la libéralisation, tous les services d'intérêt économique général seront ouverts à la concurrence avant 2010. Ces dernières années, nous avons même constaté une forme d'accélération dans les secteurs de l'énergie et des transports notamment.

Cependant, le Traité apporte deux modifications importantes. La Charte des droits fondamentaux, en son article II 36, consacre l'accès aux services d'intérêt économique général afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne.

La partie III du Traité, en son article III-6, offre une base juridique en matière de services d'intérêt économique général. Ainsi, l'Union européenne et ses États membres veillent à ce que ces services fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions, notamment économiques et financières, qui leur permettent d'accomplir leurs missions. La loi européenne définit ces principes et ces conditions, sans préjudice de la compétence qu'ont les États membres de fournir, de faire exécuter et de financer ces services.

Il s'agit d'une disposition d'application générale à toutes les politiques menées par l'Union européenne. On peut donc parler d'une réelle avancée: le Traité

offrira une base juridique pour déboucher sur une Directive-cadre sur les services d'intérêt général.

Il existe déjà des travaux sur les services d'intérêt général au niveau européen. Mais ils n'ont jamais pu se concrétiser, faute de base juridique dans le Traité.

Ainsi, en mai 2004, la Commission, après avoir consulté les États membres, a publié son Livre blanc sur les services d'intérêt général. Elle avait donné quelques indications sur ce que pourrait contenir une future Directive-cadre en la matière.

Le Livre blanc reprend notamment les principes communément admis tels que l'universalité du service, la continuité et la qualité, l'accessibilité financière et la protection des usagers.

Il est important que l'Union européenne prenne de telles mesures pour freiner la concurrence dans certains secteurs. Dans ce cadre, je souhaiterais aussi mettre l'accent sur l'importance d'une politique équilibrée en matière d'aide d'État.

Dans le secteur du logement social, qui est une de mes préoccupations principales, et qui est un enjeu essentiel, je le répète, pour la Région wallonne, nous ne devons pas notifier à la Commission européenne les aides publiques que nous apportons. Il est fondamental de pouvoir garder ce régime d'exception à la concurrence dans ce type de domaines-clés pour le bien-être et l'inclusion sociale de nos citoyens.

Pour conclure, je dirais qu'une législation européenne sur les services d'intérêt général devra donner les moyens financiers et politiques nécessaires aux États membres.

Moyens financiers, en acceptant que ces services soient financés, dans des conditions adaptées et en admettant que ces services puissent être mixtes, c'est-à-dire qu'ils associent des éléments concurrentiels et – je souligne le «et» – des éléments de service public.

Moyens politiques, en démontrant ainsi que l'Union européenne n'est pas une machine à libéraliser envers et contre tout, mais bien un instrument de construction d'un avenir commun.

Vous l'aurez compris, le dossier des services me paraît essentiel de ce point de vue. Il a valeur de test de la volonté européenne de concilier la croissance économique par le marché intérieur avec la solidarité et la cohésion sociale et territoriale. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

(Mme Cornet, première vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

Mme la Présidente. – M. Crucke étant retenu en commission, la parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). – Madame la Ministre, chers Collègues, à l'heure où notre Parlement est amené à se prononcer sur le projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, je souhaite, pour ma part, m'attarder sur 3 éléments :

Ce que j'appellerai le mode d'assentiment du Traité, autrement dit l'utilité de recourir ou non à un référendum ou plutôt à une consultation populaire.

Devons-nous, compte tenu de l'évolution du contexte européen, poursuivre le processus de ratification en Belgique ?

Si oui, l'importance d'informer correctement les citoyens sur les vrais enjeux du Traité et d'éviter les amalgames et d'autres raccourcis.

Premier élément: fallait-il ou non organiser un référendum ou du moins une consultation populaire, comme l'on fait d'autres démocraties ?

A priori, je ne le cache pas, l'idée m'apparaissait fort séduisante: une consultation populaire est la forme la plus emblématique de la démocratie, puisqu'elle est l'expression directe du peuple.

Toutefois, en voulant rester le plus objectif possible lorsqu'on est un peu versé sur la question, on devra bien admettre que différents arguments s'y opposaient.

Juridiquement, notre Constitution ne connaît pas le référendum. L'organisation d'une consultation populaire se heurtait aussi, selon différentes éminences universitaires consultées par le Fédéral, à des obstacles juridiques.

Dès lors, prétendre qu'une consultation populaire au niveau wallon reste possible, c'est un peu nier la Constitution.

Même en imaginant qu'une telle consultation puisse voir le jour, il faut évidemment tenir compte de la réalité de terrain en Belgique et tenir compte des deux grandes Communautés.

Une consultation populaire garantirait-elle aux Wallons une espèce de droit de veto si l'expression de leurs suffrages s'avérait différente de celle de leurs voisins du nord ?

Quelle serait l'exploitation politique d'un vote du sud différent de celui du nord ?

Le risque que le débat ne soit détourné vers d'autres questions telle l'adhésion de la Turquie. On voit d'ailleurs aujourd'hui à quel point ce risque était réel, puisque nos boîtes aux lettres sont nourries de littératures nauséabondes s'exprimant sur le sujet. Même si la question est délicate, elle mérite un débat serein évitant les clichés.

Le référendum en France a également prouvé que les citoyens ne répondaient pas nécessairement à la question soumise.

Tous les analystes politiques ont d'ailleurs plutôt conclu que les Français voulaient signifier, par ce biais, leur mécontentement quant à la politique interne menée par le Gouvernement Raffarin.

Je le répète, autant l'idée d'une consultation populaire m'était des plus séduisantes, autant, si l'on veut rester objectif et responsable, il faut bien se rendre à l'évidence: une consultation populaire n'était pas envisageable sur un tel sujet compte tenu du contexte juridique et institutionnel.

Notre population attend d'ailleurs de ses hommes et femmes politiques qu'ils soient responsables et non qu'ils versent dans la démagogie dans un souci électoraliste.

Deuxième question sur laquelle je m'attarderai: devons-nous ou non continuer le processus de ratification et dès lors voter oui aujourd'hui?

J'estime pour ma part que cette question mérite d'être posée sereinement et qu'il ne suffit pas de la balayer d'un revers de la main. Il est vrai que les ministres européens réunis en sommet ont décidé d'allonger le délai permettant aux États de ratifier le Traité. Il est vrai aussi que le texte prévoit que le seul «non» d'un État empêche l'entrée en vigueur du texte. Mais est-ce dire que ces éléments suffisent à interrompre notre processus? Pour ma part, je pense que clairement non.

D'une part, il m'apparaît évident que l'allongement du délai concerne au premier chef, les États qui n'ont pas entamé leur processus. D'autre part, aucune instance européenne – ou même aucun chef d'État européen – n'a annoncé que le texte proposé serait modifié à l'avenir. Que du contraire, tous sont parfaitement clairs, la Constitution n'est pas amendable et personne ne semble enclin à en renégocier une nouvelle. Il est vrai que l'actuelle fut le fruit d'une longue négociation, on parle de 7 ans. Enfin, interrompre notre processus signifierait tout simplement que, parce que l'un ou l'autre État, aussi important soit-il, aurait rejeté le texte, la Belgique n'aurait plus droit à signifier son opinion.

J'en viens maintenant au troisième et dernier élément de mon intervention. Pour pouvoir nous prononcer, il m'apparaît essentiel de nous concentrer sur les vrais enjeux du Traité et d'éviter ce que j'appelle des «amalgames» ou des «raccourcis».

Ainsi, en l'absence d'une consultation populaire, le sujet aurait, à mes yeux, en contrepartie, mérité une plus large campagne d'information. Et je veux, à cet

égard, relever l'initiative de notre président, qui a eu le mérite de nous consacrer une séance d'information.

Il m'est apparu particulièrement fâcheux, que nous, Wallons, soyons contraints de suivre le débat sur l'Europe à travers les médias français. À cet effet, notre télévision francophone ne s'est d'ailleurs pas, à nouveau, montrée sous son meilleur jour.

Un tel débat méritait sans doute plus qu'une campagne d'information radiophonique qui, ironie du sort, débuta au lendemain du «non» français, mais surtout après le vote de la Chambre et du Sénat.

Si nous voulons que les citoyens réinvestissent la chose publique que, il faudra à l'avenir être attentif à leur en donner les moyens. Pas plus que Bernard Wesphehl, dont je salue l'arrivée, ou d'autres, qui se sont fait les chantres du «non», je ne suis un adepte d'une économie dérégulée où le marché et la concurrence sont érigés en valeur. Peut-être encore plus qu'eux, je suis attaché à la notion de service public. Toutefois, je refuse l'amalgame qui consiste à faire croire que refuser le Traité, c'est freiner la mondialisation, à faire croire qu'un «non» peut être interprété comme pro-européen. Refuser le Traité n'empêchera aucune délocalisation, et n'empêchera pas les excès d'une économie dérégulée. Dire «non» au Traité, c'est, à coup sûr, plonger l'Europe dans une crise quant à son fonctionnement et quant à ses piliers. C'est tout simplement prendre un pari risqué quant à son avenir.

Dire «non», c'est peut-être aussi tout simplement renoncer à une utopie, les États-Unis d'Europe.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers Collègues, permettez à un député FN d'exposer le point de vue de son parti en ne suivant pas la version officielle. J'entends, par-là, la position dont les partis traditionnels nous gratifient, puisqu'il est antidémocratiquement entendu en Wallonie qu'il revient aux partis traditionnels d'expliquer eux-mêmes à la population, avec la complicité des médias qu'ils subventionnent et contrôlent, quelles sont les positions du FN et, mieux encore, que ce parti n'en aurait pas.

Les députés wallons FN vont voter «non» parce qu'ils rejettent la partie institutionnelle du Traité. J'entends très bien la critique traditionnelle: «*Ils s'opposent et ne proposent rien.*». Erreur! Nous pensons que la crise déclenchée chez les dirigeants par les peuples est très utile. Elle est même devenue nécessaire. Il est grand temps de partager ceux qui veulent se limiter à une zone de libre-échange et ceux qui exigent plus d'Europe en ce qui concerne les com-

pétences, notamment les politiques extérieure, sociale, fiscale, environnementale et de sécurité, et la manière de décider.

Vous aurez compris que nous sommes, si nécessaire, pour une Europe à deux vitesses et partisans de la grande vitesse, à une condition: celle que le peuple exerce sa souveraineté par voie de référendum. Pour nous FN, le référendum est la manière la plus démocratique de contrôler et d'orienter l'action des dirigeants.

En principe, le texte d'une Constitution devrait se limiter à régler les institutions, leur fonctionnement et indiquer les droits fondamentaux des citoyens. Le texte qui nous est proposé, et particulièrement la troisième partie, va beaucoup plus loin. Il indique les politiques à suivre, plus exactement les politiques qui seront poursuivies puisqu'elles sont déjà largement en vigueur.

Beaucoup de commentateurs considèrent que l'ajout de cette partie constitue une erreur, une faute politique. Heureux péché. En effet, ce texte confirme que l'Union est principalement un marché, des relations économiques, que celles-ci s'inscrivent dans un système que les dirigeants européens ne souhaitent pas corriger et qu'il n'y a pas d'espoir de mener une politique sociale commune. Un nombre très important de «non» se base sur ce constat. Celui du FN également.

Les ultra-libéraux, les néoconservateurs, les capitalistes de tous poils, qui n'arrêtent pas de vanter les mérites de ce texte, prétendent que l'intention des pères fondateurs était de conduire les Européens au régime que nous connaissons. Celui d'une dérégulation absolue qui a pour vocation de se fondre dans un ultralibéralisme mondial et sauvage. Permettez-moi d'affirmer que les pères fondateurs avaient une tout autre connaissance et pratique du capitalisme et qu'ils n'ont ni prévu ni voulu la dérégulation universelle. Ils ont, eux, vécu un capitalisme qui était en concurrence de régime avec l'économie socialiste. Pour survivre, ce capitalisme se devait de satisfaire les populations qui pouvaient, à chaque instant, changer de système par choix électoral ou révolution.

C'est finalement l'écroulement du mur qui permet le triomphe d'une économie mondiale, ultra-libérale et sauvage. Cette économie n'arrête pas de tuer aujourd'hui ce qu'elle a construit hier.

Nous, FN, nous refusons les dérives de ce système et nous votons «non» parce que les dirigeants européens prétendent figer, dans la cuirasse d'une Constitution, des politiques et des réglementations économiques dont certaines relèvent simplement du règlement de circonstance.

Nous pensons que l'ultralibéralisme n'a rien d'inéluctable. Les peuples doivent forcer les Gouverne-

ments et les institutions internationales à reprendre le contrôle de la politique économique en définissant le rôle, les limites et la récompense de la libre entreprise et du capital, dont l'efficacité est d'une grande utilité sociale, et justement pour qu'ils restent au service des gens.

En ce qui concerne les échanges économiques entre l'Union et le reste du monde, il est urgent de restaurer la politique des quotas. Grâce à ceux-ci, nous pourrions :

- dans l'Union, sauver des millions d'emplois, nous réorganiser et nous adapter aux évolutions, sans tsunami social ;
- hors Union, permettre aux pays en voie de développement, spécialement ceux qui sont liés avec l'Europe, de se développer et de consolider leur économie.

Concernant les services publics, sans entrer dans la discussion sémantique des experts à propos de leur définition, reconnaissons que c'est la «Berezina», plus grave encore, le vide, le néant. Rappelons que Daniel Féret, président du FN, lorsqu'il était membre du Parlement européen, a voté contre ce que notre parti considérait comme un démantèlement sauvage et excessif.

Concernant la liberté de prestation de services, nous avons dit, ici, tout le mal que nous pensions de la directive Bolkestein. Les dirigeants européens comptent bien la resservir sur un autre plat. Restons vigilants !

Quant à la politique sociale, l'article III, 209 à 219, est un modèle de circonvolutions textuelles inopérantes. Pour faire croire que l'Union a l'intention de mener une politique sociale, les rédacteurs entraînent le lecteur dans une série de procédures de consultation, dans des comités, dans des encouragements à la coopération, dans des perspectives de propositions de coordination, dans des rapports annuels, pour aboutir à l'aveu de la règle de l'unanimité.

Il n'y a, dans ce texte, aucun moyen de lutter contre le *dumping* social.

Les dirigeants de l'Union, qui sont issus des formations politiques traditionnelles, adhèrent aux dogmes ultra-libéraux de l'OMC. En conséquence, nos populations doivent faire face à une avalanche de biens et de services, produits hors Union, sans coûts de protection sociale. Pour la même raison, nous devons souffrir qu'au sein de l'Union elle-même, ces coûts restent insignifiants chez certains, et cela, durant des décennies.

Rappelez-vous, chers Collègues, le temps passé, à quinze, pour convaincre le plus petit d'accepter certaines harmonisations fiscales. Nous sommes vingt-cinq, bientôt vingt-sept. Voter «oui», c'est admettre

une Europe qui ne sera jamais sociale. C'est pourquoi nous voterons «non» (*Applaudissements de M. Borbouse.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). – Chers Collègues, dans ce dossier essentiel, 3 événements sautent aux yeux :

- les «non» français et hollandais à la Constitution européenne auront des conséquences très dommageables sur la suite de la construction européenne ;
- si un référendum avait eu lieu dans d'autres pays fondateurs – comme l'Allemagne, l'Angleterre ou la Belgique –, on peut supposer que le «non» aurait eu, à tout le moins, un vif succès, voire aurait pu l'emporter dans certains endroits ;
- le débat au sein de notre Parlement wallon n'aurait pas eu la même intensité si le «oui» l'avait emporté en France et en Hollande. Bien que ce matin, les bancs soient plus vides que pleins.

Mais au-delà de ces constats, qui sont finalement des lieux communs largement analysés, décortiqués par les hommes et femmes politiques, les experts, les médias et, plus étonnant, par nos concitoyens qui se sont réellement emparés du débat – ce qui, en soi, est assez réconfortant et qu'il faut souligner dans une époque où d'aucuns affirment que la politique n'intéresse plus –, on peut constater une double fracture, en tout cas à mon sens, dans la société. Double fracture qui est d'autant plus nette que si on parle souvent des 55 % de Français qui se sont opposés à la Constitution, on parle nettement moins souvent des 45 % qui ont dit «oui».

La première fracture concerne le camp du «non» et résulte de son étrange caractère hétéroclite. Il y a d'une part, le «non» nationaliste, du repli sur soi, le «non» du retour à une politique économique protectionniste et obsolète du XVIII^e siècle qui a provoqué plusieurs guerres – convenons-en – et dont les principaux arguments sont : «*Fermons nos frontières, imposons des droits de douanes pour les produits venant de l'extérieur, imposons des quotas d'immigration.*». Et pourquoi pas : «*Revenons à une politique de colonisation.*», on pourrait l'évoquer. C'est le «non» au droit du sol.

Il y a, d'autre part, le «non» du progrès, le «non» pour lequel on a une certaine sympathie, un «non» qui dit, à l'inverse, que la Constitution n'irait pas assez loin sur le plan social et irait peut-être trop loin sur le plan économique. C'est le «non» qui veut replacer le genre humain au cœur des préoccupations politiques. C'est le «non» altermondialiste, c'est le «non» du droit des gens.

La deuxième fracture concerne, à mon sens, le monde politique et l'éclatement des valeurs gauche-droite – M. Miller y a fait référence – d'un point de vue international.

Je ne pense pas être dans l'erreur en affirmant que la gauche anglo-saxonne, proche du camp du «non», est plus à droite que la droite continentale, proche du camp du «oui». Je me ferais peut-être mieux comprendre, comme je l'ai déjà dit dans l'enceinte de ce Parlement, si je disais que Serge Kubla est à gauche par rapport à M. Blair, en tout cas sur l'échiquier politique et j'évoquerais même l'extrême gauche si je parlais de notre collègue Miller, lors des différents propos qu'il a pu tenir à cette tribune.

Me référant au «non» progressiste – l'autre ne vaut, à mon sens, même pas une analyse –, je me suis demandé pourquoi, sur un texte qui est celui de cette Constitution, dont le principal mérite est, finalement, de proposer l'amélioration des règles de gouvernance dans une Europe à vingt-cinq, où il faut inévitablement rendre les processus de décision plus simples et plus transparents, y a-t-il eu un «non» progressiste ?

Pourquoi, alors que l'analyse du texte est globalement la même, certains répondent par un «non» de progrès et d'autres, par un «oui» de combat ? Pourquoi certains voient le verre à moitié vide quand d'autres le voient à moitié plein ?

Un des éléments de réponse me paraît être un ras-le-bol de nos concitoyens par rapport à l'absence de débats ou de consultations antérieures, sur des éléments aussi essentiels que l'élargissement géographique. Un élargissement qui, à mon sens, plus que la Constitution, interpelle nos concitoyens. Parce qu'il est perçu comme générateur d'instabilité économique et sociale, même s'il faut considérer, par ailleurs, qu'il est générateur d'une plus grande stabilité politique.

Mais finalement, chers Collègues, le véritable «non» à la Constitution n'est-il pas venu du paradoxe des États-membres eux-mêmes qui, d'un côté, préparent et acceptent un texte, qui est cette Constitution, et qui, d'un autre côté, ne sont pas capables de vaincre leur individualisme, et je dirais même leur égoïsme, pour donner un budget suffisant à la construction européenne ?

Bref, le concept européen est-il suffisamment abouti ? C'est une question à laquelle il nous faudra apporter réponse le plus rapidement possible. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Député Gennen.

M. Gennen (PS). – Madame la Présidente, chers Collègues, dans un débat comme celui-ci, je ne peux pas ne pas réintervenir à nouveau sur la question des services publics, des services d'intérêt général, des services d'intérêt économique général. Je fais référence, bien sûr, à l'intervention de Mme Louise-Marie Bataille, secrétaire générale de l'Union des villes et communes de Wallonie, lors du forum organisé dans ce Parlement.

Je partage, faut-il le dire, les constats, préoccupations et espoirs exprimés par mon collègue Laurent Devin.

On sait que dans un contexte qui fait la part belle au marché et à la concurrence, le sort de nombreux services publics – expression de plus en plus abandonnée au niveau européen – n'est rien moins que préoccupant. On peut se demander si demain, les villes et communes, par exemple, auront encore la capacité de servir, comme aujourd'hui, l'intérêt général dans une série de domaines relevant de leurs compétences.

Dans le Livre blanc sur les services d'intérêt général, il est souligné qu'il appartient essentiellement aux autorités compétentes sur le plan national, régional et local de définir, organiser, financer et contrôler les services d'intérêt général. C'est donc l'application du principe de subsidiarité qui doit être privilégié, comme cela a déjà été souligné à cette tribune.

Il est souligné, dans une communication de la Commission sur ce Livre blanc, ce qui suit :

«Le principe en vertu duquel les États membres sont autonomes pour effectuer des choix politiques concernant les services d'intérêt économique général s'applique de la même manière au financement de ces services. En l'absence d'harmonisation communautaire, la limite principale de cette marge d'appréciation est la règle selon laquelle ce mécanisme ne peut fausser la concurrence au sein du Marché commun. Il incombe à la Commission, en sa qualité de gardienne du Traité, de veiller au respect de cette règle dans l'intérêt des contribuables et de l'économie dans son ensemble.»

C'est notamment tout le problème des aides d'État et des aides compensatoires qui reste posé. Le Conseil des Communes et des Régions d'Europe a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude quant aux risques de définition trop restrictive des services d'intérêt général et sur l'impact de certaines décisions de la Cour de Justice, qui paraissent favoriser, de façon exagérée, les lois du marché au détriment de la démocratie et de l'autonomie locale. Il a également exprimé son inquiétude sur des exigences démesurées en matière de marchés publics. Je renvoie aux déclarations récentes du secrétaire général du Conseil des Com-

munes et des Régions d'Europe. Je rappelle également le récent communiqué de presse d'associations défendant l'enseignement public et exprimant leur inquiétude quant au maintien de certaines aides publiques en faveur de cet enseignement.

L'ambiguïté et le flou artistique de certaines formulations, l'absence de certaines définitions laissent la porte ouverte à tous les excès et surtout à des prises de position de la Commission et à des constructions jurisprudentielles, qui peuvent être défavorables aux services publics et aux principes fondamentaux du droit administratif qui en règlent l'organisation et le fonctionnement.

On se rend bien compte de la portée fondamentale de la loi européenne à adopter, en vertu notamment de l'article III-122. La vigilance s'impose plus que jamais, en ne perdant pas de vue les limites que d'aucuns peuvent opposer à l'exercice, au nom de la nécessité de ne pas fausser la concurrence au sein du Marché commun.

Il me semblait utile d'évoquer à nouveau cette problématique au sein de notre Parlement et de vous rendre plus que jamais attentifs aux dispositions qui vont devoir être adoptées à l'avenir, dans la foulée des Traités et de cette future Constitution européenne, si elle aboutit vraiment. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. – Nous entendrons le Gouvernement et les présidents de groupe politique cet après-midi. Je vous rappelle que les votes interviendront en fin de débat, aux alentours de 17 heures 30 minutes.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION
VISANT À FAIRE INSCRIRE
DANS LA CONSTITUTION
LE DROIT À LA MÉDIATION,
DÉPOSÉE PAR Mme TILLIEUX
ET CONSORTS
(Doc. 102 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)**

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à faire inscrire dans la Constitution le droit à la médiation, déposée par Mme Tillieux et Consorts.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Mathen, rapporteur.

M. Mathen, rapporteur. – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers Collègues, votre Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique a abordé à plusieurs reprises la proposition de résolution visant à faire inscrire dans la Constitution le droit à la médiation et plus spécialement lors de sa réunion du 14 juin 2005.

En guise d'introduction, l'auteur de la proposition de résolution, Mme Tillieux, indique que sa proposition de résolution demande au Parlement fédéral d'inscrire dans la Constitution le droit à la médiation et de faire de ce droit, un droit fondamental.

Lors de la discussion générale, M. Crucke, co-rapporteur, qui m'a demandé de faire ce rapport en nos deux noms, a émis un certain nombre de réserves dont celle-ci : la Constitution est un texte fondamental, dans lequel on ne doit trouver que des éléments essentiels. Même si la médiation est importante, cela ne justifie pas, *a priori*, son inscription dans la charte fondamentale d'un État.

M. de Lamotte soutient cette proposition de résolution car il s'agit simplement d'évoquer le principe de ce mode de résolution des conflits dans la Constitution.

M. Bayenet soutient, quant à lui, que comme le droit à l'information ou celui à la consultation populaire, la médiation a sa place dans la Constitution.

M. de Lamotte souhaite, en outre, pouvoir trouver une unanimité sur la proposition de résolution à l'examen.

M. Bayenet évoque encore une proposition de révision de la Constitution, déposée par M. Chastel au Parlement fédéral, visant à faire inscrire le Collège des médiateurs fédéraux dans la Constitution.

M. Crucke, co-rapporteur, déclare avoir pris connaissance de la proposition déposée par M. Chastel, qui ne renferme aucune contradiction avec sa position.

Après avoir rappelé le contenu de la proposition de M. Chastel, comme celle de M. Brotcorne, déposée au Sénat, M. Crucke souhaite également pouvoir arriver à un consensus sur la proposition de résolution à l'examen, mais il lui semble essentiel d'introduire la notion d'indépendance.

M. Bayenet ne voit aucune objection à inclure la notion d'indépendance du Médiateur dans la proposition de résolution par le biais d'un amendement.

Un amendement est donc déposé en ce sens, amendement qui complète, en outre, les considérants.

Après quelques explications sur les notions introduites par cet amendement, celui-ci est adopté à l'unanimité.

La proposition de résolution, telle qu'amendée, est également adoptée à l'unanimité des membres présents. Il a été décidé ensuite de faire confiance à la Présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du présent rapport.

Je m'en référerai pour le reste au rapport écrit.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Madame la Présidente, chers Collègues, comme vient de le dire le rapporteur, M. Mathen, la proposition de résolution visant à faire inscrire dans la Constitution le Droit à la médiation a été adoptée à l'unanimité des membres présents de la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique. Je précise qu'un amendement a également été adopté afin d'insister sur le caractère indépendant de l'organe de médiation, que ce soit vis-à-vis du citoyen, des autorités sur lesquelles il exerce sa compétence ou des autorités auxquelles il doit rendre compte.

Le Médiateur est une institution dont les missions sont multiples. Il établit le dialogue entre administrés et Administration, il améliore, autant que faire se peut, ce dialogue, il clarifie la situation personnelle des administrés, il harmonise les décisions de l'Administration, il apporte, ou à tout le moins, s'efforce d'apporter une réponse précise aux problèmes rencontrés par les citoyens dans leurs relations avec l'Administration. Cette multiplicité de fonctions vise un et un seul objectif, à savoir la prise en considération et l'intégration des besoins du citoyen dans la gestion et l'administration du service public.

L'institution du médiateur, à quelque niveau que ce soit, assure la promotion et la défense des libertés publiques et des droits fondamentaux. En aidant les citoyens qui s'estiment lésés par l'Administration, il contribue à la protection et au respect des droits fondamentaux.

Dans sa proposition de révision de la Constitution du 25 septembre 2003, Olivier Chastel indiquait que l'institution du Médiateur n'est pas une institution juridictionnelle. Son pouvoir est un pouvoir d'enquête et de recommandation, non de décision. Son efficacité est dès lors directement fonction de sa crédibilité et de sa capacité de persuasion. D'où l'importance de reconnaître au Médiateur une base constitutionnelle qui l'aiderait à mieux asseoir son crédit auprès des autorités administratives à l'égard desquelles il est amené à faire son travail.

Ceux, parmi vous, qui doutent encore de la pertinence de l'inscription de ce droit dans la Constitution, devraient s'intéresser à la pratique européenne. En effet, la Charte des droits fondamentaux de l'Union euro-

péenne énonce, dans son article 43, que «*Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union ou toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un État membre a le droit de saisir le Médiateur de l'Union en cas de mauvaise administration dans l'action des institutions ou organes communautaires (...)*».

Je précise que dans sa première partie, au titre II sur «Les droits fondamentaux et la citoyenneté de l'Union», l'article 10 du projet de Traité constitutionnel stipule que «*Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par la Constitution. Ils ont – je passe les 3 premiers points – le droit d'adresser des pétitions au Parlement européen, de recourir au Médiateur européen (...)*». À ceux qui s'avanceront à dire que le Traité constitutionnel n'entrera peut-être jamais en vigueur, je leur réponds que, quelle que soit l'issue du processus de ratification actuellement en cours, ce n'est certainement pas son article 10 reconnaissant le droit à la médiation qui a suscité les débats virulents que nous avons connus et connaissons encore.

Les Médiateurs existent, en tant que tels, dans de nombreux pays de l'Union européenne: Danemark, Espagne, France, Irlande, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède, Royaume-Uni sont quelques exemples. Les offices du Médiateur sont, pour la plupart de ces pays, fondés sur la Constitution, à l'exception de la Belgique, de la France, de la Grèce, et de l'Irlande.

Le Médiateur, je le répète une fois de plus, peut aider les citoyens à faire valoir leurs droits. La saisine du Médiateur constitue pour ceux-ci une voie de recours alternative non juridictionnelle. Le droit pour tout citoyen d'avoir recours à la médiation s'inscrit dans la logique de ses droits fondamentaux. Le Médiateur est considéré, à l'échelon européen, comme un intervenant incontesté dans la promotion et la défense des libertés publiques et des droits fondamentaux.

Il est incontestable que le droit à la médiation, inscrit dans la Constitution, constituerait une avancée démocratique importante et un progrès considérable pour les citoyens, car ceux-ci jouiraient d'une meilleure protection de leurs droits fondamentaux. Par ailleurs, inscrire le droit à la médiation dans la Constitution permettrait d'assurer la pérennité de l'institution du Médiateur.

Enfin et surtout, il ne fait nul doute qu'en inscrivant dans la Constitution le droit de saisir un organe de médiation indépendant, on renforcerait, d'une part, la tradition démocratique et parlementaire de notre pays, d'autre part, la transparence administrative et, enfin la démocratie administrative, car le citoyen disposera d'un contrepoids aux décisions de l'Administration.

In fine, ce sera au Parlement fédéral de prendre la décision, que j'espère favorable. Car comme je l'ai

démontré, les raisons d'inscrire le droit à la médiation dans la Constitution sont multiples. Et toutes, sans exception, sont respectables, mais aussi profitables pour notre démocratie et pour le citoyen. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close. Je vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION
RELATIVE AUX NÉGOCIATIONS
DE L'ACCORD GÉNÉRAL
SUR LE COMMERCE DES SERVICES
AU SEIN DE L'O.M.C.,
DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS
(Doc. 111 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)**

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION
POUR LE MAINTIEN
DES SERVICES PUBLICS:
LA RÉGION WALLONNE
HORS ACCORD GÉNÉRAL
SUR LE COMMERCE DES SERVICES,
DÉPOSÉE PAR M. WESPHAL
(Doc. 106 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution relative aux négociations de l'Accord général sur le commerce des services au sein de l'O.M.C., déposée par MM. Furlan et Consorts et de la proposition de résolution pour le maintien des services publics: la Région wallonne hors accord général sur le commerce des services, déposée par M. Wesphael.

Ces propositions de résolutions ayant fait l'objet d'un rapport commun, je vous propose de les examiner conjointement.

Pour la proposition de résolution n^o 111, je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et des Fonds européens.

Quant à la proposition de résolution n^o 106, je vous signale qu'elle a fait l'objet d'un rejet en Commission.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Mme Simonis, rapporteur, se réfère au rapport écrit.

Je cède donc la parole à M. Furlan.

M. Furlan (PS) – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers Collègues, avant de vous présenter le contenu de cette résolution, je souhaiterais revenir un instant sur son historique. J’ai déposé dans le courant du mois du mars une proposition de résolution relative aux négociations de l’AGCS au sein de l’OMC. Néanmoins, pour lui conférer une force plus significative, il a été décidé de discuter de ce texte avec l’ensemble des groupes démocratiques de ce Parlement. Nous sommes tombés sur un accord, concrétisé par un amendement global qu’il vous sera proposé de voter. Je tiens toutefois à signaler que, présent lors des discussions sur les amendements, Écolo n’a pas souhaité se joindre à la signature du texte. Ils s’en inquiéteront sans doute.

Comme vous le savez, la problématique AGCS se situe dans le cadre général des objectifs que se fixe l’OMC. Il s’agit, en effet, pour elle d’assurer la levée de tout protectionnisme dans le commerce qui s’opère entre les 148 États membres et donc d’ouvrir les marchés de ces États.

L’AGCS est donc un des 4 accords multilatéraux conclus au sein de l’OMC. Il s’agit d’un accord commercial dont l’objectif est de rendre le cadre juridique international plus flexible afin de faciliter la libre circulation des services, et en soi, c’est une bonne chose. Le problème, c’est qu’il existe un risque réel de libéralisation des services publics. En effet, la définition du champ d’application de l’AGCS ne fait pas de distinction claire entre les services publics et les autres services. C’est cette inquiétude qui a inspiré notre proposition de résolution.

Cette proposition demande, en effet, au Gouvernement wallon de refuser que la Belgique – puisque c’est au Gouvernement fédéral qu’il revient de transmettre la position de la Belgique à la Commission européenne qui est habilitée à négocier au sein de l’OMC – accepte de nouvelles offres de libéralisation mettant en danger, d’une manière ou d’une autre, les services publics relevant des compétences de la Région wallonne.

Nous demandons également que soit ouvert un large débat sur l’AGCS et ses conséquences éventuelles pour notre Région. Ce débat devrait impliquer les entités fédérées, les partenaires sociaux, les organisations syndicales et patronales, le monde associatif et, bien entendu, la population.

À l’heure où nos services publics et tout notre modèle social se voient menacés, il nous paraît essentiel de se montrer vigilant.

Pour conclure, je vous dirai que l’objectif de cette proposition de résolution est de donner un signe, le signe que nous voulons défendre nos services publics qui sont de qualité.

Des services publics qui sont des facteurs de cohésion économique, sociale, territoriale et environnementale, qui sont un outil essentiel de la démocratie et de la lutte contre la pauvreté, qui doivent garder toute latitude pour gérer des matières aussi essentielles que l’enseignement, la formation, les soins de santé, les transports publics ou le logement, mais qui sont aussi appelés à contrôler la distribution de l’eau, la gestion des déchets, et qui doivent encourager la culture et la diversité culturelle.

Bref, des services publics qui, finalement, concrétisent les droits fondamentaux de nos concitoyens et dont dépend pour beaucoup l’émancipation de l’être humain. (*Applaudissements sur les bancs du PS, du cdH et du MR.*)

Mme la Présidente. – La parole est donnée à Monsieur Pire.

M. Pire (FN). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, chers Collègues, les Députés FN voteront pour les propositions de résolution. Je ne vais pas rappeler la partie de mon intervention de ce matin concernant les services. Il faut agir à tous les niveaux et les propositions qui nous sont présentées devraient servir de guide aux représentants de notre pays dans les organes de décision de l’Union européenne.

Je voudrais m’adresser à notre collègue, M. Furlan. J’écoute avec beaucoup d’attention vos interventions et il me semble que vous confondez souvent la politique européenne des quotas et du contingentement avec le colbertisme. Je voudrais simplement vous signaler que ce n’est pas du tout la même chose. Les contingentements et les quotas sont, en grande partie, à la base de la prospérité que nous vivons actuellement.

M. Furlan (PS). – Je demande la parole pour fait personnel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). – J’aurais accepté de débattre avec toute autre personne des conceptions de politique économique, mais certainement pas avec quelqu’un de votre groupe.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l’ensemble des propositions de résolution

Chers Collègues, il est 12 heures 2 minutes, nous suspendons les travaux pour les reprendre cet après-midi à 14 heures 30 avec les questions d’actualité.

- La séance est suspendue à 12 heures 02 minutes.
- La séance est reprise à 14 heures 31 minutes.

(M. José Happart, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel.)

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – Je propose à l'honorable Assemblée de reprendre les travaux parlementaires.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 72 du Règlement d'ordre intérieur, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

**QUESTION DE Mme COLICIS
À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«LA POSSIBILITÉ D'OCTROYER
UN SOUTIEN FINANCIER IMPORTANT
AU CENTRE COORDONNÉ DE L'ENFANCE
DE CHARLEROI DANS LE CADRE
DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Colicis à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «la possibilité d'octroyer un soutien financier important au Centre coordonné de l'Enfance de Charleroi dans le cadre du Fonds social européen».

La parole est à Mme Colicis pour poser sa question.

Mme Colicis (PS). – Monsieur le Ministre-Président, ma question concerne le Centre coordonné de l'Enfance de Charleroi.

Comme vous le savez, ce centre emploie plus de 200 personnes et touche près de 1.000 familles qui ont la chance de pouvoir bénéficier de ses services flexibles de garde d'enfants et de garde d'enfants malades, notamment durant les week-ends.

Il connaît quelques petites difficultés budgétaires liées au manque de financement ou au gel des enveloppes FESC.

En son temps, le centre avait introduit une demande pour un projet européen et je vous interroge simple-

ment aujourd'hui pour savoir où en est ce projet et quelle sera votre attitude par rapport au centre.

M. le Président. – La parole est à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers Collègues, Mme Colicis et moi-même connaissons bien le Centre coordonné de l'Enfance de Charleroi et ses multiples activités. Il s'agit d'un des plus grands employeurs dans ce type d'activités en Wallonie. Les 250 personnes qui y travaillent remplissent véritablement un rôle social de premier plan. Ce centre connaît des difficultés financières solubles, selon moi, suite à la non-indexation, en 2005, des fonds reçus du FESC.

Tout le monde essaie de se mobiliser dans la région de Charleroi et au niveau de la Communauté, afin de trouver les compléments nécessaires pour que cette institution puisse poursuivre son œuvre salutaire.

Vous m'interrogez sur un projet européen. Le FESC ne fonctionne que parce que le Gouvernement lui octroie des points ACS pour fonctionner. J'ai une bonne nouvelle concernant la question directe que vous me posez, dans la mesure où le 23 juin, le Gouvernement vient de délibérer en marquant son accord, dans le cadre du projet EQUAL, sur la participation du Centre coordonné de l'Enfance à un partenariat européen. Les choses ne seront réglées, sous cet aspect-là, que jusqu'en 2007, mais un montant de 175.000 euros – ce qui n'est pas négligeable – est prévu pour améliorer, pour étudier, pour innover dans le domaine de l'accessibilité et de la flexibilité des services d'accueil à l'enfance.

Voilà une décision qui va permettre, peut-être, de faire le pont financier dans l'institution et qui vient s'ajouter aux interventions d'autres niveaux de pouvoir afin que cette institution poursuive ses actions. Au-delà de cet appui financier, c'est incontestablement un intérêt qui est marqué par le Fonds social européen et par l'ensemble des pouvoirs subsidiant : sur la qualité du travail qui est effectué parce que ce n'est pas simplement un subside, c'est un subside à l'amélioration, à l'innovation sociale. À cet égard, le Centre coordonné de l'Enfance s'est fait remarquer de façon tout à fait positive.

M. le Président. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS). – Monsieur le Ministre-Président, merci pour cette excellente nouvelle.

En collaboration avec le centre, divers parlementaires ont élaboré un cahier de revendications puisqu'ils ne

vont pas se tourner uniquement vers la Région mais aussi vers les autres niveaux de pouvoir qui sont également concernés.

En tout cas, je vous remercie pour votre apport dans ce dossier.

QUESTION
DE Mme DEFRAIGNE
À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«L'ABSENCE DE REPRÉSENTATION
MINISTÉRIELLE AU SALON DU BOURGET»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Defraigne à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «l'absence de représentation ministérielle au Salon du Bourget».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). – Monsieur le Ministre-Président, la question parle d'elle-même. Le Salon du Bourget s'est déroulé du 13 au 19 juin 2005, avec 1.700 exposants provenant de 42 pays différents et autant de contrats potentiels pour nos entreprises.

Le domaine de l'aéronautique emploie 5.000 emplois directs et 7.000 emplois indirects en Wallonie, dans les bassins de Liège et de Charleroi. Nos entreprises exportent 90 % de leur production.

Pendant ce temps-là, pas moins de trois ministres se baladaient au Japon : vous-même, Mme Simonet et M. Marcourt. Ne pensez-vous pas qu'il fallait mieux vous répartir les tâches entre le Japon et le Salon du Bourget ? À moins que les destinations exotiques ne plaisent davantage au Gouvernement wallon ? Vous me répondez peut-être que les communiqués ont été bons, que les résultats du salon ont été satisfaisants, comme on a pu le lire dans la presse. Cela signifie-t-il que le Gouvernement ne sert à rien et qu'une présence ministérielle n'est pas de nature à booster les choses et à rehausser le nombre de contrats ?

N'aurait-il pas été préférable de se répartir les tâches ? Qu'en pensez-vous ? Au même moment, M. Courard déclarait dans *La Dernière Heure* qu'il s'étonnait qu'il n'y avait pas de descriptifs plus précis des missions à l'étranger et qu'il fallait, puisque c'était l'argent du contribuable wallon, expliciter à quoi les missions devaient répondre.

Ma question est donc la suivante : n'eût-il pas été plus judicieux d'arbitrer les choses vis-à-vis du Salon du Bourget ?

M. le Président. – La parole est à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Un hasard de calendrier malheureux qui a amené la simultanéité de la tenue de cette importante mission économique au Japon et celle du Salon du Bourget, explique qu'il n'y ait pas eu de présence ministérielle à Paris. Je suis allé à plusieurs reprises au Salon du Bourget et je m'y rendrai à nouveau dès qu'une prochaine édition aura lieu et que mon agenda me le permettra.

Si l'on veut sérier les choses, je n'aime pas le ton persifleur utilisé sur la mission japonaise. Je répondrai lundi à une question de M. Crucke concernant ce sujet. Je pense qu'il fallait profiter de la mission princière et de l'exposition universelle d'Aichi pour accompagner le Prince. J'étais le seul ministre régional à accompagner officiellement le Prince. Nous avons eu des contacts de très haut niveau avec l'ensemble des industriels japonais, en ce compris ceux qui investissent largement dans notre Région.

M. Marcourt a pensé qu'il y avait là une fenêtre d'opportunité pour prendre un certain nombre de contacts avec des investisseurs potentiels et des investisseurs existants. Pensons à Aisin qui fournit les boîtes de vitesses automatiques ; NGK qui produit les pots catalytiques ; Asahi Glass qui est l'actionnaire principal du groupe Glaverbel, et toute une série d'autres contacts.

Mme Simonet qui s'occupe des Relations internationales a assisté à l'ouverture wallonne et belge de l'exposition, tout en ayant des contacts avec le monde scientifique et les universités.

Il y avait, dans la foulée de la mission princière, une opportunité que nous ne retrouverons pas si nous y allons isolément, comme M. Kubla l'a fait, sans grands impacts, à deux occasions.

Je me suis rendu à deux reprises au Bourget. La présence institutionnelle du ministre a un rôle, mais c'est surtout un salon tourné vers le «*business*». Qu'attendent les 43 entreprises wallonnes sur 60 ? C'est que l'AWEx les encadre. Nous avions un des plus grands chalets, et toutes nos équipes étaient sur place ainsi que les délégués spécialisés en la matière. Vous faites donc beaucoup d'honneur en pensant que la présence des ministres aurait changé les choses. La présence d'un ministre donne un vernis à l'ensemble de l'opération, mais le ministre ne contribue à signer

aucun contrat sur place. Tout le monde est content de la façon dont cela s'est passé et de l'encadrement offert par nos services. S'il n'y avait pas eu cette simultanéité des événements, l'un d'entre nous y serait sûrement allé.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je n'ai pas dit que la mission japonaise était inutile. Je note que votre présence ministérielle, c'est donc du vernis. Espérons que le vernis ne se craquelle pas trop vite.

QUESTION
DE M. BORSUS À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT,
DES TRANSPORTS
ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR
«LES SANCTIONS
EN MATIÈRE D'URBANISME»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «les sanctions en matière d'urbanisme».

La parole est à M. Borsus pour posez sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, lors de récentes déclarations reprises dans la presse, vous énonciez les différents éléments de votre politique en matière de répression et de remise en état des biens entachés d'infractions urbanistiques. Je ne peux que me réjouir qu'une ligne de conduite soit, en l'espèce, décidée par le Gouvernement, d'autant que jusqu'à présent, les observateurs attentifs de cette matière considéraient le cheminement en matière de contrôle des constructions, et de respect des permis octroyés, quelque peu interpellant. Je rappelle que le mécanisme de certification, qui était initialement prévu, a été abandonné pour un mécanisme auquel je ne prédis pas une immense destinée. Ce mécanisme du contrôle des chaises est en fait le contrôle de l'implantation des bâtiments. J'engage tout un chacun à contrôler, dans une administration communale en Belgique, une implantation un peu complexe d'un point de vue technique sur un terrain dénivélé avec des moyens à déterminer.

Indépendamment de cela, Monsieur le Ministre, vous annonciez très virilement la démolition de la maison Sagawé et l'arrivée des bulldozers.

Je ne peux que me réjouir de ce credo qui réaffirme que force doit rester à la loi, à l'autorisation et que

celles et ceux qui s'écartent des règles auront, bien évidemment, à rendre des comptes. Des comptes, sous forme d'amende, mais également de remise en état et le cas échéant, de l'imposition de mesures d'autorité.

Monsieur le Ministre, ceci n'étant bien évidemment pas un effet d'annonce dans votre chef, je voudrais vous poser quelques questions.

Quel est exactement le destin que vous réservez au mécanisme de certification ?

Quelle est l'articulation que vous pouvez donner à cette politique, étant entendu qu'il y a une jurisprudence très précise des tribunaux, des parquets en matière de poursuites et de sanctions administratives ?

Quelles sont les capacités de contrôle dont dispose votre administration ? Aujourd'hui, dans un certain nombre de cas, elle n'agit que sur dénonciation, souvent dans le cadre de conflits de voisinage. Mais en matière d'intervention, d'autorité sur le terrain, l'administration fait très souvent défaut.

Comment sera-t-elle en mesure d'agir sur le terrain à l'avenir ?

Pouvez-vous clarifier cette orientation politique en matière de répression des infractions urbanistiques ? Je rappelle que j'adhère pleinement au principe que force doit être à la loi.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, puis-je remercier l'honorable membre qui m'interroge sur les sanctions en matière d'urbanisme.

Premier élément, M. Borsus feint de retrouver le contrôle des chaises. Dois-je lui rappeler que dès la loi de 1962 – il y a 43 ans –, le législateur national avait prévu l'obligation pour les collèges des bourgmestre et échevins de contrôler l'implantation des chaises ? Donc, rien de neuf. Le décret RESA n'a fait que rappeler cette prescription légale, et j'imagine, qu'en bons municipalistes, vous, comme moi, comme d'autres, nous veillons à prévenir les conflits plutôt qu'à les guérir. Mieux vaut donc contrôler au moment de l'implantation.

Deuxième élément, il y a des sanctions qui existent dans notre Code wallon de l'Urbanisme. Deux types de sanctions existent selon la situation rencontrée.

Quelqu'un a construit un immeuble dans un endroit où il pouvait construire mais en ne respectant pas le permis, en ne demandant pas le permis ou en prévoyant des extensions pour lesquelles il n'avait mentionné aucune demande.

Dans ce cas classique, il y a incapacité de régularisation, moyennant, le cas échéant, une transaction administrative. Classique.

Des projets ou des actes et travaux enfreignent une réglementation contraignante.

Nous pensons bien sûr aux plans de secteur, mais également à un plan communal d'aménagement. Et c'est manifestement le cas de la famille Sagawé, qui a construit une villa dans une zone d'intérêt paysager, totalement impropre à la moindre construction. Le Parquet a fait son travail, il y a eu décision, appel, confirmation de celle-ci, recours aux instances européennes, et à chaque fois, la famille a été déboutée. Il ne restait donc plus qu'à appliquer la condamnation. Et puis, mon prédécesseur, pour des raisons qui sont les siennes et malgré mes trois ou quatre interpellations – c'était en 1999, et M. Sagawé avait déjà entrepris le démontage de ses radiateurs ...

M. Borsus (MR). – Le dossier Sagawé remonte à 1994.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Oublions le passé, si vous voulez bien, ce sera plus facile. Je dis simplement que la condamnation, qui date de mai 1999, aurait pu donner corps à une sanction c'est-à-dire la démolition.

Car le problème aujourd'hui, c'est que la plupart des Parquets refusent de donner suite aux infractions constatées par les collègues, et donc, comme vous l'avez parfaitement indiqué, il n'y a plus de règles puisque la sanction n'existe plus. Ce que je souhaite, et je m'en suis ouvert à différents endroits, dont votre commission, Monsieur le Président, c'est réfléchir, avec l'ensemble des mandataires locaux, les architectes, les entrepreneurs, à un système de sanctions plus équitables. En effet, aujourd'hui, vous avez une famille qui achète un terrain à bâtir très cher et une autre qui, au mépris de toutes les législations, fait construire sur un terrain qui est impropre à la construction et réalisé donc une plus-value formidable. Mais pour un temps, parce que pour la famille Sagawé comme pour d'autres, lorsqu'il s'agira d'aliéner le bien ou de recueillir l'héritage, on ne pourra pas le faire, parce que ce bien n'a aucune valeur. Très calmement, très sereinement, je vous donne rendez-vous au printemps de l'année prochain, après que le Gouvernement a pu en délibérer, pour trouver un système de sanctions plus équitables, plus efficaces et rapides.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Il y a un volet de ma question que vous n'avez pas eu le

temps d'aborder, qui concerne plus particulièrement la capacité de contrôle de l'administration, puisque vous mentionnez à juste titre des principes d'équité qui doivent guider notre attitude en cette matière. Sachant que l'administration régionale ne contrôle quasiment rien, il y a une équité en amont à étudier également. Quelle est la capacité de contrôle de l'administration régionale, étant entendu que, finalement, ne doivent faire l'objet d'un dossier que celles et ceux qui, à travers un conflit de voisinage, finissent par être dénoncés ?

J'accepte l'invitation notamment en commission parlementaire à un débat plus large, concerté, notamment sur l'application de cette disposition de contrôle des chaises qui ne fonctionne pas et sur le mécanisme de certification,

QUESTION

**DE M. de LAMOTTE À M. ANTOINE,
MINISTRE DU LOGEMENT,
DES TRANSPORTS**

**ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL,
SUR**

**«L'AVANT-PROJET DE LOI
RELATIF À L'IMPLANTATION
D'ÉOLIENNES OFF-SHORE**

EN DISCUSSION CE JEUDI À LA CHAMBRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Lamotte à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'avant-projet de loi relatif à l'implantation d'éoliennes *off-shore* en discussion ce jeudi à la Chambre».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Ministre, un projet a été adopté en commission, hier, suite à une demande du Ministre de l'Économie, M. Verwilghen, concernant la problématique des plates-formes éoliennes *off-shore*.

Ce projet pose un certain nombre de difficultés, d'autant plus qu'il garantit pour 20 ans, le prix de l'électricité et surtout le prix concernant les certificats verts.

Ce projet garantit un prix nettement supérieur pour les éoliennes *off-shore* (c'est-à-dire sur la Mer du Nord) par rapport aux éoliennes *on-shore* (c'est-à-dire sur le territoire). On sait que les producteurs d'électricité doivent garantir un certain nombre de certificats verts. Concernant les éoliennes *off-shore*, le prix du certificat vert est de 107 euros, tandis que le prix actuel du certificat vert au niveau des éoliennes *on-shore*, est d'environ 50 euros. Cela va provoquer un

déséquilibre sur le marché des certificats verts et entraîner un certain nombre de problèmes pour les producteurs wallons.

Monsieur le Ministre, ce projet est actuellement en débat au niveau fédéral, il sera voté ce jeudi, si le calendrier est respecté.

Quelle est votre attitude ? Avez-vous évoqué cette problématique en Comité de concertation ou à d'autres endroits pour éviter cette difficulté pour nos producteurs d'électricité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je voudrais d'abord remercier notre collègue qui m'interroge.

Aucun Belge ne sera opposé à des projets concernant l'énergie renouvelable. Nous connaissons tous notre dépendance énergétique : 98 % de l'approvisionnement vient de l'extérieur.

Aujourd'hui, cet avant-projet relatif à l'implantation d'éoliennes *off-shore* se caractérise par cinq éléments :

- la prise en charge totale par Elia du raccordement : 25.000.000 d'euros ;
- une fixation du prix du certificat vert à hauteur de 106 euros contre 90 euros pour le certificat vert *on-shore* ;
- le «*balancing*» c'est-à-dire la différence entre ce que vous annoncez comme production, la veille, et ce que vous livrez réellement. Il y a, là, une tolérance d'environ 30 % pour l'*off-shore* avec une majoration de prix de 10 %, alors que le *on-shore* ne dispose pas de pareille facilité ;
- si le projet ne devait pas s'avérer rentable, le Gouvernement fédéral pourrait encore revoir à la hausse le prix du certificat vert ;
- le mérite écologique n'est pas encore attribué entre les trois Régions, puisque la Mer du Nord est en principe un territoire national – ni wallon, ni flamand, ni bruxellois –, mais notre contribution à Kyoto doit pouvoir être identifiée.

Voilà les éléments qui sont sur la table. Avec le Ministre-Président, nous avons participé à différentes réunions, négociations, parfois même oppositions, pour finalement trouver un terrain d'entente, qui est sous contrôle et sous notre vigilance.

Premier élément, en ce qui concerne le mérite écologique, la Commission du Climat va devoir attribuer à chacune des Régions le bénéfice de l'économie de CO₂. Elle sera donc appelée à se réunir prochaine-

ment pour identifier la part wallonne, bruxelloise et flamande.

Deuxième élément, il y aura une concertation sur le *balancing* entre le *off-shore* et le *on-shore*, de telle manière – et c'est un point fondamental – que les éoliennes *on-shore* ne soient pas fragilisées, discriminées de manière négative par rapport à l'*off-shore*. Ce qui vaut pour l'un doit valoir pour l'autre.

Troisième élément, en ce qui concerne la fixation de ce certificat vert, c'est un verrou fondamental, le Ministre-Président peut vous le confirmer, il y aura un accord de coopération entre les Régions et le Fédéral, de telle manière que le Fédéral ne pourra pas démanteler notre marché de certificats verts en Wallonie, par une augmentation inconsidérée de leur prix.

Ce sont trois éléments qui me paraissent essentiels.

De plus, dernier point, nous devons veiller à définir ensemble le mécanisme du certificat vert. En effet, la Flandre est aujourd'hui déficitaire, comme Bruxelles, et la Wallonie est en l'équilibre. Mais notre propre législation nous impose de reconnaître le certificat vert en provenance de la Mer du Nord. Ce qui n'est pas le cas pour les Flamands. Si nous n'avions pas mis ces garde-fous – et vous avez raison de nous interroger –, nous aurions pu avoir demain une Wallonie inondée de certificats verts en provenance de la Mer du Nord, démantelant notre propre marché et finalement, au détriment de nos producteurs d'énergie renouvelable.

Vous l'avez vu, des verrous sont installés et nous y veillerons.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Merci à M. le Ministre et à M. le Ministre-Président pour cette réponse et la prise en main du dossier.

J'attire votre attention sur le fait qu'il est tout à fait nécessaire de ne pas déséquilibrer la problématique des certificats verts, d'autant plus que nous en avons bien besoin en Wallonie.

Dernier élément que je tire de votre réponse, nous sommes propriétaires d'un certain nombre de mètres cubes d'air dans la Mer du Nord, et c'est un élément intéressant, me semble-t-il, dans la délimitation de l'ensemble des paramètres concernant cette problématique de production d'électricité.

M. le Président. – Le Ministre Daerden n'étant pas encore là, nous passons directement aux questions adressées à Mme la Ministre Vienne.

QUESTION
DE M. FOURNY À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ,
DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LA MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ
DU 15 JUILLET 2004
FIXANT LES NORMES AUXQUELLES
LES PROGRAMMES DE SOINS
«PATHOLOGIES CARDIAQUES»
DOIVENT RÉPONDRE POUR ÊTRE AGRÉÉS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la modification de l'arrêté du 15 juillet 2004 fixant les normes auxquelles les programmes de soins «pathologies cardiaques» doivent répondre pour être agréés».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). – Madame la Ministre, je me permets de vous interroger, par le biais de cette question d'actualité, sur un projet qui ne concerne pas directement votre compétence puisqu'il s'agit du ressort du Ministre Demotte. Il s'agit de la modification de l'arrêté royal du 15 juillet 2004, portant sur la fixation des critères relatifs aux programmes de soins «pathologies cardiaques».

L'intention du Ministre de la Santé est de réformer en cette matière avec effet au 1^{er} janvier 2006. Pour la résumer de manière succincte, cette réforme entraîne la suppression pure et simple de l'ensemble des programmes «B1 isolé» et regroupe à terme, sur un site unique, tous les sous-programmes «B1, B2 et B3», ce qui va entraîner des conséquences énormes pour les régions rurales, notamment celle du Luxembourg, que je représente. Pourquoi? Parce que nos hôpitaux luxembourgeois bénéficient actuellement de l'agrément «B1» et ont sollicité le bénéfice de l'agrément «B2». Or, le projet actuel, fruit fort vraisemblable d'un lobby universitaire, va causer de lourds préjudices aux hôpitaux luxembourgeois qui sont en pleine restructuration, tant du point de vue de leurs soins au niveau de la cardiologie qu'en ce qui concerne les intercommunales.

Nous ne pouvons admettre que le programme, tel qu'il est envisagé par le Ministre Demotte, puisse être appliqué pour les raisons suivantes.

Dans un mémorandum qui a été déposé au ministre à la fin de l'année 2004 par le Conseil national des établissements hospitaliers, il y était indiqué que tous les diagnostics coronaires allaient se faire, à terme, de manière moins invasive. Nos hôpitaux sont suffisam-

ment équipés pour le faire, notamment avec des techniques performantes telles que le scanner.

De plus, nous comptons, en Province du Luxembourg, des spécialistes de grand renom en cardiologie qui pratiquent régulièrement dans des hôpitaux universitaires. Ceux-ci pratiquent l'angioplastie, notamment à Mont-Godinne, et viennent offrir leurs services dans les hôpitaux luxembourgeois.

Ces hôpitaux luxembourgeois, – comme je l'ai rappelé – disposent de plateaux et d'une imagerie médicale suffisamment performants, tous les éléments y sont réunis pour intervenir rapidement. Par ailleurs, autre souci, vu l'éloignement d'un centre universitaire par rapport à la Province du Luxembourg, la distance est de 90 à 130 km selon que l'on se trouve à Arlon ou à Marche-en-Famenne. Vous comprenez bien que cela va entraîner des problèmes, d'autant que lorsqu'un accident cardiaque survient, il doit être traité rapidement.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Comme vous l'avez souligné, c'est une matière essentiellement fédérale, sur laquelle je n'ai pas été consultée, et qui, d'après mes informations et la sensibilité de mon collègue fédéral, vise essentiellement à assurer une meilleure offre à la population, et donc à équilibrer des programmes cardiaques sur l'ensemble de la Région wallonne. C'est une matière à laquelle nous sommes extrêmement sensibles, et je continuerai à l'être.

Sur le plan plus technique, il faut avouer que les programmes B1 sont aujourd'hui complètement dépassés et ils ne constituent pas un élément majeur de la réflexion. En effet, aujourd'hui, vous l'avez souligné vous-même, les diagnostics ne se font plus par coronographie mais bien à l'aide de scanners – de 32, de 64 barrettes – qui permettent un diagnostic beaucoup plus fin, beaucoup plus rapide et beaucoup moins invasif car la technologie de coronographie n'était pas sans risque.

Je pense qu'aller doucement vers la suppression des programmes B1 est une réflexion incontestable en terme de santé publique.

Par rapport à la question technique, je suis prête à suivre ce raisonnement: pourquoi garder une technologie dépassée alors qu'il existe maintenant des technologies bien plus avancées?

Le second aspect de votre question auquel je suis extrêmement sensible et en tant que Ministre régional de la Santé, c'est comment faire pour que ces outils de haute technologie – les scanners multibarrettes –

soient accessibles à l'ensemble des Wallons et des Wallonnes sur tout le territoire ?

La question que vous posez sur la Province du Luxembourg est évidemment essentielle. Cela n'aurait pas de sens de dire: «Nous allons concentrer ces outils de haute technologie dans des grands centres urbains et c'est le patient qui devra se déplacer. Vous l'avez souligné, cette démarche serait totalement irraisonnable et irréaliste».

Je ne suis pas spécialement inquiète, je suis extrêmement attentive à tout ce qui concerne la réflexion autour de ce que l'on a appelé les «bassins de soins» et votre remarque s'inscrit dans cette réflexion.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je remercie la ministre pour sa réponse, mais j'aimerais quand même attirer son attention sur le fait que nous souhaitons, dans nos régions rurales – si le programme B1 est court et peut-être dépassé –, que l'on aille vers une qualification B1, B2, en sus de la technologie de pointe à laquelle nous avons droit et que nos habitants peuvent revendiquer.

Je vous demanderai d'être très attentive à cette question et d'intervenir, spécialement en faveur des régions rurales, auprès du Ministre Demotte afin que son attention soit retenue sur ce sujet, conformément aux conclusions du Conseil national des établissements hospitaliers qui a déposé son mémorandum fin décembre 2004 auprès du ministre. Je vous remercie d'avance.

QUESTION

DE Mme TILLIEUX À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE FONDS SOCIAL DU MAZOUT».

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Tillieux à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le Fonds social du mazout».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, vous avez pu lire dernièrement, comme moi, dans la presse que le cours du baril de pétrole brut avait encore augmenté, jusqu'à atteindre le cap des 60 dollars. Cette augmentation n'est pas sans incidences sur le prix du mazout de chauffage et les analystes prévoient que cette flamme n'est pas prête de s'éteindre.

Évidemment, l'augmentation du prix du mazout de chauffage signifie pour nos concitoyens, un gonflement de la facture énergétique. Fort heureusement, depuis le 1^{er} octobre 2004, à l'initiative du Fédéral d'ailleurs, un Fonds social mazout permet aux ménages les plus démunis de voir leurs factures allégées. Le fonds peut intervenir pendant la période de chauffe, c'est-à-dire entre le 1^{er} septembre et le 31 mars. L'intervention est plafonnée à 1.000 litres de livraison ou 130 euros de financement.

Madame la Ministre, je sais que la réponse finale à ma question ne dépend pas directement de vous mais, logique fédérale oblige, la concertation fait partie de notre mode de fonctionnement dans le système actuel. Dès lors, ma question est la suivante: pourriez-vous favoriser et envisager la pérennisation de ce fonds au-delà de la période hivernale telle qu'envisagée actuellement pour permettre aux plus démunis de demander la livraison de leur mazout de chauffage en été également, où les prix, on le voit, n'ont pas diminué ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – C'est une question, vous l'avez souligné, Madame Tillieux, qui concerne essentiellement mon collègue, le Ministre Dupont. Les mesures qui ont été prises et que vous avez mentionnées ont été très fortement améliorées en 2005.

Pour mémoire, la mesure cible les bénéficiaires des revenus minimaux INAMI, des catégories de revenus très faibles et on y a ajouté les personnes surendettées.

Les 1.000 litres sont devenus 1.500 litres. Le 31 mars est devenu le 30 avril. Les conditions de revenus ont été revues à la hausse. Il y a donc toute une série d'améliorations dont la prise en compte d'un prix du baril à la moyenne des cinq dernières années.

La mesure, telle qu'elle est opérante aujourd'hui, est très nettement améliorée. Je suis bien consciente que ce n'est pas suffisant. Maintenant, je ne sais pas ce qu'il en est dans le détail des budgets fédéraux. Cela me semble difficile de faire valoir la mesure pendant toute l'année, même pendant les mois d'été. Donc, jusqu'à présent, ce sont les mois d'hiver qui sont concernés.

Nous avons effectivement des contacts réguliers sur les matières qui concernent l'exclusion sociale, notamment sur cet aspect.

La Région wallonne a pris différents types de mesures qui concernent davantage le département de mon collègue, le Ministre Antoine. Nous accordons notamment des primes à l'énergie, nous avons mis en place des outils de concertation entre le consumma-

teur qui a du mal à payer ses factures et celui qui lui a fourni le gazoil de chauffage.

Nous avons également en réflexion une série d'outils que nous allons, petit à petit, essayer de mettre en place pour améliorer justement l'accès au chauffage qui, reconnaissons-le et je partage votre avis, fait partie des droits élémentaires de chacun de nos concitoyens.

Les mesures régionales et les mesures fédérales, dans ce cas-ci, s'articulent plutôt bien les unes aux autres et je suis convaincue qu'elles devraient être améliorées, mais pour le moment, elles correspondent assez bien aux besoins et elles ont déjà été bien améliorées.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Je vous remercie pour les précisions que vous me livrez sur les mesures qui ont été assouplies en ce qui concerne la quantité de mazout et l'allongement de la période jusqu'au 30 avril. Cependant, je me permettrai d'insister sur le fait qu'il faut éviter d'assister à un fractionnement de la livraison ou de la facture chez nos concitoyens-consommateurs qui, finalement, n'est pas bénéfique à un tarif que l'on voit souvent réduit dans le cadre de livraisons de 1.000 ou 1.500 litres.

Le fractionnement d'une facture, parce que l'on voudrait commander avant le 30 avril, n'est pas vraiment souhaitable.

D'autre part, il faudrait aussi encourager les personnes qui, elles, essaient justement de vivre le plus longtemps possible sur leurs réserves de mazout à ne commander qu'au moment où c'est vraiment utile. Cela peut tomber en mars, comme en mai ou en juillet. Je me permettrai donc encore d'insister sur l'allongement de cette période pour le Fonds mazout.

QUESTION

**DE M. FONTAINE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LES TRAVAUX DE SÉCURISATION
DE LA N27 DANS LA TRAVERSÉE
DE SENEFFE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fontaine à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les travaux de sécurisation de la N27 dans la traversée de Seneffe».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, au mois d'avril, je vous avais interrogé, pour la quatrième fois, sur les travaux de sécurisation de la Route nationale 27, dans la traversée de Seneffe, et particulièrement dans la traversée du village d'Arquennes. Vous aviez bien voulu me préciser que le marché serait attribué à un entrepreneur le 2 mai, que les travaux devraient commencer à la mi-mai, pour être terminés à la fin du mois de juin. Je vous avais d'ailleurs marqué ma satisfaction à l'occasion de cette réponse, tout en vous disant que si les délais n'étaient pas respectés, je reviendrais vers vous.

Ce week-end, malheureusement, un nouvel accident mortel est intervenu sur cette route, à un endroit où une sécurisation devait avoir lieu. Comme je me trouvais à proximité de l'endroit où s'est déroulé cet accident, je me suis rendu sur les lieux. J'ai pu constater que l'accident était surtout dû à la vitesse et à une imprudence de la part d'un conducteur qui faisait demi-tour sur une route rapide, mais j'ai pu constater aussi que les riverains étaient excédés de voir que, jusqu'à présent en tout cas, rien n'était fait pour ralentir la vitesse.

Monsieur le Ministre, je reviens vers vous, comme je vous l'avais promis avant l'accident, pour savoir où en est ce dossier.

Le marché a-t-il bien été attribué ?

Les travaux vont-ils enfin commencer ?

Peut-on espérer dans les prochaines semaines voir enfin la vitesse diminuer sur ce tronçon de la Route nationale 27 ?

Je sais que la Région wallonne n'est pas la seule à avoir une responsabilité. La responsabilité première émane de ceux qui roulent à des vitesses excessives sur ce tronçon de route. La Nationale 27 étant particulièrement dangereuse et des aménagements ayant eu lieu, notamment dans le Brabant wallon – on a pu les voir à la télévision – de manière satisfaisante, je pense que l'on pourrait arriver à faire la même chose en Hainaut.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, je ne vous cacherai pas ma tristesse car pour la première fois depuis que je côtoie M. Fontaine dans ce Parlement, j'ai vraiment le sentiment qu'il fait preuve de démagogie.

En l'occurrence, nous assistons à l'utilisation, à des fins politiciennes, d'un drame humain. Je trouve que

cela n'est pas digne d'un homme politique qui se veut de haut niveau. C'est pourquoi je suis triste.

Je vais le démontrer à l'Assemblée.

Concernant l'accident, que se passe-t-il? Un automobiliste fait demi-tour sur la nationale et une moto le percute à haute vitesse. Il suffit de voir les images de l'accident pour se rendre compte de la situation. Où est la responsabilité du ministre? Je voudrais bien que l'on m'explique où est la responsabilité du ministre! Mais vous allez plus loin, à juste titre dans l'interrogation, sur le plan intellectuel, et vous dites: «*Oui, mais il fallait faire des travaux, ils ne sont pas encore faits*». Si ceux-ci avaient été réalisés, quel aurait été l'impact?». La réponse est simple: néant. Pourquoi? Parce que, tout d'abord, il n'y a pas de travaux à réaliser à ce niveau-là. Une berme centrale n'a jamais été envisagée et le tourne-à-gauche aurait toujours été possible. Quant à la vitesse du motard, elle n'aurait été en aucune manière ralentie par les travaux qui doivent être faits. Où est la responsabilité du ministre?

Au-delà de la question de M. Fontaine, je me livrerai à une: que fait la Région wallonne en cette matière? Sur les 250 millions d'euros investis dans les routes, au sens strict du terme, 60 millions, pour la seule année 2005, ont été consacrés à la sécurisation! 35 carrefours, 45 traversées, ça, c'est la réalité! Est-ce utile? C'est une question que l'on peut se poser. La réponse est oui. Les accidents en Région wallonne ont diminué de 6, 9 %, alors que la moyenne nationale n'est que de 5 %. Enfin un secteur où la Wallonie gagne! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, je remercie M. le Ministre pour sa réponse, mais il ne m'a pas répondu!

Monsieur le Ministre, vous me traitez de démagogue. J'attire votre attention sur le fait que depuis 2003, je pose des questions à propos des travaux à effectuer sur cette route et qu'à plusieurs reprises, on m'a promis que ces travaux seraient faits. On m'a même donné des délais. Je n'en ai pas aujourd'hui. J'en prends acte.

Je n'ai jamais dit, Monsieur le Ministre, que vous étiez responsable de l'accident, je viens d'ailleurs de le préciser...

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – C'était en première page de *La Dernière Heure*.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, je ne suis pas responsable de ce qu'on écrit.

J'ai dit que des travaux avaient été promis, qu'ils ne sont pas faits aujourd'hui, et je n'ai pas dit que vous étiez responsable. On m'a interrogé à la RTBF et je l'ai bien précisé.

Donc, je ne mélange pas les choses. Simplement, il y a une préoccupation d'une population riveraine et je la relaie depuis 2003. Je n'accepte pas que l'on me traite de démagogue parce que je reviens avec ce dossier dès lors que les travaux ne sont pas faits, comme je l'avais promis avant l'accident. Je vous repose simplement une question et, malheureusement, je n'ai pas eu de réponse. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

QUESTION
DE M. KUBLA À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA PARTICIPATION
DE LA RÉGION WALLONNE AU GROUPE
DE TRAVAIL SUR L'ÉVALUATION
DU PLAN ANCIAUX-LANDUYT DE DISPERSION
DES VOLS AUTOUR DE ZAVENTEM»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Kubla à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la participation de la Région wallonne au groupe de travail sur l'évaluation du plan Anciaux-Landuyt de dispersion des vols autour de Zaventem».

La parole est à M. Kubla pour poser sa question.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez suivi, comme moi, toutes les discussions concernant les retombées, les effets, les oppositions liés au plan de dispersion des vols autour de Zaventem.

Cette question est devenue une guerre du Noor-drant contre l'Oostrand, un problème communautaire, gouvernemental, fédéral.

Mais il se fait qu'aujourd'hui, le Brabant wallon, qui avait été épargné jusque-là, se retrouve tout d'un coup, exposé à une quantité considérable de mouvements. Les manifestations des riverains sont multiples. Nous les recevons tous, ils disent: «*Ce n'est plus concevable de poursuivre de la sorte, il nous faut une solution.*».

M. Antoine, je pense, avait envisagé d'installer des sonomètres. Moi-même, j'en avais, dans ma propre commune, fait installer deux. Je voudrais savoir aujourd'hui si on a poursuivi ce programme d'évaluation et si on peut en tirer certaines conclusions en termes de nuisance et de bruit.

D'autre part, il est évident que devant les tensions où chacun se renvoie la balle, ceux qui sont autour de la table ont un avantage sur les absents. Les présents peuvent toujours dire: «*Allez plutôt là.*» et comme personne n'est présent pour dire: «*Non, non, pas chez moi!*», c'est celui qui fait défaut qui risque de subir le plus d'inconvénients.

Depuis le début, j'insiste pour que la Région wallonne soit associée à ces travaux, même si au départ, ce n'était pas prévu comme tel.

Sommes-nous présents autour de la table?

Défendons-nous notre part de tranquillité?

Je sais que c'est un dossier difficile, où chacun montre un peu son égoïsme de repli. Mais il faut absolument que l'on soit là. Or, d'après mes informations, nous avons été à moitié là: parfois présents, parfois absents. Nous avons dû répéter les réunions.

Je voudrais connaître le point exact des négociations aujourd'hui et savoir comment nous pouvons défendre les habitants du Brabant wallon dans leur ensemble en faisant entendre notre voix.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, suite à de nombreuses réactions de riverains – vous avez reçu des e-mails, comme moi, comme d'autres collègues du Gouvernement – se plaignant de bruit provenant de l'aéroport de Zaventem, j'ai interpellé mon collègue Landuyt le 27 janvier pour être associé au groupe de travail sur l'évaluation du plan de dispersion. J'ai reçu sa réponse le 17 février dernier, m'indiquant que les règles de fonctionnement en la matière avaient été fixées sous l'ancienne législature et prévoyaient d'associer à la discussion les régions limitrophes à l'aéroport de Zaventem et donc, de ne pas étendre la discussion à la Région wallonne.

Au-delà de cela, M. Antoine a, dès février dernier, lancé une première campagne au cours de laquelle deux sonomètres ont été installés. Une deuxième campagne va démarrer le 7 juillet à La Hulpe, pour comparer l'ensemble des données et savoir si l'on dépasse ou non les seuils autorisés en la matière.

En tout cas, lors de la première campagne qui avait été lancée, on a constaté que les seuils n'étaient pas dépassés. On verra bien pour la deuxième campagne. Cela ne sert à rien de susciter inutilement l'émoi.

Je peux comprendre les riverains, vous les comprenez comme moi. Vous avez dû régler toute une série de dossiers qui n'étaient pas faciles. Dans le cas pré-

sent, d'après les premières évaluations, on ne dépasse pas ces seuils. Mais vous savez qu'André Antoine est très efficace et qu'il fera en sorte de poursuivre ce type de campagnes à d'autres endroits, si c'est nécessaire.

Pour le reste, je suis bloqué. Évidemment, je préférerais que l'on participe à la discussion puisqu'il y a malgré tout un risque, même s'il ne se retrouve pas aujourd'hui dans les chiffres, d'avoir un plan de dispersion qui toucherait directement la région. Par ailleurs, il y a quand même quelques Wallons au Gouvernement fédéral. Vous faites, comme moi, confiance, j'en suis certain, notamment à Didier Reynders pour qu'il défende les intérêts de la Wallonie. Je n'en doute pas une seule seconde. Cela étant, si vous en doutez tant que cela, je suis prêt à insister pour que nous soyons présents à la table et faire en sorte que les intérêts wallons soient mieux défendus qu'aujourd'hui. Pour l'instant, faisons confiance et ne suscitions pas l'émoi auprès des riverains de façon inutile, comme cela a déjà été le cas par le passé.

Je ne manquerais pas d'essayer de nouveau de forcer cette porte via le Comité de concertation, le cas échéant, si l'on constatait à un moment donné des difficultés pour la Région wallonne en termes de seuils qui seraient dépassés ou dans le cadre de nouveau plan de dispersion qui serait mis sur la table au niveau fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, c'est un sport pratique que de prendre les ministres libéraux du Gouvernement fédéral comme les coresponsables des politiques que l'on ne mène pas. Je pense que cela suffit. Vous êtes responsable devant ce Parlement, Monsieur le Ministre. Il y a ici des parlementaires qui vous jugent, vous avez demandé la confiance et on ne vous demande pas tout le temps d'aller vérifier si M. Reynders a bien ou mal agi. Mme Milquet se charge de tirer sur lui régulièrement et il lui renvoie bien ses missiles. C'est un autre débat.

Vous êtes ici en charge de l'environnement pour la Wallonie. Une partie significative de la Wallonie est aujourd'hui perturbée et ennuyée.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous avez accepté des règles à une époque, Monsieur Kubla.

M. Kubla (MR). – Je n'ai pas accepté des règles. Je dis simplement qu'à l'époque, avec le même Ministre-Président qui, aujourd'hui, vous donne de temps en temps des instructions et peut-être, je l'espère, un peu d'ordre dans vos pensées et d'encouragement – pourquoi pas? Vous en avez besoin – y

compris avec les Ecolos qui ne sont pas là...
(*Rumeurs dans l'Assemblée.*)

M. le Président. – Monsieur Kubla, pouvez-vous conclure ? Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, je voudrais simplement que le temps de parole qui m'est octroyé, me le soit totalement.

M. le Président. – Vous en êtes à une minute trente-deux minutes, Monsieur Kubla.

M. Kubla (MR). – Les trublions d'en face commencent à perturber le débat.

Ce que je veux dire à M. Lutgen, c'est que simplement, il faut exiger d'être à la table. C'est tout. Il faut y être. Il n'y a pas de raison que la Flandre et Bruxelles règlent des cadastres de bruit, déterminent des routes pour les vols, etc. et que nous, nous subissons, par notre absence, une concentration inhabituelle et anormale. Nous ne connaissons pas cela par le passé, il faut y mettre un terme ou il faut, en tout cas, être autour de la table. C'est la première chose.

Quant au fait qu'il y ait deux sonomètres pour tout le Brabant wallon, c'est un peu anecdotique. Je pense qu'il faudrait des mesures plus significatives. Mais je serai heureux de voir les résultats. C'est vrai qu'il faut encore voir quelle est la lecture de l'échelle, qui n'est peut-être pas la même partout.

M. le Président. – Monsieur Kubla, vous avez disposé de deux minutes vingt, vous aviez une minute. C'est la même règle pour tout le monde. Si je ne maintiens pas la discipline, nous n'en sortirons pas. Le Parlement a voté cette règle.

M. Kubla (MR). – Oui, Monsieur le Président. Nous en reparlerons en Conférence des présidents.

PROPOSITION DE DÉCRET

Prise en considération

M. le Président. – Je vous propose d'ajouter à l'ordre du jour la prise en considération de la proposition de décret instaurant la portabilité des droits d'enregistrement relatifs à l'acquisition d'une maison familiale, déposée par Mme Cornet et Consorts (Doc. 185 (2004-2005) - N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, cette proposition de décret est prise en considération et sera envoyée à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

INTERPELLATIONS

(*Suite*)

INTERPELLATION DE Mme CORNET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'ÉTUDE D'INCIDENCES RÉALISÉE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE LA E420 ET L'AVIS DE LA CRAC À CE PROPOS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cornet à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'étude d'incidences réalisée dans le cadre du dossier de la E420 et l'avis de la CRAC à ce propos».

La parole est à Mme Cornet pour développer son interpellation.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mon interpellation concerne le futur tracé de la E420. En sa séance du 21 avril 2005, le Gouvernement wallon a décidé de soumettre à l'avis de la CRAC, du CWEDD et de la DGRNE, le projet de contenu de l'étude d'incidences réalisée dans le cadre du dossier de la E420, ainsi que les avant-projets de révision des plans de secteur.

Ce mardi 21 juin – en tout cas, c'est ce que la presse nous indique –, la CRAC s'est réunie pour remettre un avis sur l'étude d'incidences en question. La CRAC doit déterminer si le cahier des charges de l'étude d'incidences est complet par rapport au nouveau Code wallon de l'Aménagement du territoire. Je ne vous fais pas un cours sur le sujet, vous êtes censé le connaître.

Un code qui comprend de nouvelles exigences en matière d'environnement pour tenir compte des directives européennes.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous tout d'abord nous préciser si l'avis de la CRAC a été transmis par celle-ci dans le délai d'un mois après la demande, l'avis étant réputé favorable s'il n'a pas été remis au Gouvernement ?

Quels sont précisément les éléments que contient cet avis ?

Quelles conclusions en tirez-vous ?

Pouvez-vous aussi nous expliquer pourquoi la commission régionale n'a eu à se pencher que sur le cahier des charges de l'étude d'incidences et pas sur l'étude elle-même, ce qui aurait sans doute pu l'éclairer davantage ?

Quelles vont être, désormais, les implications de cet avis au niveau de la procédure ?

Dans le cas où la CRAC soulignerait le caractère incomplet de l'étude d'incidences, comment allez-vous procéder ?

À qui ferez-vous appel pour obtenir ces compléments d'étude ?

Allez-vous relancer une procédure d'obtention de marché ?

D'où allez-vous repartir pour mener votre travail à bien ?

Vous avez récemment expliqué – ou plutôt votre attaché de presse l'a fait pour vous – que le tracé ouest est privilégié par l'étude d'incidences.

Cependant, le tracé central devait, selon votre prédécesseur, être étudié de manière plus poussée aux plans technique et urbanistique. En effet, dans le cadre de la deuxième phase de l'étude d'incidences, le Ministre Foret avait demandé une offre complémentaire à l'IGEAT. Il apparaissait, en effet, important d'obtenir des propositions urbanistiques globales pour le réaménagement des quartiers dans l'hypothèse du tracé central. En ce qui concerne précisément celui-ci, Michel Foret avait donc demandé à l'IGEAT – et j'ai des documents qui l'établissent formellement – d'intégrer dans la deuxième phase de l'étude, une analyse complémentaire proposant des projets d'aménagement globaux, tenant compte de la coexistence envisagée, en parallèle et à quelques centaines de mètres, de deux tracés routiers à grand gabarit.

Il apparaît que ce complément n'a pas été intégré. Pour m'être informée à bonne source, l'étude d'incidences ne comprendrait pas de chapitre, à proprement parler, consacré à des propositions urbanistiques globales. Or, une gestion urbanistique et technique adéquate permettrait sans conteste de répondre au moins partiellement à plusieurs des critiques formulées à l'encontre du tracé central.

J'espère que vous ne me répondrez pas, comme vous l'avez fait le 10 mars dernier, que le Ministre Foret n'a jamais commandé de compléments relatifs au tracé central. J'ai ici, à votre disposition, des courriers issus du cabinet de votre prédécesseur qui font état de cette demande. Je vais vous les remettre, je n'hésiterai pas un instant à le faire. Vous verrez, c'est d'un grand intérêt. Il y a d'ailleurs eu également un échange avec l'administration à ce sujet.

Monsieur le Ministre, au vu de tous ces éléments, pouvez-vous affirmer aujourd'hui que l'étude d'incidences est complète ?

Pouvez-vous affirmer avec certitude que le dossier actuel est juridiquement solide et inattaquable au Conseil d'État ?

Ne risque-t-on pas de retomber dans le syndrome de la Nationale 25 ?

L'étude d'incidences répond-elle à la question posée par le Ministre Foret ?

A-t-elle proposé des solutions urbanistiques globales pour le réaménagement des quartiers visés par le passage du tracé central ?

Si ces éléments avaient été présents initialement, le classement des tracés en aurait-il été modifié ?

C'est ainsi que je conclus mon intervention, en vous indiquant que j'attends avec impatience votre réponse.

M. le Président. – La parole est M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, ce n'est évidemment pas la première fois que l'on m'interroge sur ce tracé et je comprends l'impatience sinon l'inquiétude d'un certain nombre de riverains.

Le souci du Gouvernement, vous le savez, c'est de disposer d'un dossier qui soit complet et qui soit le moins critiquable possible, le cas échéant, dans le cadre de recours devant le Conseil d'État.

Effectivement, Madame Cornet, vous serez déçue, parce que je ne pourrai que répéter ce que je vous ai déjà dit.

Le 21 avril, le Gouvernement a décidé de soumettre à l'avis de la CRAC et du CWEDD, le projet de contenu de l'étude d'incidences.

J'ai appris comme vous que la séance de la CRAC se tenait le 21 juin, mais à ce jour, je n'ai pas encore reçu d'avis officiel ni même officieux de la CRAC, pour une simple raison, c'est qu'il transite par l'admini-

nistration et qu'il me sera soumis, j'imagine, dans les tout prochains jours.

Il nous conviendra alors, en Gouvernement, puisqu'il y a plusieurs départements concernés, vous en conviendrez avec moi, d'analyser la pertinence de la position de la CRAC, éventuellement celle du CWEDD et enfin, d'apprécier définitivement la qualité de l'étude d'incidences.

Ce n'est pas que je ne veuille pas vous répondre, mais ne connaissant pas le contenu de cet avis, je ne me hasarderai pas à le commenter. Dès que je l'aurai, n'hésitez pas alors à me réinterroger et je vous livrerai tout son contenu. Je ne sais pas vous en dire plus aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Président, je suis extrêmement déçue, vous vous en doutez. Je suis aussi extrêmement surprise qu'un Ministre, Vice-Président du Gouvernement wallon, ne soit pas en mesure, même s'il n'a pas reçu de courrier officiel, d'obtenir des informations sur les décisions d'une commission qui s'est réunie il y a plus de 8 jours. Je déplore cet état de fait et je lui promets de revenir à la prochaine séance avec une autre interpellation sur ce sujet.

Il n'y a pas de soucis, Monsieur le Ministre, je vous pardonne.

**INTERPELLATION
DE M. BAYENET À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA POLITIQUE DE PROMOTION
DES PRODUITS AGRICOLES WALLONS»**

**INTERPELLATION
DE M. ÉTIENNE À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«L'APAQ-W»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Bayenet, sur «la politique de promotion des produits agricoles wallons», et l'interpellation de M. Etienne, sur «l'APAQ-W», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

MM. Fontaine et Marchal ont demandé de s'inscrire dans le débat.

Chers Collègues, vous êtes informés des impératifs de timing que nous avons pour la fin de cet après-midi. Impérativement, nous disposons d'une heure pour cette interpellation. Que chacun fasse un effort de concision dans ses propos et nous pourrons commencer le débat sur la Constitution européenne vers 16 heures 40 minutes.

Je demande à chacun d'être discipliné, il y va de l'intérêt de chacun.

La parole est M. Bayenet pour développer son interpellation.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, dans un mois, l'agriculture wallonne va bénéficier de sa formidable vitrine annuelle qu'est la Foire agricole de Libramont. À cette occasion et pendant quatre jours, le savoir-faire de nos paysans sera au centre de la vie wallonne. Comme tous les ans, médias et personnalités politiques se bousculeront dans cette petite ville du Luxembourg.

Pour vous, Monsieur le Ministre, ce sera aussi l'occasion des discours et des engagements. Permettez-moi dès lors, quelques réflexions sur la promotion des produits agricoles wallons.

En la matière, au cours de la législature précédente, M. Happart, alors Ministre de l'Agriculture, et le Parlement wallon ont entrepris une large réforme. D'une part, en développant le partenariat avec l'Office des produits wallons, au travers d'une convention-cadre ambitieuse et d'autre part, en créant l'APAQ-W (Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité).

Pourquoi une telle réforme ? Il s'agissait d'augmenter la visibilité de notre production wallonne et de coller davantage aux réalités du marché en répondant aux attentes des consommateurs.

Cette politique d'identification s'appuie notamment sur la création et la promotion de la marque Eqwalis.

Quel produit peut avoir accès à cette marque ? D'abord, un produit agricole qui possède des qualités spécifiques. Ces qualités lui permettent de se différencier de ceux qui sont déjà présents sur le marché. Enfin, c'est un produit agricole qui répond à un cahier des charges spécifique et garanti par le Gouvernement wallon. De plus, il est évident que ce produit doit avoir une origine wallonne.

À ce propos et contrairement à ce qu'a repris la presse de votre déclaration lors de l'assemblée générale de l'asbl Requasud, il ne s'agit pas de faire la promotion de produits de qualité «supérieure», mais bien

de produits différents qui permettent aux consommateurs d'avoir dans leur assiette des goûts et des saveurs différents ! De plus, cela permet à nos agriculteurs de diversifier leurs productions. Et surtout, de retrouver celles-ci dans les rayons des réseaux de distribution.

En tant que consommateur et observateur attentif de la vie wallonne, j'ai vraiment l'impression que la marque Eqwalis manque de dynamisme et ne démarre pas. Je rappellerai simplement qu'en tant que ministre de tutelle, vous avez un rôle à jouer dans cette dynamisation.

Quelles sont donc les actions menées depuis un an pour faire fonctionner Eqwalis et la rendre plus performante ?

En un an, malheureusement, le conseil d'orientation ne s'est réuni qu'une seule fois. Une impulsion nouvelle doit aussi être donnée aux conseils de filière. Ces conseils doivent participer à la mise en place d'une stratégie secteur par secteur. Ils sont indispensables pour l'élaboration des plans pluriannuels de l'APAQ-W.

Les acteurs du secteur, excusez-moi, s'interrogent sur l'absence d'un de vos représentants lors de la dernière réunion du conseil de la filière porcine alors que l'on y exposait les orientations stratégiques. Est-ce un oubli ? Est-ce un problème d'agenda ? Est-ce du désintérêt ?

De plus, comme le stipule l'article 3 du décret relatif à la promotion de l'agriculture et au développement des produits agricoles de qualité différenciée, vous devez approuver les projets de plans et de cahiers des charges élaborés par les conseils de filière. Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, combien de projets vous avez approuvés depuis le début de la législature ?

En outre, et c'est un commentaire personnel, il semblerait que l'APAQ-W retrouve les travers qui étaient ceux de l'ORPAH. En effet, la promotion généraliste tend à nouveau à remplacer la promotion de produits plus ciblés.

Dans ce cadre, pourriez-vous me donner le bilan des actions menées par l'APAQ-W à Coe ?

Quel était le budget engagé ?

Combien d'enfants ont participé à cette manifestation ?

Quelles étaient les opportunités économiques de ces actions ?

Pouvez-vous chiffrer, si c'est possible, les bénéfices que les producteurs ont pu tirer de cette manifestation ?

En termes de visibilité, les participants ont-ils pu identifier et trouver les produits présentés lors des manifestations ?

Une autre caractéristique de la réforme Happart, qui répondait à un souhait du Parlement wallon, était l'élaboration de plans pluriannuels permettant d'avoir une stratégie de promotion à moyen et long termes.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, quels plans ont été établis pour Eqwalis et l'APAQ-W pour les années à venir ?

De plus, vous faites état, toujours lors de l'assemblée générale de Requasud, de l'élaboration d'un plan stratégique en matière de promotion des produits agricoles wallons. Qu'en est-il ? Avez-vous élaboré ce plan en collaboration avec vos collègues du Gouvernement ? La commission de notre Parlement pourrait-elle être informée de ce plan ?

Enfin, qu'en est-il du financement ? C'est surtout le problème le plus important à mes yeux. Le financement de l'APAQ-W, au-delà de 2007, n'est pas assuré. Il est en effet prévu, par le décret, qu'à partir de 2007, les cotisations des filières seront supprimées, et que l'APAQ-W devra être financée par les bénéfices dégagés par la vente des produits Eqwalis. Or, dans l'état actuel des choses, le financement par ces bénéfices est impossible.

Comment envisagez-vous d'assurer le financement adéquat de l'APAQ-W après la fin du système des cotisations ?

En tant qu'organisme pararégional de catégorie A, l'APAQ-W est sous la tutelle du ministre. Il vous appartient donc d'assurer son bon fonctionnement en termes budgétaires et opérationnels.

En outre, en termes de conseils de filière, de conseils d'orientation et d'élaboration de plans pluriannuels, des obligations décrétales existent et doivent être respectées !

Nous ne souhaitons pas voir détricoter le travail mené par votre prédécesseur et par le Parlement. De plus, toute réorientation de la politique de promotion des produits wallons devrait faire l'objet de concertations au sein du Gouvernement ou, ici, au sein de la Commission de l'Économie, du Tourisme, de la Politique agricole.

Enfin, permettez-moi de terminer mon intervention en vous faisant part de mon vif mécontentement quant à la façon dont est traité le cas de l'Office des produits wallons. Depuis le mois de mars et à l'initiative de mon ami Roland Marchal, ce Parlement s'est fait le relais des inquiétudes du personnel de l'OPW et du non-respect de la convention cadre qui lie le Gouvernement à l'Office des produits wallons.

En mars dernier, vous avez rencontré et rassuré le personnel quant à son avenir et quant à l'avenir budgétaire de l'office. Ces déclarations ont été réitérées

devant les médias. Or, à ce jour, l'OPW n'a toujours rien reçu.

En effet, contrairement à ce que vous indiquiez dans votre courrier du 5 mars 2005 au président de l'OPW, il existe une convention-cadre pour l'année 2004. Il me semble que vous devez donc respecter cette convention signée par le Gouvernement.

Selon cette convention, c'est à un représentant du ministre, président du comité de projet, qu'il appartient de convoquer les réunions de ce dernier. Et le texte prévoit explicitement que la convention est renouvelée après avis du comité de projet. Or, excusez-moi de le faire remarquer, votre représentant n'a pas veillé à convoquer une réunion du comité de projet. Ainsi, la convention-cadre n'a précisément pu être renouvelée pour l'année 2005.

À deux reprises, par courrier du 5 mars et du 4 mai, vous annonciez une avance dans l'immédiat. Vous aviez d'ailleurs montré le courrier et la note que vous comptiez faire à votre administration. Sur base de cet engagement et de la convention-cadre, l'Office des produits wallons a obtenu un crédit-pont de son organisme bancaire. Finalement, le plus choquant à nos yeux, c'est que les deniers publics serviront malheureusement à payer des intérêts bancaires au lieu de soutenir la promotion des produits wallons.

Maintenant, je me réfère à vos déclarations les plus récentes.

Dans votre réponse à notre honorable confrère Roland Marchal, en date du 22 mars, vous signifiez que vous n'avez pas l'intention de restructurer l'OPW.

Dans *La Dernière Heure* du 25 juin, vous déclarez ne pas vouloir la disparition de l'OPW.

Dans le JT de RTL-TVI du 25 juin, nous apprenons que votre intention est de fusionner l'OPW et l'APAQ-W.

Pourrions-nous savoir, Monsieur le Ministre, parmi ces déclarations divergentes ou contradictoires où se situe votre ligne de conduite politique ?

En outre, vous avez fait état de votre volonté de mettre sur pied une nouvelle convention cadre. Je vous rappelle encore une fois qu'une réorientation doit être concertée avec votre partenaire de la majorité. Dans l'attente, il y a, me semble-t-il, lieu de gérer la situation actuelle dans le respect du droit et de la bonne gestion budgétaire.

Au vu de tous ces éléments, il y a lieu de retrouver une certaine cohérence politique.

L'OPW a dû signifier leur préavis à ses employés. Il nous semble qu'il lui sera bien difficile d'assumer ses missions pour les mois à venir.

En conclusion, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne l'APAQ-W, le comité d'orientation ne s'est réuni qu'une fois durant ces douze derniers mois. À nos yeux, c'est trop peu. Quand aura lieu la prochaine réunion ?

Quand aurons-nous, comme l'exige le décret, une évaluation des actions menées en 2004 ?

Avez-vous approuvé des plans ou des cahiers des charges émis par les conseils de filière ?

Quand allez-vous présenter en Gouvernement un plan stratégique pluriannuel comme le prévoit le décret ?

En ce qui concerne l'OPW, quelle est finalement votre intention ?

Comment comptez-vous honorer la convention-cadre ?

Monsieur le Ministre, vous imaginez que c'est avec beaucoup d'attention que nous écouterons vos réponses à ces différents problèmes.

M. le Président. – La parole est à M. Etienne pour développer son interpellation.

M. Etienne (cdH). – Monsieur le Ministre, il y a quelques mois déjà, je vous interrogeais en commission au sujet de l'Office des produits wallons qui éprouvait à cette époque un certain nombre de difficultés. Pour rappel, la convention de 2003 avait prévu une augmentation importante des subsides, dont 70 % avaient été liquidés en juillet 2004.

Il semble aujourd'hui que les subsides liés à l'année 2004 n'aient pas encore été payés, alors que ces difficultés semblaient devoir s'aplanir progressivement.

Très récemment – je crois que c'est dans la presse du week-end dernier –, le président de l'OPW indiquait que la situation restait quasiment inchangée. L'OPW n'aurait rien reçu, alors qu'un courrier d'avril lui annonçait que 750.000 euros devaient être débloqués. Plus récemment, une promesse orale faisait état d'un montant de 500.000 euros.

Ces indications qui n'émanent pas de vous, mais du président de l'OPW, ne sont pas de nature à clarifier les choses. Il serait donc heureux que nous puissions aujourd'hui savoir où l'on en est exactement.

D'autre part, quel est le montant auquel l'office peut réellement prétendre ? On cite régulièrement un chiffre d'un million et demi d'euros.

Quelle est l'augmentation par rapport aux subventions précédemment allouées ?

Autre question : l'OPW remplit-il toutes les conditions pour prétendre à l'entière libération de la subvention ?

Il semble en tout cas – et ce fut dit précédemment – que certaines anomalies dans les comptes avaient été mises en lumière par l'Inspection des finances.

Peut-on considérer que tout est rentré dans l'ordre aujourd'hui ?

A priori, cela ne semble pas être le cas puisqu'il a été fait état d'un trou de 500.000 euros. Par ailleurs, et je pense que vous êtes mieux placé que quiconque pour le constater, vous regrettiez des frais de fonctionnement trop élevés et trop peu d'argent injecté dans ce qui constitue la mission de l'office, à savoir la promotion des produits.

Tout cela contribue, je crois, à renforcer, et on peut le comprendre, les craintes du personnel. Les menaces de préavis continuent à planer.

On peut se demander comment on en est arrivé là alors que cette asbl a, contrairement à ce que l'on pourrait croire, bénéficié de moyens importants.

L'office a-t-il encore un avenir ?

La question se fait de plus en plus pressante au vu des difficultés de cet organisme, même si on peut souligner que certaines actions de l'office ont été de qualité.

Mon propos n'a pas pour but de «tirer sur l'ambulance». Je pense que l'office a fait de bonnes choses et peut encore répondre à des objectifs de promotion des produits wallons. Mais le tout est de le faire selon un mode de fonctionnement qui soit cohérent et plus rigoureux.

Une chose est sûre, nous avons besoin d'une structure performante qui fasse véritablement la promotion des produits wallons. Je me rappelle ce qui avait été évoqué en commission. Plus que jamais, les tabous doivent passer à l'arrière-plan. Ce qui compte, me semble-t-il, c'est avant tout l'efficacité de nos organismes.

Je tiens à rappeler, et particulièrement à notre ami Maurice, que la Déclaration de politique régionale dit ceci : *«Le financement lié à l'équilibre des politiques de promotion sera examiné et une cohérence accrue sera recherchée entre les acteurs que sont l'administration, l'APAQ-W et l'OPW.»*

M. Bayenet (PS). – Je n'ai pas nié cela.

M. Etienne (cdH). – J'avais l'impression qu'il y avait plus qu'une nuance par rapport à cela.

M. Bayenet (PS). – Ça, ce n'est pas la fusion.

M. Etienne (cdH). – En ce qui me concerne et si vous voulez mon avis, Monsieur Bayenet, je pense que la fusion est une bonne chose. Mais je n'engage que moi en disant cela, je ne m'en suis d'ailleurs pas caché en commission. Je l'ai dit largement. Et je ne veux pas parler à la place du ministre.

Dans une réponse précédente, Monsieur le Ministre, vous évoquiez les nécessaires synergies à mettre en place. Je pense qu'il serait temps, tout doucement, de concrétiser cet objectif.

J'en viens maintenant à l'APAQ-W. Elle aussi fait l'objet de critiques et dans un article récent de la presse agricole qui titrait : *«APAQ-W, le grand gâchis»*, d'aucuns estiment qu'il est temps de tirer la sonnette d'alarme.

Un certain nombre de questions se posent aussi quant à l'avenir des filières. Maurice y a fait allusion. Leur financement semble être remis en cause à certains égards. La notion de qualité différenciée pose également question. À cet égard, j'aimerais avoir des précisions, Monsieur le Ministre.

Somme toute, je pense que le moment est largement venu de faire un premier bilan de la réforme ORPAH-APAQ-W et d'envisager les améliorations qui pourraient être apportées au décret, de façon à avoir une plus grande cohérence entre les actions à mener et les besoins du terrain. L'objectif, c'est d'arriver à une véritable relance de la promotion des productions wallonnes. Je pense que ceci se situe d'ailleurs, Monsieur Bayenet, dans la droite ligne de ce à quoi vous engageait M. le président du parti socialiste.

M. le Président. – La parole est M. Fontaine pour développer son interpellation.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, après cette passe d'armes entre le chef de groupe de l'opposition, M. Bayenet, et un parlementaire cdH assez critique, c'est un peu difficile pour l'opposition réelle d'intervenir.

M. Bayenet (PS). – Philippe, cela ne te surprend pas que j'aie mon libre arbitre ?

M. Fontaine (MR). – Je ne suis jamais surpris par vous, Monsieur Bayenet.

Monsieur le Ministre, ce qui m'inquiète, c'est qu'au moment où le président Di Rupo veut un plan Marshall pour la Wallonie, vous semblez vouloir déstabiliser complètement la promotion des produits wallons. Je pense que ce n'est pas un bon message à adresser aux Wallonnes et Wallons. Ce n'est pas une bonne idée de

vouloir tout remettre à plat chaque fois que l'on change de ministre responsable de cette problématique.

De quoi s'agit-il? Je vous ai entendu ce matin, sur *Vivacité*, polémiquer avec la direction de l'Office des produits wallons. L'asbl occupe 15 emplois: 3 à Liège, 1 à Namur, 11 dans le Hainaut. Quatre contrats à durée déterminée n'ont pas été renouvelés pour l'exercice 2005. Ils s'attendent à recevoir 1.500.000 euros. Actuellement, ils n'ont rien reçu, malgré un certain nombre de promesses. Je vous ai entendu, ce matin, dire à la radio: «*Ils vont recevoir la moitié.*». Chacun sait qu'avec la moitié de ce que l'on attend, on ne sait pas faire la même chose et cela pose donc un réel problème.

Il faut être clair, Monsieur le Ministre: ou bien vous voulez supprimer l'Office des produits wallons et vous proposez autre chose et cela doit être prêt aujourd'hui, ou bien vous laissez subsister cette structure, qui, M. Etienne vient de le reconnaître lui-même, a réalisé un certain nombre de choses positives. Mais déclarer qu'il y a des problèmes, laisser planer un certain nombre de sous-entendus, ne pas donner la totalité des subsides prévus et dire en même temps qu'il faut faire la promotion des produits wallons, c'est impossible. Il faut être clair: ou vous avez une réelle politique de promotion des produits wallons ou vous n'en avez pas. J'ai l'impression aujourd'hui que nous sommes en plein balbutiement et je le regrette parce que je crois que les produits wallons méritent autre chose que cela.

Je ne veux pas essayer de savoir si la politique de M. Happart est meilleure que celle de M. Lutgen. Ce n'est pas mon propos. M. Happart pense certainement que sa politique est la meilleure, vous pensez peut-être autre chose. Mais ce n'est pas l'objet de mon intervention. L'important, ce sont les produits wallons, les 300 producteurs qui sont affiliés à l'Office des produits wallons et qui risquent de ne pas voir leurs produits recevoir une promotion à la Foire de Libramont.

Où en est-on?

Que nous proposez-vous?

Que se passera-t-il à la Foire de Libramont?

L'Office des produits wallons va-t-il devoir licencier?

Je pense que c'est un très mauvais message que vous adressez à la Wallonie et à ses producteurs de produits artisanaux et agricoles. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – La parole est à M. Marchal.

M. Marchal (PS). – Chers Collègues, je vais m'efforcer d'apporter une petite note lyrique au débat.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Office des produits wallons peut être comparé à un bateau qui tra-

verse actuellement une zone de très fortes turbulences et que les marins s'accrochent au mât pour ne pas passer par-dessus bord. Pourtant, ce sont des marins chevronnés qui en ont vu d'autres et ils résistent à la tempête.

L'OPW, pendant deux décennies, n'a cessé d'être sur le terrain aux côtés des producteurs en vue de promouvoir le savoir-faire wallon en partenariat avec la Région wallonne, essentiellement dans le domaine agroalimentaire.

Cette association s'est même vu conférer, par le Ministre Happart, un caractère institutionnel. Cet office qui, dans les années 80, *in illo tempore non suspecto*, était parvenu à éveiller l'intérêt du Bureau du Plan, s'est même vu offrir la possibilité de promouvoir les produits wallons dans l'enceinte même du Parlement européen à Strasbourg.

C'est cet office dont je suis cofondateur qui, aujourd'hui, menace de sombrer si la tempête qui fait rage ne vient à se calmer. Les marins lancent un SOS dans l'espoir d'être entendus car dix de leurs messages désespérés sont restés sans réponse. Ils attendent de leur capitaine un signal leur permettant de rentrer au port et de pouvoir, à nouveau, marcher sur la terre ferme.

Vous êtes, Monsieur le Ministre, ce capitaine sur lequel le personnel et les producteurs membres de l'office, comptent pour sauver le bateau du naufrage. Vous avez également le pouvoir et le devoir de sauver cet office. Cela implique un esprit d'équipe, voire une étroite synergie avec les partenaires concernés et il ne s'agit pas de créer une concurrence entre les différents acteurs, voire favoriser une absorption ou une fusion de plusieurs d'entre eux. Je souhaiterais que l'aventure ne ressemble pas à celle vécue par Jo et Zette dans l'épisode du «*Manitoba ne répond plus*». Or, je le répète, Monsieur le Ministre, à de multiples reprises, vous avez reçu des messages qui sont restés sans suite.

Aujourd'hui, l'avenir des produits wallons est sur le point de chavirer complètement s'il ne reçoit pas une aide extérieure. Vous avez le pouvoir de sauver par hélitreuillage les marins pour les mettre à l'abri une fois pour toutes.

Avant de déclarer l'OPW obsolète, il faut reconnaître qu'il joue encore un rôle important au niveau de la prise de conscience de l'identité wallonne, tout en sensibilisant les consommateurs à la qualité et à la diversité des produits du terroir. Il reste une institution utile, voire nécessaire, dont la notoriété n'est plus à prouver. Je vous invite à pratiquer un micro-trottoir et immédiatement, vous comprendrez que l'image de l'OPW est, de loin, la plus familière et l'emporte largement sur d'autres marques et labels ultérieurs comme l'APAQ-W et Eequalis.

Je ne puis accepter que les projets, concrétisés par votre prédécesseur, fassent l'objet d'un tel détricotage.

Ma question est la suivante : qu'en est-il de la participation de l'Office des produits wallons à la prochaine Foire agricole de Libramont ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, j'espère que l'on va dépasser les polémiques par rapport à un sujet qui est important.

L'essentiel n'est pas de défendre des structures, qu'elles se nomment OPW, APAQ-W, ORPAH, peu importent les définitions et les dénominations qui ont changé, qui ont évolué dans le temps et qui ont coûté ce qu'elles ont coûté.

L'essentiel, c'est de défendre les produits et derrière ceux-ci l'ensemble des producteurs de notre Région qui sont nombreux : 300 à l'OPW et beaucoup de cotisants à l'APAQ-W. Il faut faire en sorte que demain, l'ensemble des producteurs croient en la promotion et en ce qui est fait au niveau politique.

Quand vous dites, Monsieur Marchal, que l'on connaît davantage l'OPW que l'APAQ-W, c'est peut-être vrai, mais demandez aux gens dans la rue, ils vous citeront encore l'ORPAH car il faut longtemps pour changer des appellations et cela demande des moyens relativement conséquents. L'essentiel, ce n'est pas que les gens retiennent des noms d'organismes quels qu'ils soient, sous forme d'asbl ou sous forme de l'organisme parastatal – l'ORPAH, l'APAQ-W, l'OPW –, mais qu'ils retiennent le nom des produits, ceux de nos producteurs et qu'ils en achètent davantage.

La réforme de l'APAQ-W a eu comme avantage d'avoir décloisonné le système.

Pourquoi ?

Parce qu'auparavant, lorsqu'il y avait une crise dans un secteur particulier, il n'y avait pas de solidarité avec les autres secteurs en terme de participation financière au travers de campagnes de promotion. On a rencontré ce type de problème lors de la crise de la vache folle, où malheureusement, le cloisonnement entre la cotisation et les budgets de promotion était tel que les secteurs ne pouvaient pas être solidaires entre eux. On ne pouvait pas rapidement mettre en œuvre des moyens conséquents pour aider ou sauver un secteur qui connaissait des difficultés graves de façon temporaire.

Cela étant, au travers de la politique de l'APAQ-W et notamment au travers d'Eqwalis, c'est 4 à 5 % de la production qui a reçu 90 % des moyens de promotion.

On ne va pas jouer avec les mots en utilisant les termes «qualité supérieure», «qualité différenciée». Dans l'esprit du producteur mais encore plus dans celui du consommateur ce sont des produits qui doivent être de qualité supérieure et on en revient, bien sûr, au même résultat, Monsieur Bayenet. Peu importe que l'on appelle cela qualité «différenciée» ou qualité «supérieure». Dans l'esprit du consommateur, je crois que l'appréciation est relativement la même, reconnaissons-le.

Il est vrai que la promotion générique pour un produit de base, comme le lait wallon par exemple, va favoriser ce produit au milieu des autres. Il n'empêche que les ventes sont maintenues et participent à l'équilibre du marché en faveur de nos producteurs. Pour que ceux-ci puissent continuer d'exister, il faut commencer par mettre tout en œuvre pour soutenir l'ensemble des prix. Dans le même registre, les producteurs wallons de poulets de qualité «standard» sont fortement demandeurs de promotion pour leurs produits.

J'en viens plus particulièrement à la problématique d'Eqwalis et, au travers l'APAQ-W et des missions de cette dernière, à la promotion des produits agricoles au travers de cette marque collective. Elle a ciblé toute une série de produits de qualité «supérieure» ou «différenciée» qui ne répondent manifestement pas aux objectifs poursuivis, c'est-à-dire répondre à la demande de tous les consommateurs, qui se traduit automatiquement dans leur comportement d'acheteur.

Garantir la qualité dans la diversité y répondrait certainement mieux.

Il est vrai que toute une série de campagnes ont été lancées au travers d'Eqwalis et, malheureusement, je le regrette autant que vous, ces campagnes de promotion d'un montant global de 800.000 euros pour l'année 2005 ont été parfois mal ressenties par toute une série d'agriculteurs qui trouvaient qu'elles ne correspondaient pas à leurs attentes. Mais ce n'est pas le plus grave. Nous sommes dans une impasse budgétaire. C'est le succès d'Eqwalis qui, en termes de royalties devait permettre de générer les budgets qui, on aurait pu l'espérer, se seraient substitués aux cotisations de l'ensemble des producteurs.

Ce succès est mitigé. À ce jour, des opérateurs sont autorisés à apposer le logo «Eqwalis» pour dix produits différents, dont six dans le secteur «porc», dont la filière existe depuis déjà quelques années. Citons l'asbl Animal pour les marques «coq Ard», «la Bleue des prés» et «le porc fleuri», la marque «Fruitnet» pour les fruits produits en lutte intégrée, l'asbl UDPG pour la marque du Pâté gaumais, la société PQA pour le «porc fermier»

et le «porc de plein air», l'asbl Coprobel pour le «poulet de chair» et le groupe Cooppass pour «Pass Por».

La part prise par les produits «Eqwalis» ne dépasse pas les 2 % des produits agricoles et agroalimentaires wallons. C'est la filière «porc» qui est la plus efficace en atteignant, notamment pour le porc «PQA» 3,1 % de parts de marché par rapport au porc de qualité «standard». Ces filières «porc» existaient avant Eqwalis et, connaissaient déjà ce succès. Eqwalis est venu surimposer toute une partie de la production.

Lors de mon entrée en fonction, j'ai voulu connaître l'avis de l'ensemble des gens du secteur, de ceux qui cotisent, qui participent à la promotion par leur métier et leurs cotisations. Ils paient, cela me paraît dès lors normal qu'ils aient leur mot à dire et qu'ils décident en partie en la matière. Je ne vais pas prendre de décisions sans tenir compte de leurs avis, vu que les actions et moyens d'action proviennent du secteur.

En premier lieu, les producteurs, la FWA, m'ont réclamé un traitement équitable en rapport avec les moyens qu'ils ont consentis par leurs cotisations. Ils se sentent actuellement «spoliés» par le détournement d'une partie de leurs cotisations au seul profit de quelques producteurs qui font du produit «différencié». De plus, ils estiment que les contraintes liées à la marque sont redondantes avec des contraintes existantes ou viennent s'ajouter avec de nouveaux contrôles à la clé. Cette marque, me disent-ils, se superpose à beaucoup d'efforts déjà réalisés par eux au niveau de leur propre secteur.

Je citerai des exemples tels que les pommes de terre «Terra Nostra», le jambon d'Ardenne, etc.

Les producteurs du prestigieux fromage de Herve, la seule AOP belge ainsi que les producteurs du beurre d'Ardenne n'en ont pas voulu non plus.

Ces noms signifient pourtant une grande qualité pour le consommateur et sont issus d'initiatives et d'efforts de la profession depuis maintenant de très nombreuses années.

Au niveau des opérateurs, les différents maillons des différentes filières m'ont confié leurs difficultés par rapport à la marque Eqwalis, que ce soit la section wallonne de la FEVIA pour les entreprises agroalimentaires, la FEDIS pour le secteur de la grande distribution, l'Union des Classes Moyennes pour le secteur des petits commerçants, la Fédération des boulangers que j'ai rencontrée dernièrement, celle des fleuristes ou la partie wallonne de la Confédération belge des laiteries. Ils m'ont simplement dit : «*Monsieur Lutgen, soit vous restaurez un système où il y a des cotisations, où nous avons des moyens budgétaires, où nous avons une part de décision par rapport à nos cotisations, soit il n'y aura plus de promotion et nous allons, chacun*

de notre côté, essayer, tant bien que mal, d'organiser notre propre promotion.». Bref, il s'agit d'aller à l'encontre de tout ce qui a été effectué depuis des années, c'est-à-dire essayer de rassembler des efforts budgétaires de la part de l'ensemble des producteurs pour qu'il y ait davantage de solidarité, de moyens, d'économies d'échelle dans toutes les politiques de promotion de nos produits en Région wallonne.

Les représentants des consommateurs doutent parfois du bien-fondé de cette marque collective. Des représentants du CRIOC ont exprimé dans l'avis qu'ils ont remis leurs doutes sur une marque supplémentaire, qui n'apporte pas la garantie d'une qualité «supérieure» mais apporte bien une confusion supplémentaire dans l'esprit du consommateur.

Eqwalis a-t-elle, malgré tout, sa place, ici, en Région wallonne ?

Oui ! Mais les lois du marché existent et j'ai particulièrement été marqué au-delà de l'interpellation de M. Bayenet, par celle de M. Fontaine. Je crois que la loi du marché, c'est aussi faire correspondre nos produits et la promotion de ceux-ci aux attentes réelles des consommateurs. Quatre à cinq pour cent des consommateurs sont prêts, sur une échelle de référence 100, à payer 110 pour avoir accès à des produits de plus grande qualité ! Je le regrette, je préférerais que ce soit 90 %, 95 % ou 100 %, vous l'aurez bien compris.

Il faut tenir compte de cette réalité économique en termes de promotion, c'est-à-dire avoir une marque Eqwalis, certes forte, mais ciblant des consommateurs qui attendent ce type de produits, cette qualité «supérieure» ou «différenciée» et y consacrer des moyens en proportion, par rapport à ces consommateurs. Tout le monde l'aura compris, il est clair qu'utiliser aujourd'hui 90 % ou 80 % des moyens de promotion par rapport à un produit qui représente 4 à 5 % du marché, c'est tout à fait démesuré. Trouvez-moi une entreprise dans le secteur privé, qui met 90 % de ses moyens de promotion, de marketing, de publicité pour 3 à 5 % maximum de sa production. Malheureusement, cela n'existe pas ou heureusement pour les entreprises qui ne tombent pas dans des «*a priori*» en termes économiques, mais font preuve de suffisamment d'attention par rapport au marché que pour pouvoir faire correspondre l'ensemble de leur promotion à la réalité du marché et à l'attente des consommateurs.

Vous avez parlé, Monsieur Bayenet et vous avez bien raison de l'évolution des budgets puisque l'ensemble du système devait permettre, en 2007, d'avoir suffisamment de moyens budgétaires pour remplacer les cotisations. Il faut savoir que les cotisations actuelles représentent 3.000.000 d'euros. Par les ventes de produits sous le label Eqwalis, en fonction des *royalties*, on arriverait à 4 à 5 %, suivant les esti-

mations, de ce montant pour faire encore de la promotion dans notre Région.

Vous aurez compris, comme moi, que par rapport à une situation comme celle-là, en fonction des avis de tous les secteurs représentés, il n'est pas possible de continuer le système sans le changer. J'ai posé la question très clairement aux secteurs, aux producteurs, aux représentants en disant : *«Préférez-vous arrêter le système et qu'il n'y ait plus de cotisations et donc plus de moyens budgétaires ? On ne vous oblige plus à cotiser mais nous ne ferons plus de promotion.»*. Certains m'ont dit «oui», dans un premier temps. Je vais prendre l'exemple du secteur du lait. Ils m'ont déclaré : *«On n'a plus envie de cotiser. De toute façon, tout cela ne sert à rien. Depuis deux ou trois ans, nous cotisons. On préfère donc arrêter.»*. Je leur ai répondu : *«Vous préférez arrêter, mais un jour il y a une crise importante dans le secteur laitier, ne venez pas demander aux pouvoirs publics d'investir de façon conséquente pour réagir face à cette crise. Vous devrez quitter un système de solidarité au niveau de la promotion de l'ensemble des produits en Région wallonne.»*. Dès lors, ils ont revu leur position et m'ont dit : *«On préfère cotiser, mais on aimerait bien qu'il y ait un retour.»*.

Mon prédécesseur a eu le mérite de décloisonner le système comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Cela a permis de créer une plus grande solidarité telle que nous la connaissons. Mais toutefois les secteurs sont inquiets parce que ce décloisonnement a entraîné un déplacement budgétaire conséquent. C'était pour booster l'ensemble de l'opération Eqwalis en Région wallonne.

Les consommateurs ont suivi (pour partie 2 ou 3 %), mais malheureusement, il n'y a pas eu un décollage. J'aurais préféré, évidemment, que l'ensemble du secteur puisse se développer, bien que nous ayons eu un problème de production, puisque les producteurs qui bénéficient de la marque Eqwalis, ne sont pas capables, du jour au lendemain, de doubler, tripler, quadrupler, quintupler voire sextupler leur production d'un claquement de doigts. Mais cela aurait certainement été un signe encourageant.

Les chiffres ne sont pas ultra-mauvais. Ils sont encourageants par rapport à une partie des consommateurs qui attendent ce type de produits et qui sont prêts à mettre le prix.

Nous ne pourrions évidemment pas mener des campagnes de promotion à l'avenir, sans restaurer le principe des cotisations pour réalimenter budgétairement et pour créer cette solidarité. J'ai promis aux secteurs de conserver le décloisonnement, étant donné que cela avait eu le mérite d'être fait, de créer cette solidarité entre les secteurs et sur une échéance de trois à quatre ans, afin que chacun puisse retrouver, tout ou partie de ses cotisations. Il ne faut pas voir cela de façon

annuelle car si chacun dit, *«Je donne un million annuellement et donc je veux avoir de la promotion pour un million, ni plus ni moins.»*, cela ne permet pas d'avoir une certaine souplesse en termes de promotion. Il faut donc voir les cotisations sur une échéance plus large afin que ceux qui ont cotisé dans un secteur particulier retrouvent pratiquement les mêmes moyens, en termes de promotion, que leurs cotisations.

Il faut voir cela sur une échéance un peu plus large. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord d'avoir cette vision sur trois à quatre ans et non de façon annuelle où un euro de cotisation égale un euro de promotion. Cela permet de continuer ce décloisonnement.

Au-delà de cela, M. Etienne a rappelé l'ensemble de la politique régionale actuellement menée et la Déclaration de politique régionale, mentionnant la cohérence qu'il faut davantage trouver.

Y aura-t-il fusion ou non ? Je voudrais avoir cette discussion avec l'ensemble du Gouvernement et en commission pour voir les avantages d'une éventuelle fusion. Je n'ai pas d'*a priori* politique en la matière. J'ai envie de faire des économies d'échelle sur les structures, sur les frais de fonctionnement, en tenant compte de l'emploi. L'emploi, il faut le garantir aux personnes qui se trouvent aujourd'hui dans les différents organismes. Par contre, il convient d'éviter que l'APAQ-W et l'OPW se retrouvent dans une même foire, lors d'un même événement, aux mêmes endroits. Les gens ne s'y retrouvent plus étant donné qu'ils ont, côte à côte, deux organismes publics ou asbl financés à 90 % par la Région. Dès lors, ils se demandent quelle est la référence.

Rapidement, puisque le temps s'écoule, il est vrai que je ne le conteste pas, l'argent n'est pas arrivé sur le compte de l'OPW. J'ai donné les accords de principe. J'ai réservé au niveau budgétaire, les mêmes montants c'est-à-dire des montants qui avaient déjà été revus et corrigés en 2003, pour permettre à l'OPW de sortir de ses difficultés. Donc, Monsieur Marchal, si le bateau connaît des tourments, cela ne date pas d'hier et ce n'est pas parce que j'ai aujourd'hui des responsabilités ministérielles que, subitement, l'OPW est parti en vrille et que le bateau est prêt à chavirer. Je crois que l'OPW connaît de grandes difficultés depuis plusieurs années maintenant, notamment en 2002, puisque mon prédécesseur a refinancé toute une partie de l'OPW en son temps, pour apurer les dettes de l'office. Malheureusement, j'ai eu un avis négatif de l'Inspecteur des finances, sur un montant de 200.000 euros qui devait être destiné à apurer cette dette et qui a été utilisé à d'autres fins. On a, à l'OPW, et je m'excuse beaucoup de le dire à cette tribune, au cours de l'année dernière et par rapport à une asbl qui est en difficulté, procédé à toute une série de dépenses, notamment pour l'achat

de véhicules. Était-ce bien nécessaire ? La question se pose au niveau de l'Inspecteur des finances.

Il faut tenir compte de tous ces éléments. Je crois que tout le monde sera d'accord avec cela. J'ai réclamé plusieurs fois, mon administration aussi, les comptes 2004 de l'OPW pour, justement, faire le paiement pour cette année. Nous en avons reçu un aperçu non validé le 15 février dernier, alors qu'il y avait une urgence absolue. Pour votre bonne information, l'année dernière, les subsides ont été versés, en partie, sur le compte de l'OPW, le 15 juillet. Cela se fera aussi cette année-ci et même plus tôt, vers le 10 juillet. Je ne voudrais pas que d'aucuns se retranchent derrière une subsidiation soi-disant tardive de la part de la Région wallonne pour dire que c'est de la faute de celle-ci si on licencie, alors que nous sommes dans les mêmes délais que les autres années. Je crois qu'il y a eu de réels problèmes de gestion à l'OPW. Mais nous sommes là pour les soutenir et pour faire en sorte que demain, l'ensemble de l'emploi soit maintenu. Avant toute chose, il y a, en Région wallonne, 200 exploitations qui connaissent des difficultés et c'est pour elles que je travaille en priorité.

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Ministre, il y a toute une série de questions précises que j'avais posées et auxquelles je n'ai pas reçu de réponse. Je me réserverai le droit de revenir, ici, en séance plénière, mais également en commission puisque je crois qu'aujourd'hui, nous devons faire face à une situation d'urgence.

Le ministre n'a pas contesté qu'il y a des difficultés à l'OPW et à l'APAQ-W et que celles-ci s'accroîtront d'ici deux ans. Nous y serons vite en 2007.

Dès lors, je crois que, la première chose à faire c'est d'abord de stabiliser ce qui existe. Ensuite, nous pourrions discuter. Nous sommes ouverts au débat. J'ai entendu diverses propositions de réorganisation, de restructuration. Je n'aime pas le mot «fusion», j'ai vécu cela dans l'enseignement et chaque fois que l'on parlait de fusion, c'était synonyme de suppressions d'emploi. Je n'ai jamais connu une fusion qui créait de l'emploi, c'est toujours l'inverse. Quand on me parle de fusion, je suis très réservé. Nous savons ce que cela veut dire, d'autant plus que cela me paraît difficile d'organiser une fusion entre un pararégional de type B et une asbl. En effet, le statut du personnel n'est pas le même, l'organisation du financement n'est pas pareille, il faut dissoudre une asbl, et il y a des cotisants et des membres. Ce n'est pas aussi simple que ce qu'on voudrait bien nous faire croire. Mais nous sommes ouverts au débat.

Monsieur le Ministre, je vous attends à Libramont. Vous m'avez d'ailleurs invité. Soyez certain que je

serai très attentif à ce que vous allez pouvoir nous dire concernant la stabilisation. Il faut stabiliser pour nous donner le temps de la réflexion. Je ne crois pas que l'on puisse aborder une discussion de fond sous la pression de licenciements, de C4, de préavis, etc. Si l'on veut avoir une discussion de fond et sereine, il faut que les gens soient stabilisés dans leur fonction, dans leurs missions. Nous pourrions alors sereinement aborder les problèmes.

J'ai bien entendu tout ce que vous avez dit sur Eqwalis. Il y a aussi des lois économiques. J'ai quelques références aussi à ce niveau-là. Quand une société veut promouvoir un produit, elle y consacre d'abord du temps et les moyens. Les consommateurs ne vont pas toujours, et nous connaissons les lois du marché, vers le produit le plus intéressant pour eux. Parfois, les lois du marché imposent aux consommateurs certains produits. La marque Eqwalis est trop récente en terme d'image, pour s'imposer aujourd'hui dans le collectif et être une référence. Nous n'avons pas suffisamment de recul pour apprécier comment cette marque évoluera puisque c'est une marque que nous avons voulu créer au niveau de nos produits wallons.

Rendez-vous à Libramont, et nous verrons ...

M. le Président. – La parole est à M. Etienne.

M. Etienne (cdH). – Je serai très court dans ma réplique. Je crois que l'on ne peut pas faire l'économie de certains constats. Tout à l'heure, on a évoqué un certain nombre de problèmes de gestion et même de rigueur de gestion qui se posaient dans certains organismes, plus particulièrement l'OPW. On ne peut pas passer à côté.

Fusion ou pas, je ne me tracasse pas au sujet des appellations. Au moment où l'on est en train de demander un effort à la Région wallonne, le débat qui se fait ici me paraît largement dépassé. Il faut aller bien au-delà des structures. Ce qui compte, c'est l'efficacité et ce que demandent les producteurs et les consommateurs.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je constate que M. Bayenet n'est pas convaincu. Sans doute, la canicule aidant, le ton monte à l'intérieur de la majorité.

En tout cas, j'ai compris que le ministre voulait restructurer un certain nombre de choses, mais je n'ai toujours pas compris quelle était la nouvelle politique qu'il voulait mener en matière de promotion des produits wallons. (*Réaction de M. Lutgen.*)

Je pense que je ne l'ai pas compris parce que vous ne l'avez pas énoncé. Ce n'est pas, Monsieur le Ministre, que je ne suis pas capable de le comprendre, c'est simplement que vous n'avez rien dit à ce sujet. Vous avez simplement dit que vous n'étiez pas intéressé par les structures. Moi non plus. Mais je n'ai toujours pas compris quelle était votre politique. Tout ce que j'ai entendu, Monsieur le Ministre, va simplement dans le sens de la déstabilisation. Je pense que la promotion des produits wallons va en pâtir pendant un certain nombre de mois. Je le regrette. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – La parole est donnée à Monsieur Marchal.

M. Marchal (PS). – M. le Ministre n'a pas répondu à ma question concernant la présence de l'OPW à Libramont. Cela a toujours été extrêmement important.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce n'est pas moi qui en décide, je suis désolé. C'est l'OPW. Je n'ai pas à imposer à l'OPW d'aller à Libramont.

M. Marchal (PS). – Pour autant qu'il en ait les moyens ! C'est ça le problème.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Des moyens, il en a reçu, il en recevra au même moment que l'année dernière et que l'année auparavant. C'est de la responsabilité de l'OPW d'aller à la Foire de Libramont ou non.

Je peux vous dire que la Foire de Libramont, par contre, se déroulera sans problème, même si l'OPW n'y participe pas.

M. Marchal (PS). – Cependant, l'OPW a toujours son utilité. Il n'aurait pas tenu le coup aussi longtemps s'il avait été si mal géré que cela depuis le début. Il a encore sa place en Wallonie, j'en suis convaincu. Au niveau de la prise de conscience, c'est fort important parce que l'OPW permet à des petits producteurs régionaux de se faire reconnaître, d'acquérir une notoriété sur le plan régional, ce qui leur permet en plus de conquérir le marché au niveau national, voire international. Un passage, au départ, par l'Office des produits wallons, est une bonne chose. Je n'ajouterai plus rien, Monsieur le Président.

M. le Président. – Ceci met fin à ce débat sur l'organisation de la communication en ce qui concerne la promotion des produits wallons.

Ceci dit, Monsieur le Ministre, je me réserve le droit, à la rentrée, après un an de devoir de réserve, de descendre du «perchoir» pour vous interpellier. En effet, beaucoup de choses ont été mal comprises et quel que soit le système que vous mettrez en place, si le capitaine de l'équipe décide de couler lui-même son propre bateau, celui-ci coulera.

En ce qui concerne l'APAQ-W et Eqwalis, je suis à même, n'importe quand, de vous démontrer l'état de la situation.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, restez dans votre rôle s'il vous plaît. N'en sortez pas pour vous défendre de manière très aléatoire. Je ne trouve pas ce procédé très correct.

M. le Président. – Figurez-vous que je fais aussi partie de la majorité et que le jour où il faudra voter sur ce dossier-là, ce ne sera pas facile à gagner pour tout le monde.

Mme Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur le Président, j'ai été présidente pendant 8 ans. Je ne me suis jamais permis de prendre position ni pour un Gouvernement, ni pour un Parlement, ni pour une majorité, ni pour une opposition. Et j'espère bien que l'on continuera. (*Applaudissements sur les bancs du cdH.*)

M. le Président. – Évidemment, vous n'êtes pas moi, c'est là toute la différence. (*Rumeurs.*)

Mme Corbisier-Hagon (cdH). – Heureusement !

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – J'écoute, j'essaie de comprendre. (*Rires.*)

M. le Président. – Je pense que ce serait utile. Monsieur le Ministre-Président, avez-vous des nouvelles de Mme la Ministre Simonet, qui devait être parmi nous à 16 heures 30 minutes pour prendre la parole ? Pour continuer nos débats, nous avons besoin de sa présence. On me fait des signes dans le fond de la salle. Je suppose qu'elle arrive.

Après l'intervention de Mme la Ministre, nous entendrons M. Wesphael, M. de Lamotte, M. Kubla et M. Bayenet. Chacun disposera d'un temps de parole de 10 minutes.

À l'issue de l'intervention de M. Bayenet, nous procéderons au vote qui clôturera ce débat riche et fourni sur le projet de Constitution européenne.

**PROJETS DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ
ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION
POUR L'EUROPE,
AUX PROTOCOLES ANNEXÉS AU TRAITÉ
ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION
POUR L'EUROPE,
À SES ANNEXES ET ACTE FINAL,
FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004
(Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2
et Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Reprise de la discussion générale

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la reprise de l'examen des projets de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004.

La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, Mesdames, Messieurs les Députés, avant tout, j'aimerais remercier le rapporteur pour la clarté et l'exhaustivité de son compte rendu. Je me réjouis également de la qualité du débat de ce matin, qui montre combien cette Constitution est cruciale pour notre avenir.

Ce débat fait écho aux trois grands thèmes sur lesquels j'ai insisté voici deux semaines au cours de la séance conjointe de la Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, du Commerce extérieur et des Fonds européens et du Comité d'avis chargé des questions européennes : tout d'abord, l'importance de continuer le processus de ratification malgré l'actualité que nous connaissons, ensuite le Traité constitutionnel en lui-même, ses avancées et ses manques, et enfin, les implications du texte pour la Région wallonne.

Je vous propose donc de conserver cette architecture et d'aborder en premier lieu le processus de ratification du Traité constitutionnel.

J'ai déjà eu l'occasion de le souligner en commission et cela a d'ailleurs été rapporté encore ce matin, je pense que nous devons poursuivre. À cet égard, je tiens à saluer la décision des chefs d'État et de Gouvernement des vingt-cinq, qui ont clairement insisté, lors du Sommet de Bruxelles des 16 et 17 juin, sur la validité de la poursuite du processus de ratification.

En Belgique, nous sommes au milieu du gué : la Chambre, le Sénat, le Parlement bruxellois, le Parlement de la Communauté germanophone ont déjà donné leur assentiment. Il faut donc que le Parlement wallon se prononce à son tour.

Concernant l'opportunité d'une consultation populaire, bien que je trouve l'objectif noble, je partage les mises en garde avancées ce matin par M. le Député Collignon, qu'il s'agisse de l'impossibilité juridique – et le Conseil d'État a été très clair à cet égard – d'une éventuelle exploitation de type communautaire ou encore du risque de répondre à côté de la question posée.

Venons-en maintenant au Traité constitutionnel, qui ne se limite pas à consolider le système politique et institutionnel des traités existants. Ce Traité introduit des éléments innovants, qui constituent réellement des avancées pour l'Union et les citoyens.

Avant d'y venir, j'aimerais souligner, en écho aux propos de M. le Député Furlan, que nous devons prendre toute la mesure des «non» français et hollandais. Bien sûr, ce «non» est hétéroclite, mais il exprime souvent des inquiétudes légitimes, je pense notamment aux délocalisations, à l'élargissement, à la situation sociale difficile de nombreux citoyens.

Nous devons répondre à ces questions et nous devons entrer dans ces débats. Mais nous devons aussi mieux expliquer que ces inquiétudes ne sont pas directement liées au contenu de la Constitution.

Ce Traité rassemble des documents épars en un texte unique, plus lisible, qui consacre l'union des citoyens et des États d'Europe.

Pour certains, la simplification ne va pas encore assez loin. La description des politiques de l'Union formant la troisième partie du Traité, rendrait le texte top long, trop touffu. Il peut en effet sembler inopportun de vouloir tout faire rentrer dans un Traité constitutionnel et de ne pas s'en tenir à de grands principes, compréhensibles par tous. Mais c'est oublier que cette Constitution est avant tout et surtout un Traité entre États, et que les politiques de l'Union devaient y figurer.

Il est vrai que pour donner plus de clarté au texte, il aurait sans doute été plus judicieux de limiter la Constitution aux deux premières parties, qui comportent une centaine d'articles – c'est déjà pas mal ! – et de donner un statut différent, plus aisément révisable, au reste.

D'autres critiquent la troisième partie pour son contenu, M. Miller y a très justement fait référence tout à l'heure. Avec cette Constitution, on graverait dans le marbre les politiques libérales, voire trop libérales de l'Union. Cela est inexact car l'apport de la Constitution réside précisément dans le renforcement du modèle social européen...

M. Kubla (MR). – Il n’a jamais dit cela !

Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique. – Non, mais il a fait allusion à ce phénomène parce qu’il ne veut pas qu’on le dise.

Bien sûr, pour ce qui concerne les services publics, comme l’ont rappelé MM. les Députés Devin et Gennen, nous devons rester vigilants. Mais, n’oublions pas que l’Europe s’est d’abord construite autour de la volonté de créer un grand marché, au sein duquel l’interdépendance empêche l’idée même de conflits entre Nations. Mais la concurrence non faussée ne doit pas être un prétexte pour mettre à mal les services publics. La Constitution n’apporte pas de solution miracle mais elle n’annonce pas non plus la fin des services publics, contrairement à ce que certains ont avancé.

Par son article III-122, elle apporte une base légale adéquate à la fixation de principes qui doivent régir ce type de services. C’est là que nous devons être très vigilants, c’est lorsque nous travaillerons sur une loi-cadre sur les services d’intérêt général.

Et dans le même ordre d’idées, j’en entends déjà certains m’annoncer l’effet catastrophique pour nos régions et les nouveaux membres de l’Union du Protocole 29 traitant de la cohésion économique, sociale et territoriale. J’invite les personnes intéressées à consulter le Protocole sur la cohésion économique et sociale du Traité de Maastricht de 1992, copie quasi conforme du Protocole 29 et qui n’a pas empêché la Région wallonne, à l’époque, d’obtenir un soutien européen.

De plus, je l’ai déjà souligné en commission mais j’insiste, je pense que prétexter la présence de la troisième partie pour rejeter la Constitution est un mauvais argument. En rejetant la Constitution, on perdrait les avancées contenues dans les deux premières parties et on garderait les traités qui se sont succédé depuis 1957 et dont la partie III est en grande partie la synthèse.

Quelles sont les avancées contenues dans ce Traité constitutionnel ? Je ne vais pas y revenir en détail car le rapporteur a déjà fait largement état des discussions en commission. Je voudrais simplement insister sur le renforcement de l’Union en tant que « communauté de valeurs » par l’intégration de la Charte des Droits fondamentaux, dans la partie II, et saluer à cet égard l’intervention de Mme Simonis. Cette intégration donnera effectivement une force juridiquement contraignante à des droits souvent nouveaux, parce qu’ils sont encore actuellement absents de nombreuses Constitutions nationales : droit au travail, égalité entre femmes et hommes, droits de l’enfant et de la personne âgée, accès aux services publics, et bien d’autres.

En termes d’efficacité, la Constitution européenne apporte des modifications profondes à l’architecture institutionnelle de l’Union. Ces réformes ont un double objectif : adapter les institutions aux défis de l’élargissement et leur conférer davantage de légitimité.

Quelques exemples :

- la Constitution prévoit un nombre réduit de Commissaires européens (18 pour une Europe à 27 membres) ;
- elle renforce de manière considérable les pouvoirs du Parlement européen, qui adoptera, à quelques exceptions près, l’ensemble des lois européennes, conjointement avec le Conseil des ministres ;
- le processus de décision au sein du Conseil est facilité ;
- le Président du Conseil européen sera élu pour une période de 2 ans et demi, renouvelable une fois ;
- un Ministre des Affaires étrangères, fusionnera l’actuel Commissaire aux Relations extérieures et le Haut Représentant pour la politique étrangère.

Quelles sont les implications de la Constitution pour la Région wallonne ?

Premièrement, avec cette Constitution, – et M. le Député Thissen l’a bien rappelé – le Parlement wallon sera davantage associé à la construction européenne en étant directement impliqué dans le contrôle du principe de subsidiarité, ce qui signifie concrètement que l’Union ne fera que ce qu’elle peut mieux faire qu’un État, une Région ou une Commune.

Ensuite, le Traité apporte une plus-value pour de nombreuses matières qui relèvent des compétences de la Région wallonne.

Concernant l’économie et l’emploi, un des mérites du projet est de mettre sur pied d’égalité, la coordination des politiques économiques et la coordination des politiques d’emploi. Mais, avec M. le Député Ficherolle, je considère que l’Union européenne ne va pas encore assez loin dans ces coordinations, sans parler de l’Arlésienne d’une harmonisation fiscale et sociale.

Il existe un point positif sur le plan social : le développement d’une économie sociale de marché, tendant au plein-emploi, est mentionné parmi les objectifs de l’Union. Une clause sociale transversale est, par ailleurs, insérée. Concrètement, cette clause souligne que l’Union doit tenir compte des objectifs sociaux dans l’ensemble des politiques qu’elle entend mener.

Je ne vais pas revenir en détail sur l’ensemble des compétences de la Région concernées mais simplement rappeler le plus grand rôle accordé au Parlement européen dans le domaine de l’agriculture et des

transports, ainsi que la création d'une compétence dans le domaine du tourisme.

Enfin, et ceci me tient particulièrement à cœur, la Constitution consacre l'importance de la création d'un espace commun de recherche, dans lequel les chercheurs, les connaissances scientifiques et les technologies doivent circuler.

Cette Constitution, fruit d'une méthode de travail nouvelle, se veut plus transparente, plus démocratique et comporte de nombreux progrès par rapport aux traités en vigueur.

Pour toutes ces raisons, il faut que la Région wallonne ratifie ce Traité constitutionnel. Et au-delà du texte, qui n'entrera peut-être jamais en vigueur tel quel, ce vote est important car il manifeste l'attachement des Wallons à la construction européenne.

Chacun se rend compte aujourd'hui qu'il faut que l'Europe prenne un nouveau départ, mais personne n'a encore trouvé la recette miracle. Ce qui est devant nous, après un temps de réflexion, c'est un travail patient, fait de volontarisme, d'imagination, d'ambition et de pédagogie. (*Applaudissements sur les bancs du PS, du MR et du cdH.*)

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, le débat d'information sur le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, organisé le 8 juin, est en soi une bonne initiative, mais cette démarche laisse au groupe écologiste, un goût de trop peu, car elle n'a fourni qu'une pâle idée de ce qu'aurait pu donner un vrai débat public si nous avions eu l'audace d'une consultation populaire.

En fait, le débat européen a été, disons-le clairement, confisqué en Belgique.

C'est à mon sens, et pour les écologistes, probablement le plus grand déni de démocratie de ces vingt dernières années. Je le pense vraiment.

Empêcher le citoyen de s'exprimer sur un enjeu qui va conditionner sa vie pendant 30, 40 ou 50 ans, comme nous dit M. Giscard d'Estaing, c'est inacceptable.

Cela dit, un référendum et un vote parlementaire sur un traité international ont en commun qu'ils n'autorisent d'autre réponse que «oui» ou «non». La conséquence est que les pro-Européens progressistes qui portent un œil critique sur le Traité se sont divisés. Les uns estiment qu'il faut rejeter le texte, les autres pensent que la bonne façon d'en corriger les insuffisances est de l'adopter pour mieux l'améliorer ensuite, en particulier sur les volets social, fiscal et environnemental. Le oui de combat de mon parti rentre évidem-

ment, sans équivoque, dans cette catégorie. Je pense que le oui de combat du parti socialiste également.

Il ne faut donc pas se tromper. Le vrai clivage passe entre, d'une part, ceux qui adhèrent au Traité, car il répond totalement à leurs vœux, d'autre part, ceux qui, ayant opté pour le «oui de combat», sont convaincus que le texte doit être revu et amendé sur les différents domaines que je viens d'énoncer, et ceux qui, comme moi, expriment un «non» démocrate, de gauche et pro-européen. (*Rumeurs dans l'Assemblée.*)

Vous pouvez continuer à mépriser la population, c'est votre droit !

On n'a pas interrompu Mme la Ministre, ce serait intéressant que l'on me laisse terminer ou alors, Monsieur le Président, étant donné que je ne dispose que de dix minutes, je vais allonger mon intervention.

M. le Président. – Ne vous tracassez pas, je vous couperai le micro. (*Rires.*)

M. Wesphael (Écolo). – Ça, c'est facile.

M. le Président. – C'est pour cela que je suis Président. Vous avez déjà perdu 20 secondes.

M. Wesphael (Écolo). – Pour le dire franchement, j'en ai marre.

J'en ai marre des dogmes néolibéraux. Ils ont fait assez de dégâts en Europe et dans le monde. J'en ai marre d'une société où la quête du profit se substitue au lien social, où l'efficacité s'impose devant le respect de l'autre, où l'égoïsme prend le pas sur l'équité.

J'en ai marre d'une société qui n'a jamais produit tant de richesses, mais qui compte à nouveau 10 à 15 % de pauvres.

J'en ai marre que l'on délocalise sans cesse nos activités industrielles pour satisfaire un actionnariat jamais rassasié.

J'en ai marre d'entendre, y compris à gauche, que les chômeurs sont responsables du chômage, alors que la faute en incombe à un modèle économique inégalitaire et à un projet de société qui considère les hommes et les femmes comme des variables d'ajustement budgétaire.

Mais, soyons clairs, il ne suffit pas d'être critique, il faut oser proposer une autre Europe.

La question est donc de savoir quel type de société nous voulons. Même si l'Europe qu'on nous prépare est néolibérale – le projet de directive Bolkestein et la Partie III du Traité en sont la démonstration –, on ne peut reprocher aux libéraux d'afficher un «oui de conviction» car, je le pense sincèrement, ils sont sou-

mis à un bombardement idéologique qui leur fait confondre libéralisme et néolibéralisme.

Je suis plus dubitatif, et je ne le cache pas, sur l'attitude des socialistes et des sociaux-démocrates car leurs leaders semblent de plus en plus contaminés par l'idéologie néolibérale, comme si la compétitivité ou le productivisme pouvaient être la quintessence d'un modèle social.

Quant au «non» du FN et de l'extrême droite, il a le goût nauséeux de la xénophobie et du repli sur soi. Il est aux antipodes de ce que nous voulons avec les partisans progressistes d'une Europe moderne. En passant, je rappellerai qu'en Autriche et en Italie notamment, l'extrême droite dit «oui» au Traité. Ce qui veut bien dire que tant dans le camp du oui que dans le camp du non, il y a des oui et des non nauséabonds. (*Rumeurs*).

Après le double «non» et l'échec du 18 juin sur les perspectives financières, l'Europe est dans une crise grave. C'est peut-être une chance.

En effet, on ne peut réussir l'élargissement en dépensant moins. Un accord n'aurait pu se faire qu'aux dépens des moyens dévolus à l'éducation, la culture, l'innovation et la recherche. Il n'est pas de meilleure preuve que l'Europe a besoin d'un financement direct, soumis à la seule sanction du Parlement européen.

Le problème est donc politique: que veut-on? Quels moyens est-on prêt à mobiliser? La crise ne signifie pas la victoire de la conception anglaise de l'Europe. C'est au contraire une occasion formidable pour les Européens de renouer avec le rêve fédérateur des pères fondateurs. Doivent maintenant, aller résolument de l'avant ceux qui veulent une vraie communauté de destin européenne, une Europe d'essence fédérale et non un champ de bataille pour la compétition de tous contre tous. Je ne veux pas d'une Europe qui deviendrait un poulailler libre pour des renards libres.

En clair, je ne veux pas du modèle inégalitaire qui est celui que nous propose aujourd'hui Tony Blair.

Je veux une Europe forte – et les écologistes le veulent – où la richesse produite sert à réduire les inégalités et à améliorer la qualité de la vie, à commencer par les plus faibles, une Europe facteur de paix et de développement harmonieux dans le monde.

Je plaide donc avec un philosophe allemand Habermas pour un État fédéral, une «fédération d'États-nations», seule capable de sauver le modèle social européen, en rééquilibrant à l'échelle européenne les rapports de force entre le politique et le marché. C'est cela le vrai débat. Bref, nous avons besoin d'un État européen comme de pain et comme contrepoids aux USA et au préalable à un ordre mondial juste et cosmopolite.

Je dirais avec l'économiste René Passet que ce n'est pas aux hommes de s'ajuster à l'économie, c'est à elle de satisfaire leurs besoins essentiels. Les peuples d'Europe ont donc besoin d'un projet alternatif de société démocratique.

Il y a longtemps qu'Écolo indique les pistes – nous ne sommes pas les seuls, fort heureusement – et les priorités pour y parvenir. C'est le seul avenir démocratique possible car il n'y a pas d'avenir dans une course sans fin qui nous mène dans le mur: restructurations en cascade et licenciements massifs, bénéfiques plantureux bâtis sur le dos des travailleurs, empreinte écologique insoutenable, réchauffement climatique et hausse du prix du pétrole le prouvent, une société dans laquelle il y aura toujours plus néolibéral et plus «tueur». Même si nous décidons de le devenir, il y aura toujours plus fort que nous pour nous mettre dans le coin.

La Belgique doit prendre l'initiative. Elle l'a déjà fait dans le passé, elle doit le refaire aujourd'hui, en gardant quatre points fondamentaux à l'esprit:

- les vingt-cinq ne veulent pas ou ne peuvent pas aller de l'avant à un même rythme. Donc, il faut une avant-garde;
- rien de sérieux ne pourra se faire sans le moteur franco-allemand;
- les coopérations renforcées sont le moyen à privilégier, mais il faut éviter le pouvoir de blocage que confère la règle de l'unanimité à ceux qui n'en veulent pas, soit une incapacité d'aller vers ces coopérations renforcées;
- il est temps d'impliquer activement la société civile et les peuples d'Europe dans le débat et la construction européenne.

Les partisans d'une Europe politique et solidaire doivent donc s'unir et formuler des propositions communes, pour créer une avant-garde dans les domaines qui nous tiennent à cœur: Europe politique, Gouvernement économique, harmonisation sociale, fiscale et environnementale, services publics, impôt européen, notamment sur les transactions financières s'il existait aujourd'hui dans ce Traité constitutionnel, un impôt européen possible, on n'aurait pas de problème pour financer à la fois le maintien des fonds structurels pour nos régions et la nécessité, pour les pays d'Europe centrale, d'avoir des moyens substantiels pour rattraper le retard par rapport à nous. Or, ce Traité ne le prévoit pas.

C'est pour cette raison que j'appelle les forces vives politiques et progressistes: libéraux-progressistes, sociaux-démocrates, socialistes, écologistes. Notre devoir aujourd'hui, c'est de faire des propositions.

Je pense qu'une des solutions possibles, ce sont les coopérations renforcées.

Je note d'ailleurs qu'aujourd'hui, M. Dehaene, M. Di Rupo, M. Louis Michel proposent des coopérations renforcées dans le cadre de l'Euroland. L'Europe que les Américains détestent tellement et que Donald Rumsfeld qualifie de «vieille Europe» de manière extrêmement péjorative.

Il y a une manière de sortir par le haut de cette crise, si nous souhaitons qu'il en soit ainsi. Ce projet de texte constitutionnel devra ensuite être transmis aux instances compétentes afin de les soumettre à la double approbation des parlements des États membres et des peuples européens consultés par référendum le même jour.

En clair, si nous avons un devoir aujourd'hui, c'est de dire: «*Comment peut-on faire pour sortir de cette crise par le haut?*».

J'énumère un certain nombre de propositions. Sont-elles les meilleures? Je n'en sais rien, mais en tout cas, je prends mes responsabilités, Écolo prend ses responsabilités pour essayer de dépasser la crise dans laquelle nous sommes aujourd'hui et de donner une réponse valable pour une Europe plus sociale, plus écologique et véritablement citoyenne, ce que PS et cdH ont refusé, en rejetant la consultation populaire. (*Rumeurs.*)

M. Walry (PS). – Et vous votez quoi, finalement, Monsieur Wesphael?

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, notre Parlement conclut aujourd'hui, pour ce qui est de la Wallonie, le processus de ratification du «Traité établissant une Constitution pour l'Europe». Dans quelques instants, nous ferons pleinement notre travail de député en nous exprimant sur le texte qui nous est ainsi proposé, en étant conscient, j'en suis convaincu, de la responsabilité qui nous incombe.

Cette conviction n'est pas qu'une formule creuse. Au contraire, je dois souligner ici la qualité et le sérieux du travail parlementaire qui a été effectué autour de ce processus de ratification. Ce processus a été l'occasion pour notre Assemblée d'initier deux «premières» dont nous nous sommes tous réjouis. Ainsi, le 8 juin dernier, l'ensemble des parlementaires a pu s'informer et bénéficier des explications de personnalités «faisant autorité» sur ces sujets, débat retransmis en direct par les télévisions communautaires, ce qui est à nouveau le cas aujourd'hui.

Notre Assemblée ne s'est donc pas limitée à voter ce Traité «en catimini» et sans grand débat. Bien au contraire, nous avons écouté, interrogé, discuté et débattu. Et nous arrivons aujourd'hui au terme de ce

processus qui va permettre à chacun d'entre nous d'émettre un vote réfléchi et argumenté.

Comme je l'ai déjà dit en commission, la position de notre parti, le cdH, est parfaitement claire: nous voterons un «oui» ferme et clair. Bien sûr, ce Traité n'est ni un texte parfait, ni «notre» texte idéal. Le cdH a toujours voulu davantage pour l'Europe et davantage d'Europe. Mais il ne revenait ni à moi seul, ni au cdH, ni au Parlement wallon, ni à la Belgique, de rédiger ce texte exemplaire utopique qui correspondrait point par point à tous nos vœux. Cette «Constitution européenne» ne pouvait donc être que le point d'équilibre entre les concessions des uns et des autres, un accord délicat, sans «perdant», entre 25 États et peuples très différents et aux intérêts et sensibilités politiques parfois fort divergents.

Globalement, il faut souligner que, malgré les critiques et malgré ses défauts, ce Traité constitue un grand progrès sur le texte précédent, soit le Traité de Nice. Ce Traité, c'est une avancée supplémentaire évidente dans la construction européenne, qui s'est toujours faite petit à petit, étape après étape. En étant un cadre dont chacun peut définir le contenu par le biais du rapport de force politique, cette Constitution apporte une réponse aux critiques concernant les manquements sociaux, économiques, institutionnels, environnementaux, humanitaires que l'on pouvait relever auparavant.

La Constitution énumère des «valeurs de l'Union». *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité de l'État de droit, ainsi que de respect des Droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.* La Constitution énumère également des «objectifs de l'Union» tels que *«le développement durable, le plein-emploi, le progrès social, la justice et la protection sociales, la cohésion économique, sociale et territoriale»*. Par ces valeurs et objectifs, la Constitution fait de l'Union européenne une véritable communauté politique, bien loin du simple accord commercial international, ou encore du carcan antisocial tant décrié par certains.

Elle fixe aussi un mode de décision plus efficace et transparent, à même de faire fonctionner de façon plus démocratique une Union à 25 et sans doute bientôt à 27. Elle augmente le pouvoir de décision du Parlement européen en consacrant largement la procédure de codécision et le vote à la majorité qualifiée. Elle intègre la Charte des Droits fondamentaux, y compris une base commune de droits sociaux, et elle organise en un seul texte structuré l'ensemble des traités, accords et poli-

tiques issus de 50 ans de construction européenne. Les pouvoirs régionaux comme le nôtre voient leur rôle s'accroître dans les processus décisionnels européens. L'espace de justice et de sécurité est renforcé, de même que la politique étrangère et de défense.

Enfin, les avancées de ce texte font de l'Union un véritable «acteur juridique» à part entière sur la scène internationale. Dorénavant, l'Union européenne pourra plus aisément discuter d'égal à égal avec les autres puissances, confirmer son modèle social et réguler la globalisation à partir de ses propres valeurs de solidarité.

Néanmoins, malgré tous les aspects positifs de ce Traité, nous ne pouvons certainement pas faire comme si le projet de Constitution et, au-delà, l'ensemble du projet européen, ne connaissaient pas actuellement une crise profonde, suite aux «non» français et néerlandais. Il est évident que, dans les semaines et les mois qui viennent, l'Union va devoir sérieusement prendre en compte les inquiétudes et les peurs qui se sont alors exprimées, même si celles-ci sont parfois contradictoires et n'ont souvent que bien peu à voir avec le Traité en tant que tel.

Toutefois, contrairement à ce que pensent certains, cette situation difficile ne doit sûrement pas nous amener à arrêter la ratification de ce Traité parce que deux États ont dit «non». Chacun a pleinement le droit de s'exprimer sur ce texte et je rappelle à nouveau que 10 États sur 25 – représentant plus de 50 % de la population européenne – l'ont déjà ratifié, contre 2 seulement qui l'ont rejeté.

Par ailleurs, malgré les importants pouvoirs et la réelle autonomie dont elle dispose, notre Région fait partie d'un «ensemble» belge. Le processus de ratification est clairement enclenché et ne peut pas être arrêté ainsi «au milieu du gué», après que quatre Assemblées se sont déjà prononcées sur ce texte.

De manière plus importante, il en va du rôle historique de la Belgique, et, aujourd'hui, de la Wallonie. Notre pays a toujours été à l'avant-garde du processus d'intégration, un inlassable défenseur d'un projet européen ambitieux. Il ne faudrait pas que par un blocage intempestif ou, pire, un «non», la Belgique soit prise en défaut au niveau européen. Quel symbole terrible ce serait si notre pays bloquait une telle avancée de l'intégration européenne. Quels que soient les motifs «pseudo-pro-européens» invoqués par certains opposants au Traité, il est évident que les seuls gagnants d'un tel blocage ou refus seraient alors les anti-Européens et les multiples partisans du repli sur soi, qui pourraient alors pavoiser et crier victoire. C'est d'ailleurs ce qu'on peut hélas constater depuis quelques semaines en France et aux Pays-Bas. Comment ne pas voir que ceux qui ont dit «non» sont

aujourd'hui totalement affaiblis sur la scène européenne et discrédités dans les négociations ?

Ainsi, après l'échec du sommet européen des 16 et 17 juin, il devient de plus en plus clair que certains, qui trouvaient déjà la Constitution trop fédéraliste et trop sociale, ne sont pas malheureux des problèmes actuels, puisque ceux-ci leur permettent de faire d'autant plus facilement avancer leur projet d'une Europe «minimale», simple zone de libre-échange. C'est par ailleurs, selon moi, sous cet angle qu'il nous faut appréhender le programme de la présidence britannique qui s'amorce ce vendredi.

Selon moi et selon le cdH, la question à se poser aujourd'hui est la suivante : Veut-on renforcer ces tendances destructrices de notre idéal européen par un «non» wallon ? Ou veut-on plutôt montrer que ce que nous soutenons, c'est bien plus l'Europe de Juncker que celle de Blair ?

Rappelons-nous ainsi que le Premier ministre luxembourgeois défend justement le «oui» à la Constitution lors d'un référendum dans son pays le 10 juillet prochain. Comme il l'a clairement expliqué au sortir de la présidence le 22 juin dernier, depuis quelques semaines, «*Nous voyons s'affronter deux conceptions de l'Europe : celle qui mise plutôt sur les seules vertus du marché – marché qui est incapable de produire la solidarité – et celle qui mise sur une intégration politique plus poussée : la zone de libre-échange d'un côté et l'union politique de l'autre côté. C'est le débat que nous allons avoir.*».

Aujourd'hui, dire «non» à la Constitution, c'est, dans les faits, dire «non» à l'union politique et laisser le champ libre à la zone de libre-échange.

Dans ce contexte où des négociations difficiles pourraient avoir lieu, il est essentiel que la Belgique soit en position de force pour défendre ses positions, ses options, ses valeurs, ses intérêts.

Comme les Belges l'ont si souvent fait en 50 ans de construction européenne, il faut que nous soyons en mesure, légitimement, de proposer des solutions et des compromis ambitieux, et de négocier une sortie de crise préservant les chances d'une vraie Europe fédérale que la Belgique et la Wallonie ont toujours défendue.

Dans la période de recomposition qui s'ouvre désormais, il faut donc que la Belgique puisse dire : «*Ce texte, la Belgique l'a soutenu, dans toutes ses composantes fédérées. Nous n'avons pas failli, nous n'avons pas bloqué, nous ne nous sommes pas repliés sur nous-mêmes.*».

Et c'est sur cette base, sur le travail remarquable déjà réalisé précédemment par la Convention, que les projets de relance d'une Europe politique ambitieuse, fédérale et solidaire doivent être maintenant poursui-

vis et construits. C'est donc la poursuite du processus de ratification et le vote positif de notre Assemblée qui seuls permettront à la position belge d'être évidente, claire, forte et déterminée.

Dès lors, je ne sais pas trop si notre «oui» est un Oui de combat ou un «oui de défi». Mais, en ces temps troublés, c'est en tout cas un «oui d'avenir», pour notre avenir, pour la continuité et la relance du projet européen qui reste, encore et toujours, un des plus beaux idéaux que notre Constitution et que notre Continent aient jamais porté. (*Applaudissements sur les bancs du PS, du MR et du cdH.*)

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, beaucoup de choses fort justes ont été dites. Vous aurez peut-être remarqué que le groupe MR a soutenu ou a applaudi le Gouvernement parce que nous pensons, excepté un point que j'évoquerai, que la plupart des analyses étaient correctes. Ici, nous dépassons le clivage majorité-opposition. On est devant un projet d'une tout autre nature et vous le comprendrez.

Pour éviter de répéter ce qui a souvent été évoqué dans les minutes qui ont précédé, je ne parlerai en ce qui me concerne que de quatre concepts.

Le premier c'est celui que certains ont contesté ou approuvé et qui a provoqué certains remous sur les bancs de la majorité: fallait-il ou non une consultation populaire? Bien sûr, on peut se contenter de l'obstacle légal: ce n'est pas possible aujourd'hui, donc, l'affaire est réglée. Les constitutionnalistes nous disent que ce n'est pas l'heure, que ce n'est pas possible, et c'est confortable.

Je crois, plus fondamentalement, que c'était une belle opportunité d'offrir un débat de qualité à l'opinion publique. Nous avons tous suivi, sur les écrans de la télévision française, ces oppositions fortes, ces rassemblements parfois surprenants de partisans du «non», confrontés à d'autres regroupements un peu bizarres de partisans du «oui». Mais les idées étaient là! On a appris à comprendre. On s'affrontait par article, mais au moins, on voyait de quoi on parlait. Je crois que nous avons raté l'occasion. Le prétexte selon lequel chez nous, cela devient immédiatement une affaire communautaire est un mauvais prétexte. Nous devons aller vers l'opinion publique et ici, l'occasion s'y prêtait. C'était un grand débat et on ne l'a pas eu en Belgique, alors qu'au Luxembourg, on l'aura dans quelques jours, sans difficulté et que la France, pour des raisons qui, je crois, ne concernent pas le fond du texte, a malheureusement dit «non», mais a eu au

moins l'audace de cette confrontation avec l'opinion. C'est donc cela qui nous différencie sur un des aspects.

Nous aurions voulu, nous libéraux, aller vers cette consultation populaire pour ce grand rendez-vous.

Ma deuxième réflexion concerne les progrès. Ils ont été évoqués par Mme la Ministre et par d'autres intervenants. Finalement, si certains s'opposent et d'autres sont favorables, il y a au moins des blocs communs. On s'aperçoit que, globalement, on a une analyse, une lecture qui met en évidence les progrès que ce texte représente. Que, pendant plus de deux ans, des centaines de personnes de haut niveau, de tendances différentes, de partis différents, associant les futurs membres de l'Europe, travaillent sur un texte et arrivent à un compromis, c'est déjà extraordinaire. Mais ce compromis, est-ce qu'il complique l'Europe ou est-ce qu'il la simplifie? Le refus nous laisse avec les textes d'aujourd'hui. Quand on me dit que ce texte a des avancées, ce sont des avancées équilibrées. Chacun peut y retrouver une forme de sa sensibilité: sensibilité syndicale, sensibilités tournées vers les services publics ou vers la Charte des Droits fondamentaux.

Plus fondamentalement, et c'est ma troisième remarque, j'ai bien senti tout au long de ces débats que ce qui préoccupe beaucoup de gens, c'est l'incertitude face à l'économie. C'est vrai qu'aujourd'hui, l'Europe va mal. Encore ce matin, dans le débat que nous avons eu, le ministre-président se réfugiait un peu derrière les chiffres de la croissance européenne pour dire: «*Comment voulez-vous que la Wallonie fasse mieux à elle seule que les autres pays d'Europe?*». C'est donc l'Europe qui est le moteur, l'emblème. Nous allons rester avec les vieux textes. Et ces vieux textes n'ont pas évité que nous allions relativement moins bien. On parle de délocalisations – j'en ai vécu dans ma région – et nous avons vu des entreprises partir. J'ai encore en mémoire l'excellente intervention de M. Willame qui représentait le patronat et qui est venu nous dire: «*Vous savez, il y a une partie inexorable des délocalisations que nous devons apprendre à fréquenter parce que nous ne saurons plus tout faire avec le niveau de sécurité sociale et les coûts que nous avons.*». Inexorablement, certains métiers partiront, mais concentrons-nous sur les autres et vous verrez qu'il y a une place pour l'économie, encore et toujours, chez nous. Cette Constitution donne toute une série d'avancées à la dimension économique, donne du poids au niveau de la monnaie, au niveau des Ministres des Finances. J'y vois une préfiguration d'une espèce de Gouvernement économique de notre Europe. Alors, je n'ai pas peur de ce mot qui fait pourtant frémir: «délocalisation». Il nous appartient de trouver les réponses à ce problème – et elles sont à portée de main –, à travers la recherche, la formation, l'éducation, la répartition des tâches, mais il y a là une marge de manœuvre pour un avenir écono-

mique pas seulement de services financiers ou intellectuels mais même industriels, et cela figurait dans les possibilités et les perspectives de ce texte.

Enfin, quatrième et dernière réflexion – on l'a encore évoquée aujourd'hui –, l'Europe libérale, le vilain mot. C'est presque devenu, pour certains, une insulte, c'est péjoratif en tout cas. L'Europe libérale, cela ne se porte pas. Pourquoi donc ? Toute l'Europe a été fondée sur le concept de la liberté, de la suppression des frontières. Vous m'excuserez, mais je n'ai pas vu beaucoup d'Allemands de l'Ouest qui se battaient pour franchir le mur et aller vers l'Est, c'est dans l'autre sens que cela se passait. Je pense donc que la liberté, elle est belle, attractive et elle peut être mesurée. Je ne veux pas non plus une liberté de la sauvagerie économique, je veux une liberté raisonnable.

M. Walry (PS). – Et une solidarité.

M. Kubla (MR). – Tout à fait. Ma conception du libéralisme n'a jamais exclu la solidarité. Si c'est chacun pour soi, ce n'est pas le libéralisme. Le libéralisme, c'est un progrès collectif lié à une concurrence maîtrisée, à certaines normes qui permettent d'éviter les dérapages. J'entends sans cesse cette répétition comme si c'était une faute, comme si c'était cela la raison de quitter l'Europe ou de refuser la Constitution : «*Non, pas d'Europe libérale!*». Je prendrai un exemple français pour ne blesser personne dans cette assemblée : M. Besansneau : «*Non, on ne veut pas de cette vilaine Europe libérale.*». Moi, au contraire, je revendique une Europe libérale, une Europe libérale maîtrisée, mesurée, mais une Europe où il y a de la concurrence...

M. Furlan (PS). – Socialiste. (*Rires.*)

M. Kubla (MR). – Je n'ai jamais brocardé le mot «socialiste», ne brocardez pas le mot libéral, c'est un mot qui fait partie de l'histoire de notre pays, des grandes conquêtes de progrès social auxquelles vous avez, vous aussi, participé. Et donc, je revendique très clairement et très haut le mot «libéral» et je souffre quand on assimile de manière quasi caricaturale ce mot à des concepts négatifs.

Dans ce débat, le concept même de l'Europe est lié historiquement à cette ouverture des marchés, à ce démantèlement des frontières, à cette dimension de liberté. Et c'est vrai que, assez naturellement, c'est le mot «libéral» qui s'y est accolé, mais ce sont des grands dirigeants socialistes qui étaient dans la Commission européenne ou dans les conseils des ministres qui ont adopté toutes ces mesures. Ce ne sont pas des partisans de George Bush ou de Thatcher, ce sont des gens équilibrés, mesurés, avec parfois une prédominance

de gauche. Ils ont reconnu que la progression, l'avancée de l'Europe devait se fonder sur les mécanismes de la liberté d'entreprendre. C'est pour cela, mes chers amis, qu'en ce qui me concerne, et avec tout mon groupe, nous allons voter sans réserve ce projet constitutionnel, mesurant bien la limite, aujourd'hui, de notre geste. Mais j'espère, en ces quelques minutes, vous avoir fait comprendre que des mots doivent être pris avec un peu de mesure et que, d'avoir trop tapé sur cette idée de liberté d'entreprendre, de libéralisme au sens noble du terme, c'est peut-être une erreur démocratique, tout simplement. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – La parole est à M. Bayenet.

M. Bayenet (PS). – Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Ministres, chers Collègues, chers amis, c'est vrai, par plusieurs aspects, ce Traité constitutionnel nous déçoit. Mais, à la veille de notre départ pour Ravensbrück et Sachsenhausen, nous n'oublierons jamais les 50 ans de paix et de liberté que nous venons de vivre grâce à l'Europe. Nous n'oublierons pas non plus l'espoir que cette Europe a fait naître pour les peuples qui ont connu des régimes politiques exécrables.

Et pourtant, la construction européenne n'a pas toujours rencontré nos ambitions progressistes.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que le texte qui nous est soumis est le fruit d'une histoire. C'est le huitième traité depuis la création de la CECA en 1951. Ce texte n'est qu'une étape, et surtout pas un aboutissement. Construire l'Europe, c'est gravir un escalier sans fin. Aujourd'hui, nous franchissons tout simplement une marche supplémentaire.

C'est pourquoi je peux affirmer que certains tenants du «non» défendent, pour nous, la solution de facilité. Rejeter le texte forcément, c'est être «plus en phase» avec les courants altermondialistes. La «vraie gauche» nous dit-on, ce sont eux, les altermondialistes.

Autant les problèmes liés à la mondialisation méritent qu'on leur accorde toute notre attention parce que tôt ou tard, cette mondialisation aura des répercussions positives ou négatives sur notre quotidien, autant il est parfaitement malsain et malhonnête de réduire le débat sur ce Traité à un «pour ou contre la mondialisation».

Je refuse ce chantage et je n'hésiterai pas à dénoncer ceux qui pourraient y voir un fond de commerce intéressant pour surfer sur les peurs et les angoisses de la population.

Refuser le Traité n'empêchera en rien de nouvelles délocalisations. En réalité, le «non» – et je parle, ici, du «non» de gauche – ne recèle en lui aucun principe

d'action et ne nous laisse, comme seul héritage, que le Traité de Nice. On sait pourtant que celui-ci ne convient pas au cadre européen récemment élargi.

«Le «oui» est un levier, le «non», un cul-de-sac.», disait récemment Claude Allègre...

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur Bayenet, y compris le «non» de la Fédération liégeoise du parti socialiste?

M. Bayenet (PS). – Le Traité constitutionnel est imparfait...

M. Wesphael (Écolo). – Il faudra qu'on m'explique.

M. Bayenet (PS). – ... mais il l'est comme l'étaient les sept traités précédents. Comme toute l'histoire européenne, il est le résultat de compromis et de consensus politiques. Voilà donc l'une des raisons essentielles de son imperfection.

J'ajouterai ensuite deux remarques :

- les insuffisances – que nous pouvons à juste titre déplorer – relèvent toutes du *statu quo* par rapport aux traités antérieurs ;
- tâchons de garder à l'esprit l'observation de John Monks, le secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats qui disait : «*Si le capitalisme international n'a pas besoin d'une Constitution, nous, oui!*».

Nos déceptions, j'en suis convaincu, doivent donc être relativisées par l'existence d'avancées incontestables.

Parmi celles-ci, je tiens à noter sur le plan social :

1. l'intégration de la Charte des droits fondamentaux ;
2. l'insertion d'une clause sociale horizontale obligeant à prendre en compte dans toutes les politiques et actions de l'Union, les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, les exigences liées à la garantie d'une protection sociale adéquate, les exigences liées à la lutte contre l'exclusion sociale et à un haut niveau d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine.

Sur le plan démocratique, je soulignerai également :

3. l'octroi à l'Union européenne d'une personnalité juridique ;
4. l'extension des pouvoirs du Parlement européen dans ses fonctions de co-législateur ;
5. l'extension du vote à la majorité qualifiée ;
6. la création d'un poste de Ministre européen des Affaires étrangères ;

7. la reconnaissance d'un droit d'initiative populaire à travers un droit de pétition.

Des avancées et des acquis importants : oui ! Des faiblesses et des déceptions : oui ! Ce Traité est bien le fruit d'un compromis. Mais, et je le souligne avec force, qui peut espérer, en cas de rejet, un meilleur traité ? Qui peut espérer un meilleur traité quand on connaît le poids des forces de droite au Parlement européen et à la Commission européenne ? Qui peut espérer un meilleur traité quand la pensée dominante ne fait confiance qu'aux forces aveugles du marché ? Le contexte actuel ne nous permet pas d'espérer un compromis plus favorable.

Chères amies, chers amis, les socialistes ont décidé de dire «oui» à la Constitution, mais un oui de combat.

Je l'ai déjà dit, nous avons pleinement conscience des insuffisances de ce Traité. Mais, contrairement à ce qu'en pensent d'autres, ces insuffisances ne constituent pas pour nous un facteur de rejet.

Oui de combat car les défauts du Traité nous incitent à redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs, surtout en matière de protection sociale et environnementale.

Oui de combat pour peser sur un système en agissant sur lui de l'intérieur. Nous ne pouvons en effet espérer réformer le fonctionnement de l'Europe, et *a fortiori* lui imposer de nouveaux objectifs, que si nous participons, de l'intérieur, à son développement.

Ce «oui de combat», c'est le résultat d'une dialectique très claire entre deux logiques : la sensibilité pro-européenne qui a toujours animé notre parti d'une part et nos ambitions de gauche d'autre part. Car oui, nous pouvons être de gauche et voter pour cette Constitution.

Et pourtant, l'Union européenne traverse une grave crise, le Traité est sévèrement bousculé... Cette crise est née avec les référendums français et néerlandais, mais dépasse aujourd'hui largement le cadre du Traité.

L'Europe vit, en réalité, l'un de ces moments qui voit l'Histoire s'arrêter et changer de direction. Les rapports de force se font et se défont, les objectifs sont redéfinis, les projets sont susceptibles d'être refondus. Les compteurs sont en quelque sorte remis à zéro. On appelle cela, un tournant historique. Nous sommes aujourd'hui, peut-être, à l'entrée d'un tel tournant.

Il est donc capital, dès maintenant, de réaffirmer nos ambitions pour l'Europe. Il est primordial de se rassembler, de se positionner ensemble, avec fermeté derrière un projet commun.

Cette crise se traduit surtout par un retour violent des égoïsmes. L'esprit du temps est aujourd'hui dominé par une conception étroite de l'intérêt national

et un mépris épouvantable du bien commun. Les Britanniques refusent de remettre en question le rabais dont ils bénéficient depuis plus de 20 ans, les Français ne veulent pas toucher à la Politique agricole commune, les Allemands se braquent sur leur propre contribution.

Cette menace du repli sur soi... Quel puissant facteur d'inertie! C'est cela que nous devons combattre. Nous ne pouvons nous permettre de geler le développement de l'Union européenne. La Chine, l'Inde, les États-Unis et le reste du monde ne nous attendront pas.

L'Europe est en panne de projets. Elle ne sait plus, aujourd'hui, répondre aux angoisses et aux problèmes de ses populations. Cette réalité nous frappe aujourd'hui de plein fouet : l'Europe est aujourd'hui coupée des gens. Les gens sont sceptiques, méfiants vis-à-vis de l'intégration, méfiants vis-à-vis de l'élargissement... Les peuples doivent aujourd'hui, de toute urgence, se réapproprier le projet européen. Et c'est à nous, hommes politiques, hommes publics, de leur en donner l'opportunité, de leur en fournir l'occasion. Je souhaite par conséquent que notre Parlement puisse, dès la rentrée prochaine, offrir à la société civile l'occasion de participer à l'élaboration d'un tel projet. L'Europe doit redevenir l'Europe des gens, l'Europe de tous les gens. Nous ferons des propositions en ce sens.

Sur le plan politique, nous plaçons pour la mise en place de coopérations renforcées permettant aux pays qui le souhaitent de s'unir pour aller de l'avant dans certains domaines, comme par exemple en matière sociale et fiscale. C'est la conscience du bien commun qui doit guider notre volonté.

Le oui de combat au Traité constitutionnel est aussi un oui de combat que nous adressons au projet européen dans son ensemble. Il est à la mesure de nos ambitions pour l'Europe et de notre attachement à sa dimension politique et sociale. Mais il signifie, avant tout, une chose : pour nous, plus que jamais, le combat commence ici et maintenant, pour qu'une autre Europe soit possible. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – Merci, Monsieur Bayenet. Votre intervention met fin au débat. Le Parlement wallon a voulu respecter son engagement de ne pas fuir ce débat et ses responsabilités. Le processus légistique de notre État prévoit que le vote et le débat se passent dans notre enceinte, cela a été le cas.

Merci pour la qualité et la bonne tenue des débats, que ce soit lors de la séance d'information générale du 8 juin dernier, de la réunion de la commission ou des travaux en séance plénière aujourd'hui. Je remercie également la presse en général et les télévisions

communautaires en particulier, qui ont couvert la séance du 8 juin 2005 et la séance de ce jour.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen de l'article unique

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen de l'article unique du projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004.

«Article unique

Le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, les Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004, sortiront leur plein et entier effet.

Les amendements au Traité établissant une Constitution pour l'Europe qui seront adoptés sur la base des articles I-32, § 5, I-40, § 7, I-55, § 4, III-167, § 2 (c), III-184, § 13, III-187, § 3, III-210, § 3, III-234, § 2, III-243, III-269, § 3, III-271, § 1er, III-274, § 4, III-300, § 3, III-381, III-393, III-422 et IV-444, ainsi que de l'article 5 du Protocole n° 8 et de l'article 10 du Protocole n° 9, sortiront leur plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Examen des articles

M. le Président. – Nous passons à présent à l'examen des articles du projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004.

«Article premier

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.»

– Adopté.

«Art. 2

Le Traité établissant une Constitution pour l'Europe, les protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, ses Annexes et Acte final,

faits à Rome, le 29 octobre 2004, sortiront leur plein et entier effet.

Les amendements au Traité établissant une Constitution pour l'Europe qui seront adoptés sur la base des articles I-32, § 5, I-40, § 7, I-55, § 4, III-167, § 2 (c), III-184, § 13, III-187, § 3, III-210, § 3, III-234, § 2, III-243, III-269, § 3, III-271, § 1er, III-274, § 4, III-300, § 3, III-381, III-393, III-422 et IV-444, ainsi que de l'article 5 du Protocole n° 8 et de l'article 10 du Protocole n° 9, sortiront leur plein et entier effet.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ
ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION
POUR L'EUROPE, AUX PROTOCOLES
ANNEXÉS AU TRAITÉ ÉTABLISSANT
UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE,
À SES ANNEXES ET ACTE FINAL,
FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004
(Doc. 162 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004.

– Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote

58 membres répondent oui

3 membres répondent non

Ont répondu oui :

M. Avril, M. Grommes, M. Étienne, M. Thissen, M. Bouchat, Mme Corbisier-Hagon, M. Lebrun, M. de Lamotte, M. Marchal, M. Meureau, M. Luperto, M. Deghilage, M. de Saint Moulin, Mme Dethier-Neumann, M. Cheron, M. Calet, M. Crucke, Mme Defalque, M. Barvais, M. Onkelinx, M. Devin, Mme Fassiaux-Looten, M. Gennen, M. Delannois, M. Collignon, Mme Kapompole, M. Pirlot, M. Senesael, M. Langendries, M. Fourny, M. Procureur, M. Brotcorne, M. Dardenne, M. Happart, M. Furlan, M. Bayenet, M. Mathen, Mme Bidoul, M. Borsus, M. Jeholet, M. Fontaine, Mme Bertouille, M. Istasse, M. Walry,

Mme Defraigne, M. Janssens, Mme Lissens, Mme Docq, M. Neven, Mme Cornet, M. Kubla, M. Daerden, M. Stoffels, M. Wacquier, Mme Simonis, Mme Colicis, Mme Tillieux, M. Ficherouille.

Ont répondu non :

M. Wesphael, M. Pire, M. Borbouse.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ
ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION
POUR L'EUROPE, AUX PROTOCOLES
ANNEXÉS AU TRAITÉ ÉTABLISSANT
UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE,
À SES ANNEXES ET ACTE FINAL,
FAITS À ROME, LE 29 OCTOBRE 2004
(Doc. 163 (2004-2005) - N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, aux Protocoles annexés au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, à ses Annexes et Acte final, faits à Rome, le 29 octobre 2004.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de MM. Grommes, Pire et Stoffels.

– Il est procédé au vote nominatif.

57 membres prennent part au vote

55 membres répondent oui

2 membres répondent non

Ont répondu oui :

M. Avril, M. Étienne, M. Thissen, M. Bouchat, Mme Corbisier-Hagon, M. Lebrun, M. de Lamotte, M. Marchal, M. Meureau, M. Luperto, M. Deghilage, M. de Saint Moulin, M. Cheron, M. Calet, M. Crucke, Mme Defalque, M. Barvais, M. Onkelinx, M. Devin, Mme Fassiaux-Looten, M. Gennen, M. Delannois, M. Collignon, Mme Kapompole, M. Pirlot, M. Senesael, M. Langendries, M. Fourny, M. Procureur, M. Brotcorne, M. Dardenne, M. Happart, M. Furlan, M. Bayenet, M. Mathen, Mme Bidoul, M. Borsus, M. Jeholet, M. Fontaine, Mme Bertouille, M. Istasse, M. Walry,

Mme Defraigne, M. Janssens, Mme Lissens, Mme Docq, M. Neven, Mme Cornet, M. Kubla, M. Daerden, M. Wacquier, Mme Simonis, Mme Colicis, Mme Tillieux, M. Ficherouille.

Ont répondu non :

M. Wesphael, M. Borbouse.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon. (*Applaudissements sur les bancs du PS, du cdH et du MR.*)

Merci à vous d'avoir parié sur l'avenir de nos enfants.

**PROPOSITION DE RÉOLUTION
VISANT À FAIRE INSCRIRE
DANS LA CONSTITUTION
LE DROIT À LA MÉDIATION,
DÉPOSÉE PAR Mme TILLIEUX
ET CONSORTS
(Doc. 102 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur la proposition de résolution visant à faire inscrire dans la Constitution le droit à la médiation, déposée par Mme Tillieux et Consorts.

– Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote

61 membres répondent oui

Ont répondu oui :

M. Avril, M. Grommes, M. Étienne, M. Thissen, M. Bouchat, Mme Corbisier-Hagon, M. Lebrun, M. de Lamotte, M. Marchal, M. Meureau, M. Luperto, M. Deghilage, M. de Saint Moulin, Mme Dethier-Neumann, M. Cheron, M. Calet, M. Crucke, Mme Defalque, M. Barvais, M. Onkelinx, M. Devin, Mme Fassiaux-Looten, M. Gennen, M. Delannois, M. Collignon, Mme Kapompole, M. Pirlot, M. Senesael, M. Langendries, M. Fourny, M. Procureur, M. Brotcorne, M. Dardenne, M. Happart, M. Furlan, M. Bayenet, M. Mathen, Mme Bidoul, M. Borsus, M. Jeholet, M. Fontaine, Mme Bertouille, M. Istasse, M. Walry, Mme Defraigne, M. Janssens, Mme Lissens, Mme Docq, M. Neven, Mme Cornet, M. Kubla, M. Daerden, M. Stoffels, M. Wacquier, Mme Simonis, Mme Colicis, Mme Tillieux, M. Ficherouille, M. Wesphael, M. Pire, M. Borbouse.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

**PROPOSITION DE RÉOLUTION
RELATIVE AUX NÉGOCIATIONS
DE L'ACCORD GÉNÉRAL
SUR LE COMMERCE DES SERVICES
AU SEIN DE L'OMC,
DÉPOSÉE PAR MM. FURLAN ET CONSORTS
(Doc. 111 (2004-2005) - N^{os} 1 à 3)**

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur la proposition de résolution relative aux négociations de l'Accord général sur le commerce des services au sein de l'OMC, déposée par MM. Furlan et Consorts.

– Il est procédé au vote nominatif.

61 membres prennent part au vote

60 membres répondent oui

1 membre répond non

Ont répondu oui :

M. Avril, M. Grommes, M. Étienne, M. Thissen, M. Bouchat, Mme Corbisier-Hagon, M. Lebrun, M. de Lamotte, M. Marchal, M. Meureau, M. Luperto, M. Deghilage, M. de Saint Moulin, Mme Dethier-Neumann, M. Cheron, M. Calet, M. Crucke, Mme Defalque, M. Barvais, M. Onkelinx, M. Devin, Mme Fassiaux-Looten, M. Gennen, M. Delannois, M. Collignon, Mme Kapompole, M. Pirlot, M. Senesael, M. Langendries, M. Fourny, M. Procureur, M. Brotcorne, M. Dardenne, M. Happart, M. Furlan, M. Bayenet, M. Mathen, Mme Bidoul, M. Borsus, M. Jeholet, M. Fontaine, Mme Bertouille, M. Istasse, M. Walry, M. Janssens, Mme Lissens, Mme Docq, M. Neven, Mme Cornet, M. Kubla, M. Daerden, M. Stoffels, M. Wacquier, Mme Simonis, Mme Colicis, Mme Tillieux, M. Ficherouille, M. Wesphael, M. Pire, M. Borbouse.

A répondu non :

Mme Defraigne.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, nous avons appuyé la proposition de résolution de M. Furlan. Ma proposition de résolution allait un peu plus loin par rapport à la volonté politique du Gouvernement wallon concernant la problématique AGCS. Je retire ma proposition de résolution puisque nous avons soutenu celle de M. Furlan qui ne dit pas tellement autre chose. Nous souhaitons simplement aller plus loin.

M. le Président. – J'en prends acte.

Je rappelle le rendez-vous qui est fixé à Zaventem demain pour celles et ceux qui nous accompagnent dans cette mission de mémoire, à Berlin où nous visiterons les camps de concentration de la périphérie de Berlin qui ont d'abord été occupés par des Allemands. Les premières victimes des camps de concentration étaient des Allemands, ce qu'on a souvent tendance à oublier.

INTERPELLATIONS

(Suite)

INTERPELLATION

**DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA FONDATION RURALE DE WALLONIE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la Fondation rurale de Wallonie».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour développer son interpellation.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, après ces moments très importants, nous allons nous replonger dans l'avenir de la Wallonie. Valoriser et augmenter l'attractivité du monde rural wallon, c'est une tâche qui doit mobiliser les énergies des mondes politique, économique, associatif mais aussi de nos concitoyens.

Donner une définition de la ruralité wallonne est un exercice très difficile. En effet, nos communes sont tellement différentes que l'on ne devrait pas parler d'«une ruralité» wallonne mais bien des ruralités wallonnes. En effet, les réalités économiques, sociales, environnementales ne sont pas les mêmes que l'on

vive à Chimay, à Soumagne, à Perwez-Incourt, à Pont-à-Celles ou à Bastogne.

Aujourd'hui, ces tissus ruraux doivent relever un certain nombre de défis afin de préserver la nature même de leur existence.

D'une manière générale, on peut recenser six défis à relever par les milieux ruraux.

Premièrement, – et il ne s'agit pas d'un ordre qualitatif – c'est l'intégration de nouveaux habitants. Nous avons assisté ces dernières décennies au développement de la fonction résidentielle des communes rurales. Ce phénomène a engendré une nouvelle catégorie de citoyens que les sociologues appellent les «néoruraux». Le risque, c'est de voir nos communes vertes se transformer en banlieues dortoirs avec la somme de bouleversements que cela peut engendrer : atomisation des rapports sociaux, perte de l'identité rurale, perte d'éléments qui ont fait la qualité de la vie à la campagne.

Deuxièmement, le transfert journalier de travailleurs entre les villes et les campagnes engendre des besoins spécifiques en termes de mobilité, que ce soit par la création d'infrastructures (contournements de villages, création de voies rapides...) ou par une demande accrue en termes de transports en commun.

Troisièmement, les communes les plus éloignées des grands pôles urbains voient arriver chez elles des populations spécifiques. On peut penser par exemple aux personnes âgées qui ont de grosses demandes en soins de santé auxquelles les milieux ruraux doivent pouvoir répondre.

Quatrièmement, il faut pouvoir concilier les fonctions culturelles et touristiques des communes rurales avec le maintien d'activités économiques spécifiques comme l'agriculture.

Cinquièmement, il faut essayer, autant que faire se peut, de garantir aux habitants des communes rurales, le plus large accès possible aux services publics de base. Et, à l'heure actuelle, ce n'est pas forcément facile.

Enfin, sixièmement, comme la Wallonie dans sa globalité, le monde rural souffre d'un manque d'emplois. Comme les grands bassins industriels, nos campagnes ont vu l'activité du secteur primaire réduite à sa portion congrue. Il faut donc aussi, dans nos communes, redéployer l'activité économique et remplacer les emplois perdus dans le secteur agricole.

Ce constat, ce n'est pas moi qui l'ai fait. Le diagnostic que je viens d'ébaucher en quelques points a été établi dès 1999 par la Fondation rurale de Wallonie. Pour ce faire, elle s'est basée sur les conclusions de nombreux ateliers de réflexion menés par les professeurs Daniel Bodson, Michel Deschrevel et Michel Poulain.

M. Happart, le précédent ministre en charge du département, a construit son action en matière de ruralité en respectant ce diagnostic et en essayant de trouver des réponses aux problèmes que j'ai exposés précédemment.

C'est pourquoi, sous son impulsion, la Fondation rurale de Wallonie a travaillé afin de répondre aux besoins spécifiques du développement des mondes ruraux wallons.

Pour ce faire, la fondation a travaillé et travaille encore aujourd'hui sur deux axes. D'une part, sur l'information et l'accompagnement des communes menant une opération de développement rural et, d'autre part, en menant des actions en faveur de l'agriculture familiale ainsi que des actions de conservation et de valorisation de la nature.

L'accompagnement des communes est l'activité la plus visible de la Fondation rurale de Wallonie. D'ailleurs, tous les acteurs de terrain s'accordent pour reconnaître la qualité du travail mené en la matière.

En ce qui concerne le développement rural, la Fondation rurale de Wallonie participe au programme européen Leader+. Lancée par la Commission européenne, cette initiative vise à inciter et aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire et à mettre en œuvre des actions structurées dans un programme de développement stratégique.

Mais là comme ailleurs, le nerf de la guerre, c'est l'argent. Et comme nous l'avons souligné en décembre, lors des débats budgétaires, et comme vous l'a récemment rappelé notre collègue Sébastien Pirlot, votre budget 2005 consacré à la ruralité est largement en baisse.

En effet, on observe une diminution de l'ordre de 2.842.000 euros en moyens d'action et de 916.000 euros en moyens de paiement. Étant de la vieille école, je vais faire la conversion en francs belges afin que tout le monde se rende bien compte des montants en jeu. Il s'agit d'une baisse importante de 150.000.000 de francs belges pour les moyens budgétaires consacrés à la gestion de l'espace rural. Cela nous semble tout simplement énorme.

Je sais, et c'est d'ailleurs très heureux, qu'il ne suffit pas de donner un gros budget à une politique pour que celle-ci fonctionne. Néanmoins, ce n'est certainement pas en réduisant ou en tarissant la source des revenus que les objectifs vont être remplis.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'expliquer comment les communes qui ont rentré un projet vont pouvoir le financer, si les moyens de paiement prévus pour le cofinancement des conventions européennes n'ont pas été assez budgétisés ?

Permettez-moi néanmoins, dans cette intervention, d'aller au-delà des chiffres, car la défense et la valorisation du monde rural, c'est d'abord et avant tout une histoire de cœur.

Grâce à l'action de vos prédécesseurs, la Région wallonne a été, en Europe, une région pionnière en matière de développement rural. À ce titre, la Fondation rurale de Wallonie a développé une expertise reconnue et un mode de fonctionnement tout à fait original. En effet, la Fondation rurale de Wallonie met sur pied des opérations de développement rural – les ODR – qui consistent en un ensemble coordonné d'actions de développement et d'aménagement, de réaménagement, entreprises ou conduites en milieu rural par une commune dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.

Une ODR repose sur trois axes :

- la participation citoyenne ;
- un programme global ;
- et une réflexion stratégique à long terme.

Des réunions de village et de commissions locales permettent à chaque citoyen qui le désire, de réaliser avec d'autres l'état de la situation de la commune. Bon nombre de parlementaires participent vraisemblablement dans leur quotidien à ce type de réunions. C'est l'occasion aussi de définir des objectifs de développement et des projets à mettre en œuvre. C'est vraiment une base, en milieu rural, de la participation citoyenne.

Le programme global, quant à lui, combine un ensemble d'aspects qui font la spécificité de la commune, comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les ressources naturelles.

Enfin, la réflexion sur le long terme permet de mettre en chantier des projets qui réorienteront la politique communale sur plusieurs années. Cette expertise et ce mode de fonctionnement original, si vous ne leur donnez pas les moyens et si vous ne montrez pas plus de volonté politique à les préserver et à les développer, nous risquons de les perdre. En effet, il est très important que la Fondation rurale de Wallonie puisse mener à bien les actions qu'elle a entreprises.

Mon intervention a pour but essentiel de vous sensibiliser à cette présence et à cette action de la Fondation rurale de Wallonie. Je veux vous faire part du malaise et des inquiétudes qui existent dans le secteur du développement rural et plus particulièrement au sein des travailleurs de ce secteur. (*Applaudissements sur les bancs du PS.*)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, cher Prédécesseur, Madame la Députée, votre interpellation rappelle certains constats antérieurs concernant les défis à relever par le milieu rural, constats notamment dressés sur la base d'ateliers de réflexion menés par l'UCL.

Ces constats ne sont pas neufs mais restent pleinement d'actualité et continuent d'inspirer l'action des autorités compétentes en matière de développement rural, et singulièrement du Gouvernement wallon.

À cet égard, le Contrat d'Avenir fait mention, au chapitre 5.6, de valoriser la ruralité, un des objectifs que je me suis assigné en tant que Ministre de la Ruralité.

Concernant votre inquiétude par rapport aux moyens budgétés pour la politique en faveur du milieu rural, je répondrai au préalable, que je ne comprends pas réellement les chiffres que vous produisez. S'il y a bien une compression des moyens d'action que je ne conteste absolument pas de 2.842.000 euros entre les budgets 2005 et 2004, il y a aussi une augmentation des moyens de paiement, de quelque 354.000 euros, et non une diminution de 916.000 euros.

Au-delà des chiffres, nous touchons là le cœur du problème, car mon inquiétude, partagée par l'ensemble des membres du Gouvernement wallon, porte sur l'importance considérable de l'encours qui, si l'on n'y prend garde, risque d'avoir de fâcheuses conséquences pour les finances des communes concernées par les subsides de la Région et, en corollaire, pour la crédibilité du Gouvernement. Ce phénomène est bien connu depuis plusieurs années et il n'a fait que s'accroître, ayons l'audace de le dire et de le reconnaître entre nous.

À titre indicatif, en 2002, les moyens d'engagement étaient de 11, 574 millions d'euros et les moyens de paiement de 7,5 millions d'euros. En clair, on promettait des subsides pour 4 millions de plus que les moyens disponibles.

En 2003, respectivement 12 millions d'euros en engagement et 9,7 millions d'euros en paiement. De même en 2004. D'où la situation, aujourd'hui, extrêmement préoccupante, avec un encours s'élevant à 50 millions d'euros. Excusez du peu.

Bref, ma politique ne sera pas celle de promettre sans payer. Mais les promesses et les paiements devront faire partie d'une politique harmonieuse au niveau budgétaire et je me dois de payer les promesses du passé et de les honorer.

Sauf à connaître rapidement une impasse budgétaire, et devoir pénaliser les communes qui se sont

investies et mobilisées dans des projets pour lesquels des promesses de principe ont été faites, ce que vous ne souhaitez pas, Madame, la solution la plus sage pour maîtriser cet encours est de maîtriser les moyens d'engagement. Je ne les diminuerai pas, tout en tenant, dans un contexte budgétaire global pour le moins étriqué, de dégager davantage de moyens de paiement indispensables.

Par ailleurs, et pour revenir au début de mon intervention, le développement rural est une politique transversale qui intègre l'ensemble des interventions financières des ministres du Gouvernement wallon et pas seulement les budgets de la Direction générale de l'agriculture.

Ainsi, un programme de développement rural est composé de projets qui répondent à des attentes de la population, sans pour autant être coûteux, même si l'argent est le nerf de la guerre. C'est surtout un programme stratégique de participation – j'y tiens beaucoup – intégré pour la commune et surtout pour ses habitants. C'est aussi un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des mandataires issus des différentes communes rurales de la Région.

M. Bayenet (PS). – Il y a beaucoup d'administrateurs de la FRW dans la salle.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je les comprends et je les admire.

Venons-en à la FRW puisque vous m'invitez, Monsieur Bayenet, à en parler. Une fois de plus, je vous ai entendu.

Après avoir répondu à vos appréhensions concernant la problématique budgétaire, Madame la Députée, j'en viens à celles qui vous ont été relayées sur la crainte ressentie par certains acteurs agissant dans le secteur du développement rural, selon laquelle la continuité de l'action publique ne serait pas assurée.

Je veux d'abord souligner le travail important et de qualité accompli par ces acteurs, et particulièrement par la Fondation rurale de Wallonie.

J'ajoute, par ailleurs, que la Fondation rurale de Wallonie n'a pas le monopole du développement rural dans notre Région. Certes sur 84 communes considérées en développement rural, 72 sont accompagnées par la FRW. Beaucoup de communes se battent pour avoir cet accompagnement, cette expertise, cette compétence, à un coût intéressant.

Le 13 avril, en dépit d'un agenda extrêmement chargé, j'ai rencontré les responsables des équipes de la FRW.

L'objectif de cette rencontre était double :

- manifester et souligner l'intérêt porté à l'action de la FRW pour les communes rurales ;
- avoir un contact direct et privilégié avec l'ensemble des agents de développement actifs sur le terrain. Même s'ils n'étaient pas tous là, ils étaient largement représentés.

Je me suis très longuement entretenu avec eux à propos des défis du monde rural et je leur ai indiqué l'ensemble de la politique menée en la matière ; je leur ai rappelé également que je suis toujours à l'écoute de leurs préoccupations et de leurs suggestions, notamment en matière d'accompagnement de nouvelles communes.

Je leur ai fait part aussi de nouveautés, notamment concernant les PTCDR, si je peux les appeler comme cela, les Plans transcommunaux de développement rural, avec une innovation qui devrait faire particulièrement plaisir à mon ami Michel Daerden : il s'agit de rencontrer et de reconnaître la réalité de la ruralité sur une partie d'Ans, au-delà de la réalité de la commune. Même si Ans est une ville urbaine avant d'être une commune rurale, toute une partie, de l'autre côté de l'autoroute, se trouve en milieu rural.

Il faut d'abord répondre aux besoins par la créativité et l'originalité en matière de développement rural, faire travailler les gens ensemble et dépasser les clivages des communes pour y arriver. Il y a d'ailleurs eu des avis des conseils communaux qui se sont prononcés en la matière et on peut aller de l'avant.

J'ai aussi eu cette discussion avec les agents de la FRW.

Vous m'avez fait part de ce que vous seriez vigilante sur le suivi de la politique de développement rural. J'en prends acte et j'espère que votre intérêt, et je n'en doute pas une seule seconde, sera constant pendant cette législature, de manière à ce que nous puissions faire évoluer cette politique pour mieux répondre aux besoins et aux attentes du monde rural.

Dans la recherche d'une efficacité optimale de cette politique, je crois que nous devons progressivement mettre en place des outils nous permettant de vérifier et d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des moyens budgétaires. Il est temps de faire le bilan de cette politique afin d'en tirer les conclusions.

Je pense également que nous devons réfléchir ensemble à adapter nos structures administratives. Paradoxalement, à la ruralité qui constitue une des compétences qui me sont dévolues, ne correspond pas une administration telle qu'une direction générale, alors que c'est le cas pour mes autres compétences. C'est un manque, ce n'est pas une urgence absolue, mais j'en parle malgré tout.

En conclusion, il me revient effectivement d'assumer, comme vous le soulignez, Madame la Députée, une succession. Cette succession, je n'ai pu l'accepter sous bénéfice d'inventaire. L'action politique ne connaît pas les règles de droit successoral. Je dois donc veiller à ce que la pérennité des actions et des engagements qui ont été pris soit assurée, ce qui motive mon choix de stabiliser les engagements budgétaires, comme je vous l'ai exposé ; bref, je me dois d'honorer les promesses, ce qui me paraît bien normal pour la crédibilité de mon prédécesseur, pour la mienne, celle de l'ensemble du Gouvernement et des autorités publiques.

Par ailleurs, j'entends maintenir un contact permanent et rester à l'écoute de tous les acteurs du développement rural.

M. le Président. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, j'entends bien votre volonté que nous partageons, bien entendu, d'une stratégie et d'une politique de défense du développement rural et vous avez souligné la reconnaissance du travail effectué par la Fondation rurale de Wallonie.

Je tiens à souligner quelque chose qui est hyperimportant : je crois qu'il faut sauvegarder le travail qui a été fait. C'est une expertise extraordinaire, qui a été faite depuis plus de dix ans maintenant, du secteur wallon de la ruralité. Je crois qu'il ne faudrait pas abandonner ce fleuron d'un savoir-faire public wallon qui se penche sur son avenir et sur le destin des communes agricoles.

Vous avez signalé que les communes étaient généralement en difficulté, elles le sont, elles le seront et je crois que dans cet hémicycle, nous avons tous à cœur de les défendre. Je crois qu'il faut aussi s'attacher à sauvegarder l'aspect public, de peur qu'à un certain moment, ces créneaux coûtent aux communes davantage par rapport à l'aide et à l'accompagnement dont elles ont besoin.

M. le Président. – L'incident est clos. Ceci met fin à nos travaux de ce jour.

Bonne route et rendez-vous demain à Zaventem.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 heures 55 minutes.*

– *Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

:

ACS	Agent contractuel subventionné
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AOP	Appellation d'Origine Protégée
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CRAC	Commission régionale d'aménagement du territoire
CWEDD	Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDIS	Fédération belge des entreprises de distribution
FESC	Fonds des équipements et services collectifs
FEVIA	Fédération nationale de l'industrie alimentaire
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FMI	Fonds monétaire international
FRW	Fondation rurale de Wallonie
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture
GRIP	Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
IGEAT	Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire de l'Université libre de Bruxelles
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
ODR	Opération de développement rural
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPW	Office des produits wallons
ORPAH	Office régional de promotion de l'agriculture et de l'horticulture
PIB	Produit intérieur brut
RESA	Relance économique et simplification administrative
SRIW	Société régionale d'investissement en Wallonie
UCL	Université catholique de Louvain
IVG	Interruption volontaire de la grossesse